



HAL
open science

Politique de préservation des clos-masures et regard des agriculteurs cauchois sur leur corps de ferme

Mathilde Bozonnet

► **To cite this version:**

Mathilde Bozonnet. Politique de préservation des clos-masures et regard des agriculteurs cauchois sur leur corps de ferme. Sciences agricoles. 2016. dumas-01306204

HAL Id: dumas-01306204

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01306204>

Submitted on 22 Apr 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

AGROCAMPUS
OUEST

CFR Angers

CFR Rennes



Mémoire de Fin d'Études

Année universitaire : 2015 - 2016

Spécialité : Paysage

Spécialisation : Ingénierie des Territoires

- d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
- de Master de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
- d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)

Politique de préservation des clos-masures et regard des agriculteurs cauchois sur leur corps de ferme

Par : Mathilde BOZONNET



Soutenu à Angers le 29/01/2015

Devant le jury composé de :

Président : Hervé Davodeau

Maître de stage : Aurélie Dufils

Enseignant référent : David Montembault

Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST

Confidentialité :

Non Oui si oui : 1 an 5 ans 10 ans

Pendant toute la durée de confidentialité, aucune diffusion du mémoire n'est possible⁽¹⁾.

A la fin de la période de confidentialité, sa diffusion est soumise aux règles ci-dessous (droits d'auteur et autorisation de diffusion par l'enseignant).

Date et signature du maître de stage⁽²⁾ :

Droits d'auteur :

L'auteur⁽³⁾ autorise la diffusion de son travail

Oui Non

Si oui, il autorise

la diffusion papier du mémoire uniquement⁽⁴⁾

la diffusion papier du mémoire et la diffusion électronique du résumé

la diffusion papier et électronique du mémoire (joindre dans ce cas la fiche de conformité du mémoire numérique et le contrat de diffusion)

Date et signature de l'auteur :



17/01/2015

Autorisation de diffusion par le responsable de spécialisation ou son représentant :

L'enseignant juge le mémoire de qualité suffisante pour être diffusé

Oui Non

Si non, seul le titre du mémoire apparaîtra dans les bases de données.

Si oui, il autorise

la diffusion papier du mémoire uniquement⁽⁴⁾

la diffusion papier du mémoire et la diffusion électronique du résumé

la diffusion papier et électronique du mémoire

Date et signature de l'enseignant :

(1) L'administration, les enseignants et les différents services de documentation d'AGROCAMPUS OUEST s'engagent à respecter cette confidentialité.

(2) Signature et cachet de l'organisme

(3).Auteur = étudiant qui réalise son mémoire de fin d'études

(4) La référence bibliographique (= Nom de l'auteur, titre du mémoire, année de soutenance, diplôme, spécialité et spécialisation/Option)) sera signalée dans les bases de données documentaires sans le résumé

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier chaleureusement Aurélie Dufils, pour son accueil des plus sympathiques et son aide tout au long du stage. Je la remercie pour ses bonnes idées et sa ténacité. Je lui souhaite une bonne continuation. J'espère qu'elle saura trouver les mots justes, auprès de chacun, pour que des arbres continuent à être plantés, sur talus ou à plat qu'importe.

Pour l'ensemble de l'équipe du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, un GRAND merci pour avoir contribué à faire de ce stage une expérience agréable et enrichissante. Merci à Rachel, Hervé, Marc, Loïc, Simon, Thomas...

Je remercie l'équipe enseignante de l'Agrocampus Ouest qui, au cours de la rédaction du mémoire et des années scolaires, a été présente pour moi. Une pensée particulière pour Mme Nathalie Carcaud, Mme Fabienne Joliet, M. Sébastien Caillault, M. David Montembault, Mme Véronique Beaujouan, Mme Brigitte Dubier, Mme Marie-Claude Asseray...

Je remercie bien sûr, les membres des diverses institutions que j'ai pu rencontrer lors de ce stage : Mme Gaëlle Pottier (Pnr BSN), Mme Virginie Maury Deleu et M. Jean-Christophe Goulier (CAUE 76), M. Philippe Fajon (DRAC Haute-Normandie), M. Antoine Servain (Président de la commission environnement-aménagement de la Chambre d'Agriculture), Mme Lison Demunck (Civam Défis ruraux), M. et Mme Hauchard (géographes), M. Thierry Guéhenneuc (SCOP Avant-Premières), M. Vincent Precausta (entreprise Terreau Flore Bleue), M. Pierre Rohr (Association A.R.B.R.E), M. Philippe Dilard (président de la Cuma Haies'nergie et territoire), M. Boris Menguy (AURH) et le groupe d'agriculteurs de Sols en Caux. Merci à eux de m'avoir accordé du temps et d'avoir montré un intérêt pour ce travail. Pour Benjamin Chambelland, Stéphane Duprat (Atelier de paysage en partage) mais aussi Soline Bouveaux (étudiante Agrocampus Ouest) un grand merci, pour avoir débroussaillé, avant mon arrivée, le vaste terrain d'étude que représente la rencontre des habitants des clos-masures.

Une place toute particulière doit être faite pour les agriculteurs qui m'ont reçu chez eux et qui m'ont expliqué, chacun à leur manière, l'histoire de leur corps de ferme et le devenir de celui-ci. Merci à eux d'avoir consacré du temps à ce travail et d'avoir démontré que l'agriculteur cauchois n'était finalement pas si farouche.

Bravo à Aurélie, Samuel, Tom, Marine et Clémentine pour les relectures attentives et attentionnées. Et un remerciement de dernière minute pour Bernadette et Nicole !

Et puisque la réflexion présentée ici tient à votre participation à tous, encore merci de m'avoir permis d'étudier ce beau sujet, sous un angle intéressant. Merci à ma famille, de m'avoir permis de faire ces études. Merci à tous les amis d'Angers et d'ailleurs. Merci pour tout.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE	1
1. LE CLOS-MASURE : UN OBJET PATRIMONIAL ?	3
1.1. Le Pays de Caux et les clos-masures	3
1.1.1. Le Pays de Caux	3
1.1.2. Le clos-masure et son talus cauchois	5
1.1.3. Organisation spatiale actuelle du Pays de Caux	8
1.2. La patrimonialisation du paysage	10
1.2.1. Origines et fondement de la patrimonialisation du paysage	10
1.2.2. Le patrimoine, une notion pas si consensuelle	11
1.2.3. Difficultés inhérentes au portage d'une stratégie de préservation d'un paysage	11
2. METHODE	12
2.1. Questionnement de départ	12
2.1.1. Définitions	12
2.1.2. Constats et postulats	14
2.1.3. Hypothèses et problématique	15
2.2. Méthode d'enquête	16
2.2.1. L'entretien semi directif : méthode	16
2.2.2. Méthode d'échantillonnage et de prise de contact	17
2.2.3. Déroulé des entretiens	18
2.2.4. Analyse des entretiens : l'analyse qualitative	19
3. RESULTATS : LES CLOS AGRICOLES CONTEMPORAINS	19
3.1. Aire d'étude et échantillon	19
3.1.1. Aire d'étude et tendance de l'agriculture sur la zone	19
3.1.2. Description de l'échantillon	22
3.2. Regard porté sur les alignements d'arbres	24
3.2.1. Talus plantés : des formes traditionnelles aux formes contemporaines	24
3.2.2. Gestion courante des arbres	25
3.2.3. Fonction des arbres et motivations des plantations	27
3.2.4. Quel besoin de connaissance vis-à-vis des arbres?	30
3.3. Devenir des clos agricoles à moyen terme	32
3.3.1. Anciens bâtiments : usages actuels, devenir et projets pour le bâti	32
3.3.2. Evolution des exploitations et projets des agriculteurs	34
3.3.3. L'identité « clos-masure » et sentiment de disparition	37
4. DISCUSSION	38
4.1. Confrontation des résultats aux hypothèses	38
4.1.1. Les fonctions du talus planté, retour sur les hypothèses 1 et 2	38
4.1.2. La gestion et le renouvellement des talus plantés, retour sur l'hypothèse 3	39
4.1.3. Le maintien des clos agricoles : une opportunité dans un objectif de préservation?	
Retour sur les hypothèses 4 et 5	39
4.2. Intérêt de la prise en compte des considérations locales	40
4.3. Perspectives	42
CONCLUSION GÉNÉRALE	44

TABLE DES FIGURES

Figure 1: carte des paysages et des milieux naturels de Haute-Normandie	3
Figure 2: carte de la Haute-Normandie : Altitude, principales villes et axes de communication.	4
Figure 3: coupe géologique de principe du Pays de Caux et organisation des éléments du paysage	4
Figure 4: carte des OTEX dominantes, à l'échelle de la Haute Normandie.	4
Figure 5: comparaison du prix des terres en Pays de Caux par rapport aux autres régions françaises	4
Figure 6: paroisse de Louvetot plan parcellaire du XVIII ^e siècle, zoom sur l'actuel hameau de Flamare	6
Figure 7: carte postale de l'intérieur d'un clos-masure, cour plantée de pommiers et éléments bâtis	6
Figure 8: vue oblique sur un clos-masure implanté dans un paysage plutôt ouvert où les masses arborées alternent avec les cultures.	6
Figure 9: frise chronologique montrant l'apparition et la persistance de différents éléments constitutifs des clos-masures	6
Figure 10: alignement de hêtres pluri-centenaires. En raison de l'âge de l'alignement, le talus a disparu sous le développement racinaire	7
Figure 11: processus de réalisation des fossés d'après les fouilles archéologiques	7
Figure 12: brochure touristique promouvant une exposition sur le thème « clos-masure », présenté comme un « patrimoine unique et une identité seinomarine ».....	7
Figure 13: photos aériennes de 2012 et 1947, pour comparaison de la présence des alignements d'arbres. Cartes des zones de cultures, déclarées par les exploitants et cartes d'agencement spatial des différents éléments du paysage.....	9
Figure 14: carte de la zone d'étude, définie comme l'aire conjointe entre le territoire du PNR BSN et le Pays de Caux.....	20
Figure 15: carte de l'occupation du sol sur l'aire d'étude et positionnement des corps de ferme enquêtés.....	20
Figure 16: répartition des exploitations visitées par OTEX	22
Figure 17: formes contemporaines des alignements du pays de Caux.....	25
Figure 18: organisation spatiale des alignements : diversité des situations contemporaines.	25
Figure 19: un entretien du talus particulier, aucune intervention sur une bande de trois mètres de part et d'autre des arbres	26
Figure 20: plantation diversifiée sur le conseil du Pnr BSN: un rang de hêtre et un rang de chêne.	27

Figure 21: ombre portée des arbres sur les cultures, chez deux des agriculteurs rencontrés, fin de matinée- octobre.....	30
Figure 22: exemple de reconversion de bâtiments anciens.....	33
Figure 23: maisons implantées après la plantation des arbres. Les arbres sont vus comme un désagrément par ces habitants.....	35
Figure 24: photographie illustrant le principe de création d'un talus avec une charrue forestière ...	42
Figure 25: carte de l'aléa érosif à l'échelle de la Haute-Normandie	42

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1: évolution du nombre d'exploitations et de la SAU sur la période 1988-2010 et sur les communes étudiées.....	21
Tableau 2: évolution de la taille des cheptels et des surfaces, sur la période 1988-2010 et sur les communes étudiées.....	21
Tableau 3: taux de fermage et évolution de la part des agriculteurs dans la population active de 2007 à 2010 sur les communes étudiées.....	21
Tableau 4: caractéristiques principales des individus enquêtés, de leur exploitation et de leur corps de ferme.	23

LISTE DES ABREVIATIONS

CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement

BRF : Bois Raméal Fragmenté

OTEX : Orientation Technico Economique d'une exploitation agricole

Pnr BSN : Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande

SAU: Surface Agricole Utile

UNESCO: United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

INTRODUCTION GENERALE

Le clos-masure est une structure paysagère rencontrée dans une aire géographique bien délimitée, appelée le Pays de Caux et située en Seine-Maritime. Schématiquement, c'est un corps de ferme dont les bâtiments sont dispersés sur une parcelle clôturée par un talus planté d'arbres de haut-jet. Classiquement, s'y trouvent également une ou plusieurs mares et un verger haute tige. Aujourd'hui, le clos-masure est rarement présent sous la forme qu'on lui connaissait jusqu'au début du XX^{ème} siècle. À titre d'exemple, beaucoup ont perdu leur fonction agricole ou ont été divisés entre plusieurs propriétaires. Cependant, les arbres de haut-jet marquent encore fortement le paysage et les clos-masures, sous des états de conservation variés, ponctuent toujours l'ensemble du Pays de Caux (Maury-Deleu et al. 2015).

Le clos-masure a fait l'objet de nombreuses études, notamment depuis les années soixante-dix (Brier and Brunet 1984). Ces études se sont d'abord concentrées sur les aspects architecturaux et historiques. Dorénavant la structure est également considérée pour ses qualités environnementales et paysagères. C'est pourquoi un projet d'inscription à l'UNESCO (United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization) est actuellement porté par le département de Seine-Maritime (article du Paris-Normandie du 11/01/2016 en annexe I). Cette démarche vise la reconnaissance des clos-masures et du paysage cauchois au titre des paysages culturels.

Le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande (Pnr BSN) est formé de plus de quatre-vingt communes, situées entre Rouen et Le Havre. Celles-ci sont réunies autour d'un projet de développement du territoire conciliant préservation des patrimoines culturels et naturels. A ce titre, le Pnr BSN est investi d'une politique de préservation des paysages (charte du Pnr BSN 2013-2025 [1]). Une trentaine de ces communes se situent sur la frange Sud du Pays de Caux et comptent des clos-masures sur leur territoire.

La préservation des clos-masures est donc un objet de réflexion du Pnr BSN. Or, si les origines historiques des clos-masures et les pratiques passées semblent relativement bien connues, les usages prenant place actuellement dans les clos-masures semblent avoir été peu étudiés. C'est pourquoi, le Pnr BSN s'est engagé, en 2014, dans une dynamique nouvelle visant à recueillir le regard des habitants des clos-masures. Ces rencontres et échanges permettent de comprendre les perceptions, les pratiques et les préoccupations des actuels résidents de ce type d'habitat particulier.

Ce travail s'inscrit à la suite des travaux entamés en 2014 et vise à affiner la compréhension du point de vue des habitants vis-à-vis des clos-masures. Cette étude se focalise sur une catégorie socio-professionnelle particulière : les agriculteurs. L'objectif de cette démarche est d'identifier les leviers d'actions pouvant être sollicités en vue de préserver les qualités paysagères du Pays de Caux.

Cette étude se base sur dix-huit entretiens semi-directifs, menés, entre octobre et décembre 2015, auprès d'exploitants basés dans l'aire conjointe du Pays de Caux et du Pnr BSN. Les agriculteurs choisis exploitent des corps de ferme qui s'apparentent à des clos-masures. Lors des entretiens, quatre thématiques centrales ont été abordées : l'histoire et la nature de l'exploitation, l'état et la gestion des alignements d'arbres qui ceinturent les corps de ferme, l'état et l'usage du patrimoine bâti et enfin les projets de transmission et d'évolution de l'exploitation.

Les résultats recueillis permettent de mettre en évidence les processus et les facteurs qui guident la prise de décision des agriculteurs rencontrés. Cela permet de mieux saisir les choix opérés par les exploitants et de mieux comprendre les dynamiques d'évolutions des clos-masures encore en activité agricole. Ces résultats mettent en lumière que des compromis sont réalisés entre, d'une part la volonté de préserver des formes anciennes jugées patrimoniales et d'autre part, les évolutions nécessaires à la survie des exploitations. Ceci remet en cause la vision d'une agriculture tournée

vers la seule recherche du gain économique jusqu'à positionner l'activité agricole comme un levier possible de préservation des clos-masures.

L'entretien semi-directif permet, par le biais du discours, de récolter le point de vue des habitants. La méthode ne vise pas à faire participer les habitants à la définition de l'agenda politique mais elle permet de faire remonter leurs considérations. Cette étude a pour volonté de démontrer que le portage d'une stratégie de préservation des clos-masures bénéficierait d'une prise en compte des réalités locales plus fines. Ceci pourrait permettre de faire converger ce paysage, reconnu comme patrimonial, vers une situation souhaitable et souhaitée par le plus grand nombre.

1. LE CLOS-MASURE: UN OBJET PATRIMONIAL ?

1.1. LE PAYS DE CAUX ET LES CLOS-MASURES

1.1.1. Le Pays de Caux

Le Pays de Caux se situe en Seine-Maritime, en Haute-Normandie. Il est délimité au Nord-Ouest par la Manche et au Sud par la Vallée de la Seine. Sa limite orientale, moins marquée, se situe selon les sources, de part et d'autre d'une ligne reliant Dieppe et Rouen (Maury-Deleu et al. 2015). C'est une zone de plateau, d'altitude comprise entre 100 et 150 mètres. Les nombreuses vallées et petits vallons secs, confèrent au plateau ses ondulations et son relief particulier : « celui d'une table jamais tout à fait plane » (Moley et al. 1980, p. 14) (figure 1, figure 2).

La craie constitue la roche mère du plateau sur laquelle repose une couche d'argile à silex, issue de la décomposition de la craie ainsi qu'une épaisse couche de limons éoliens, les loess (figure 3). Le climat est largement océanique, doux et pluvieux. La douceur est plus prononcée au Havre qu'à Rouen mais l'ensemble de la région est exposé aux vents d'ouest qui balaient tout le plateau (ibid.; Hauchard 1976).

L'homogénéité géologique et pédologique du plateau est remarquable et celui-ci forme une unité de 3 000 kilomètres carrés (Moley et al. 1980). Ceci fait du Pays de Caux une « petite région agricole » également homogène si l'on juge de la nature des productions agricoles actuelles et passées (Maury-Deleu et al. 2015). De plus, les caractéristiques du plateau contrastent avec les aires avoisinantes. Ceci confère au plateau un paysage particulier et bien identifiable (figure 1). Le sol profond et drainant, doublé d'une pluviométrie abondante, a permis l'installation d'une agriculture productive et concurrentielle, aujourd'hui tournée majoritairement vers la polyculture-élevage, la polyculture (figure 4) et l'exportation. Comme le montre la Figure 5, l'intensité de l'activité agricole se traduit par une pression foncière élevée. Avec un prix des terres libres qui s'élève à 10 000 euros par hectare en 2014, les terres du Pays de Caux se situent parmi les plus chères de France.

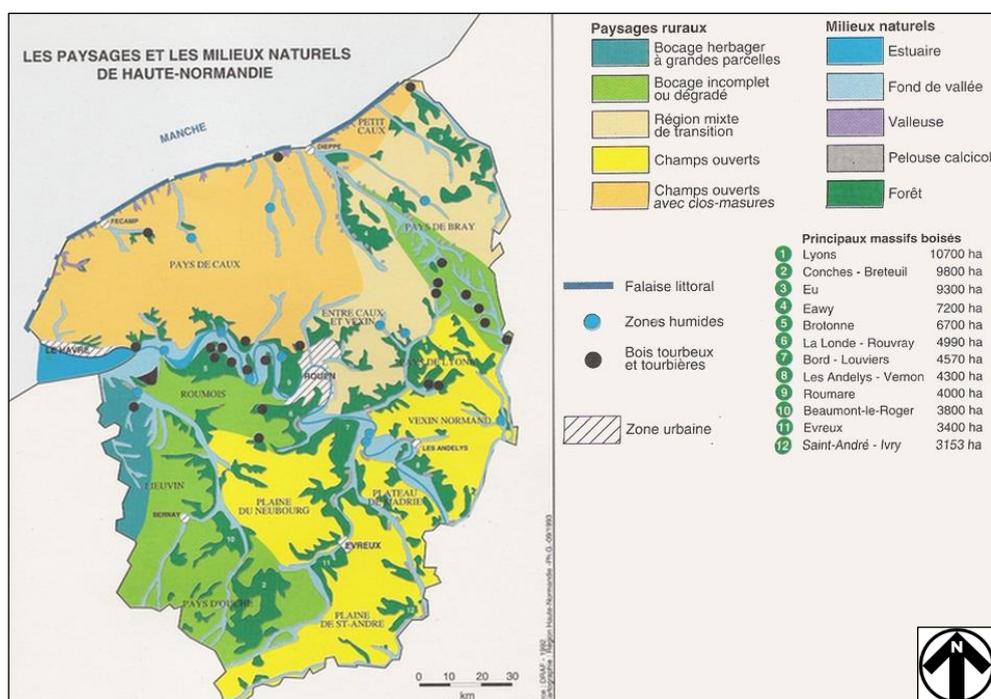


Figure 1 : carte des paysages et des milieux naturels de Haute-Normandie. (DRAF, 1992)

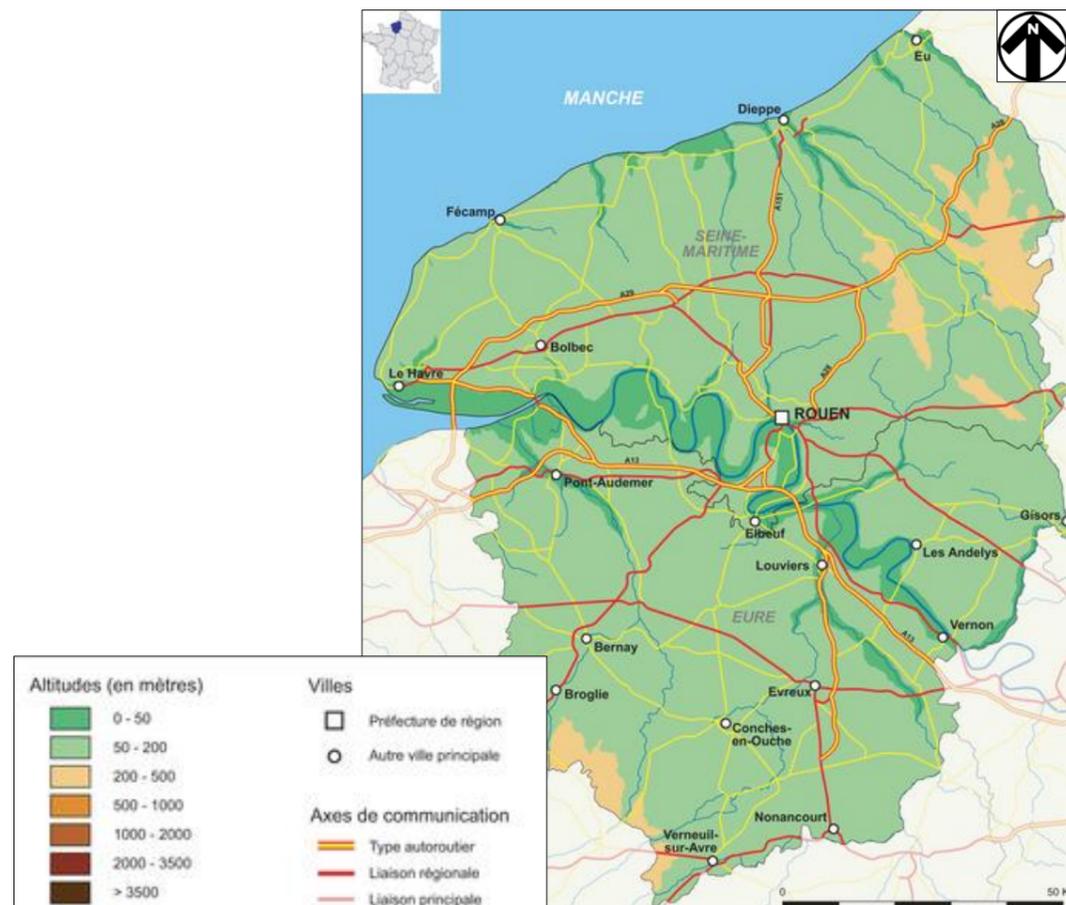


Figure 2 : carte de la Haute-Normandie : Altitude, villes principales et axes de communication. (<http://www.assistancescolaire.com>)

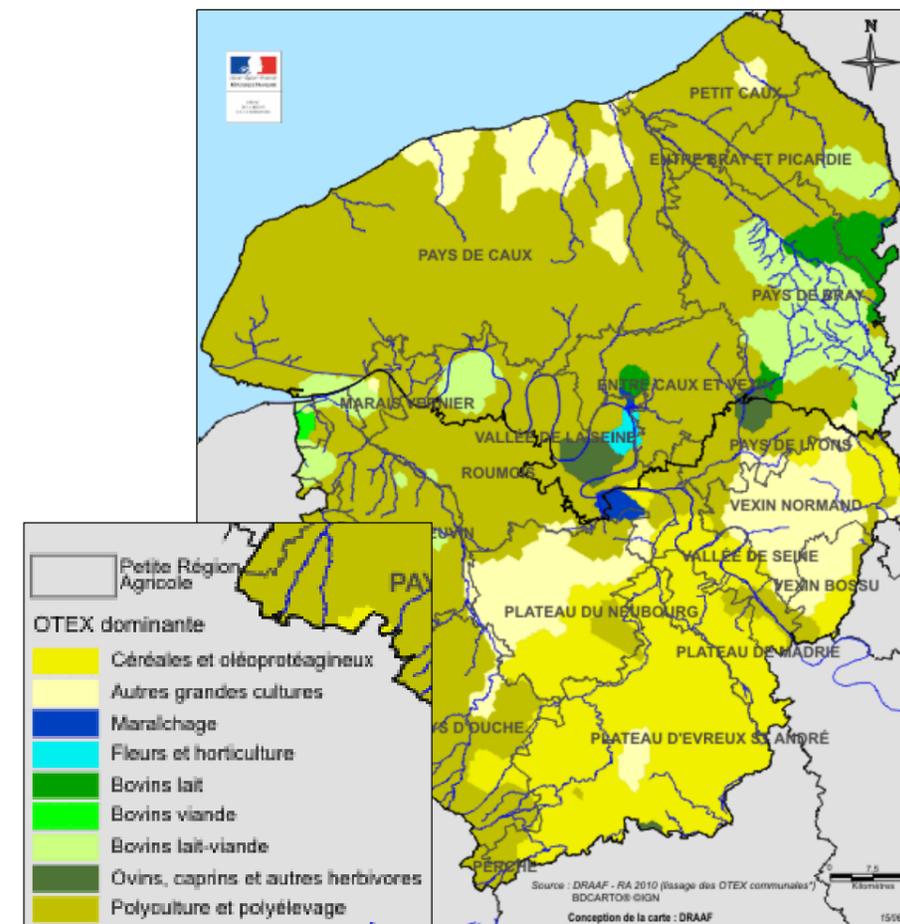


Figure 4: carte des OTEX dominantes, à l'échelle de la Haute Normandie. (DRAF, 2012, d'après Recensement Agricole 2010 et OTEX à l'échelon communal)

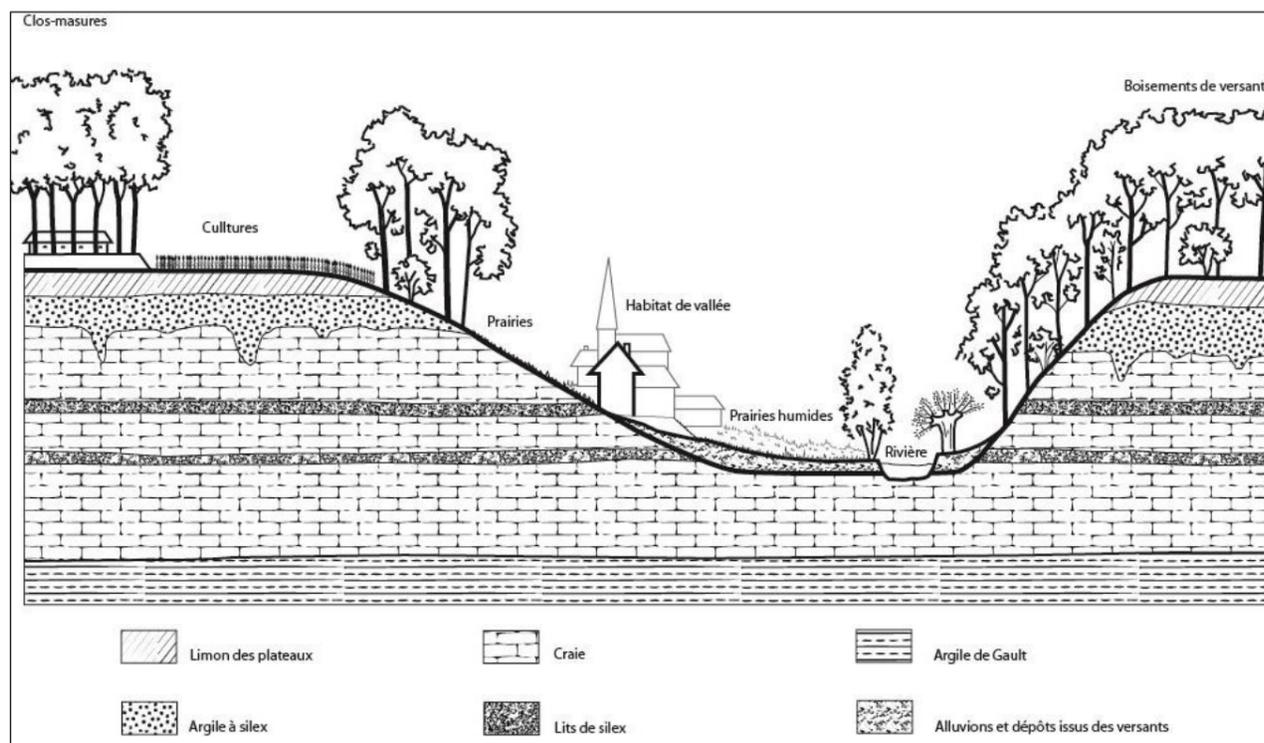


Figure 3 : coupe géologique de principe du Pays de Caux et organisation des éléments du paysage. (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de Seine Maritime, 2008)

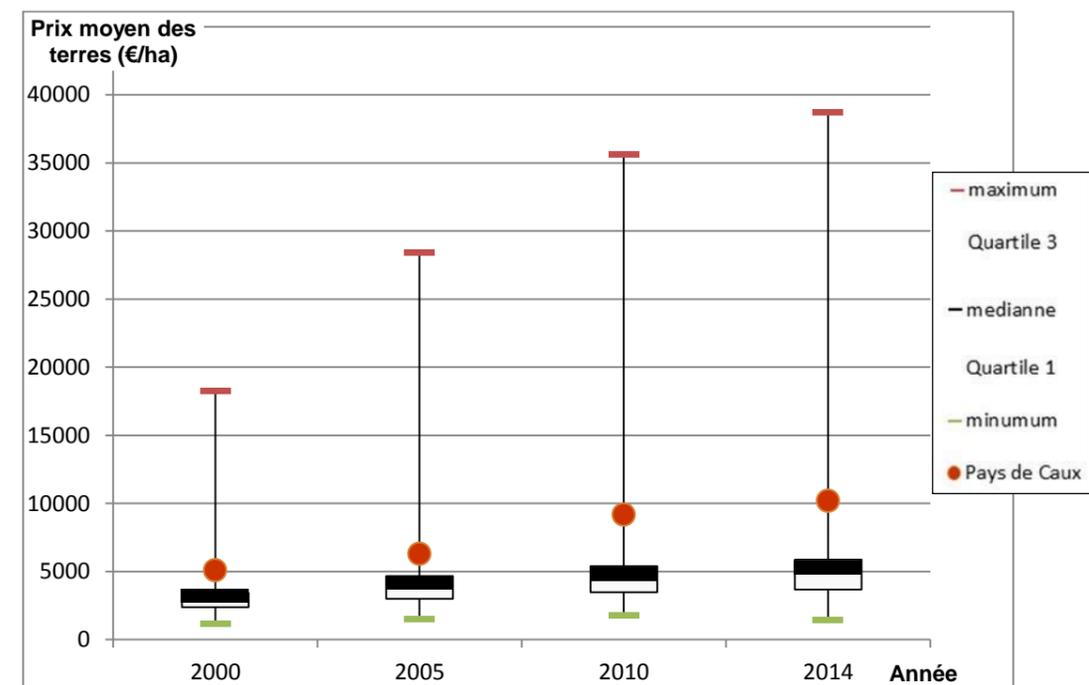


Figure 5 : comparaison du prix des terres en Pays de Caux par rapport aux autres régions françaises. (M. Bozonnet, 2015 d'après Safer SSP Terres d'Europe, prix moyens des terres et près libre de plus de 70 ares, à l'échelle des petites régions agricoles françaises).

1.1.2. *Le clos-masure et son talus cauchois*

De nombreuses études ont détaillé l'histoire et la composition des clos-masures. Les données archéologiques ont permis de remonter jusqu'au II^{ème} siècle avant notre ère et mettent en lumière l'évolution et la persistance des éléments constitutifs des clos-masures. Les usages et la vie à l'intérieur des corps de ferme sont relativement bien connus à partir des périodes 1800 et 1900, périodes auxquelles les témoignages commencent à se multiplier. L'architecture de l'habitat rural cauchois a retenu l'attention par la richesse et la diversité de ses formes (Maury-Deleu et al. 2015). Par ailleurs, les facteurs d'évolution depuis les années 1950 ont, eux aussi, déjà été identifiés. La brutalité et la vitesse des changements, apparus depuis la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, ont contribué à modifier profondément les clos-masures et le paysage cauchois actuel (ibid.). A titre d'exemple la diminution de la consommation de cidre explique la régression des vergers implantés dans les cours, l'adduction de l'eau potable a contribué à l'abandon progressif des mares, la perte de fonctionnalité des multiples petits bâtiments témoigne de l'intensification et de la spécialisation de l'agriculture. En effet, le patrimoine bâti s'est effacé au profit de hangars plus spacieux et plus pratiques. Enfin la déprise agricole puis le phénomène d'urbanisation de la campagne expliquent une part des divisions et des restructurations des clos-masures (ibid.).

Sur cette base de connaissance des facteurs historiques et socio-économiques, il a été choisi de présenter seulement quelques éléments marquants qui ont eu une influence sur notre sujet d'étude.

Sur le plan parcellaire de la commune de Louvetot, datant du XVIII^{ème} siècle (figure 6), des structures, relativement proches des clos-masures actuels, sont représentées. Cette similitude, entre représentations anciennes et formes actuelles, confirme l'origine ancienne des clos-masures. Des formes apparentées existent depuis le XVII^{ème} siècle mais une origine antique, gauloise et gallo-romaine, est également supposée. Le terme « clos-masure » apparaît, quant à lui, beaucoup plus tardivement, au courant XIX^{ème} siècle (ibid.). En complément, la figure 7 propose une vue de l'intérieur d'un clos-masure, prise au cours de la première moitié du XX^{ème} siècle. La figure 8 présente une vue oblique sur un clos-masure. Cette photographie, datant de 2015, montre que les bâtiments et les pommiers sont éparés dans la cour et que celle-ci est ceinturée d'arbres de grande envergure (A). Des bâtiments modernes d'exploitation ont été construits plus récemment à l'extérieur du clos (B). Le tout est implanté dans un paysage plutôt ouvert où les masses arborées alternent avec les cultures. Cela apparaît comme un exemple évocateur d'un clos-masure ayant subi une évolution majeure durant la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, tout en ayant conservé, en partie, sa structure ancienne.

La frise chronologique (figure 9) montre l'apparition et la persistance de différents éléments, constitutifs des clos-masures. D'après cette frise, ces éléments ne sont pas apparus tous au même moment et n'ont persisté de manière ni homogène ni linéaire. Cela démontre la difficulté d'établir une origine temporelle du clos-masure. Face à ces éléments, il est finalement difficile de considérer le clos-masure comme une structure figée, n'ayant pas évolué depuis son apparition et le clos-masure doit plutôt être considéré comme un produit évolutif. En retour, les évolutions, ayant pris place depuis 1950, sont à mettre en parallèle des évolutions plus anciennes. Celles-ci, comme l'écrit (Moley et al. 1980, p. 1) peuvent alors être regardées avec moins de fatalisme : « Nous voulons aussi relativiser l'idée fréquente d'une coupure historique entre l'habitat traditionnel préindustriel et l'habitat moderne de l'ère industrielle. Nous croyons plus à un passage progressif qu'à une rupture ; l'évolution, même accélérée, nous semble progressive. »

La figure 10, donne à voir ce que peut être un talus planté en Pays de Caux. Dans cet exemple particulier, où l'âge des arbres approche deux cents ans, l'ancien talus, sur lequel les arbres ont été plantés, a disparu sous leur développement racinaire.

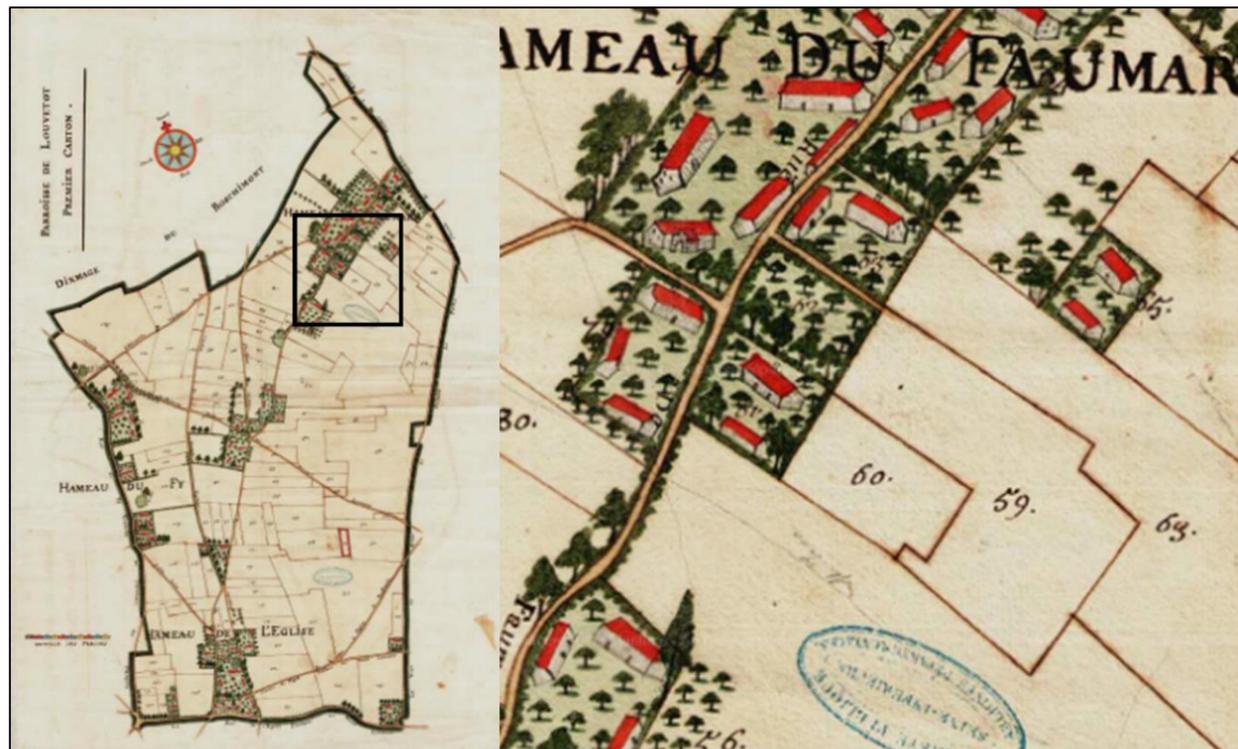


Figure 6 : paroisse de Louvetot plan parcellaire du XVIII^e siècle, zoom sur l'actuel hameau de Flamare, hameau de Faumare à l'époque. (M. Bozonnet, 2015 d'après Archives en lignes de Seine Maritime, 12Fi694)



Figure 8 : vue oblique sur un clos-masure implanté dans un paysage plutôt ouvert où les masses arborées alternent avec les cultures. (F. Levalet, 2015, Allouville-Bellefosse)

A : les pommiers sont éparés dans la cour, des bâtiments anciens encore présents et des arbres de haut-jet encadrent le tout.

B : des batiments modernes d'exploitation ont été construits à l'extérieur du clos pour faciliter l'accès et la circulation un tronçon du talus planté a été supprimé.



Figure 7 : carte postale de l'intérieur d'un clos-masure, cour plantée de pommiers et éléments bâtis. (Collection privée, première moitié du XX^{ème} siècle)

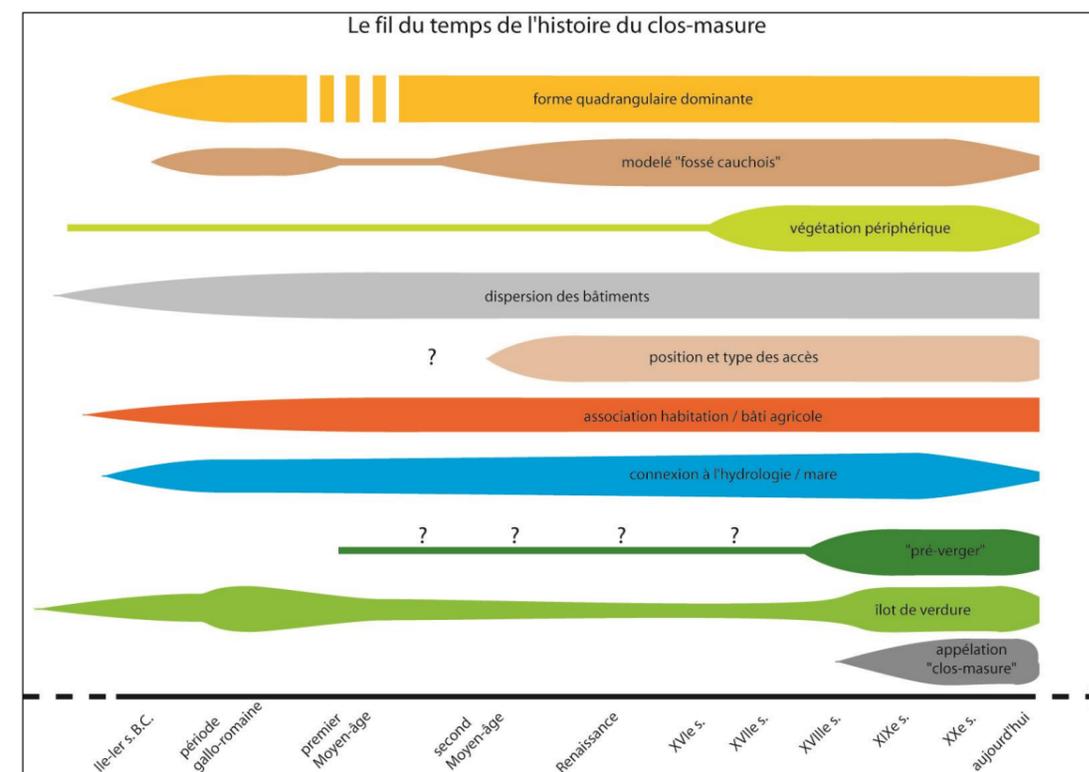


Figure 9 : frise chronologique montrant l'apparition et la persistance de différents éléments constitutifs des clos-masures. (Philippe Fajon, communication orale, 2015)

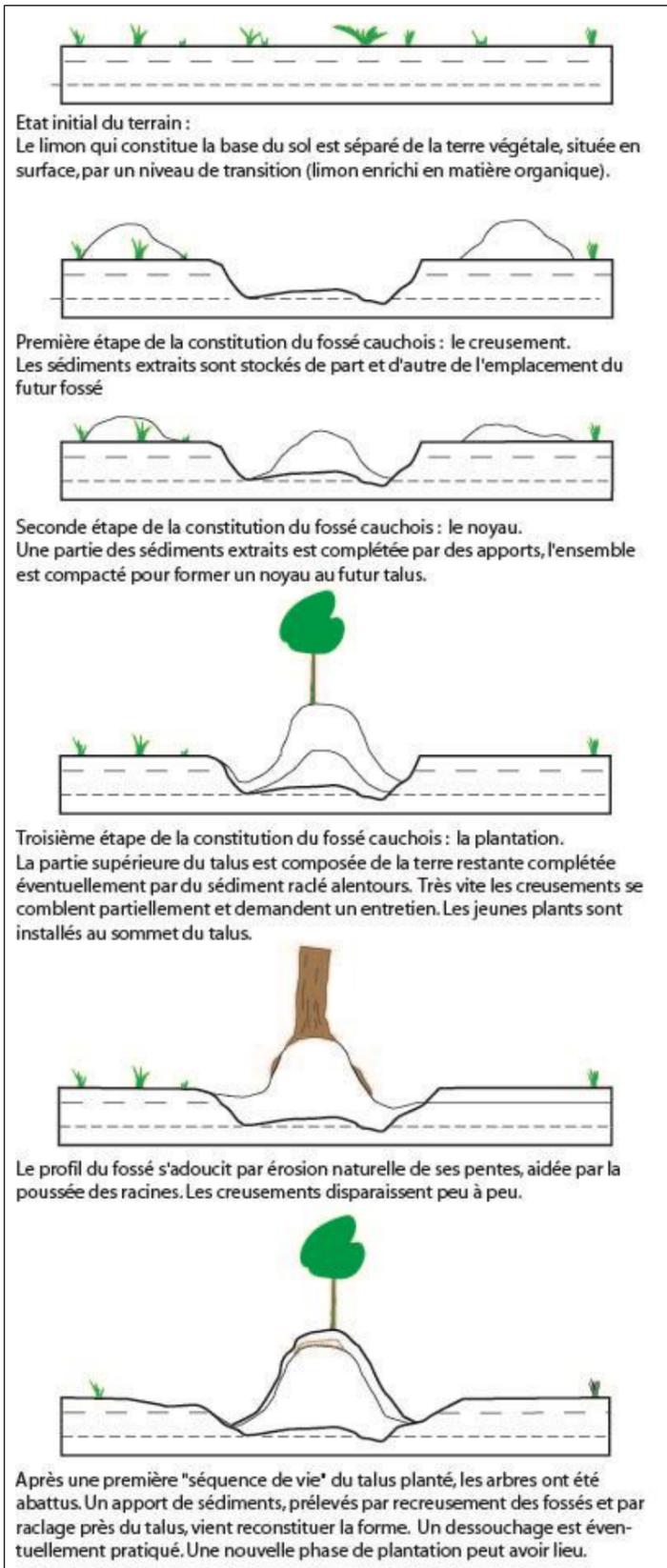


Figure 11 : processus de réalisation des fossés d'après les données archéologiques. (P. Fajon, 2008)



Figure 10 : alignement de hêtres pluri-centenaires. En raison de l'âge de l'alignement, le talus a disparu sous le développement racinaire. (P. Rohr, Allouville-Bellefosse, 2015)



Figure 12 : brochure touristique promouvant une exposition sur le thème « clos-masure », présenté comme « une identité seinomarine, un patrimoine unique ». (Google image, 2015)

Les fouilles archéologiques, ont permis d'identifier la manière dont les talus ont été constitués avant l'époque moderne et de constater la complémentarité talus/fossé (figure 11). La terre, servant à élever le talus, provenait de part et d'autre du pied du talus. Ainsi, le talus comportait sur chacun de ses côtés un fossé. Ces fossés ont, à priori, toujours été moins visibles car moins profonds que les talus. Aujourd'hui, faute d'entretien, les fossés se sont comblés (Maury-Deleu et al. 2015). De manière générale « les levées de terre ou talus sont souvent accompagnés d'un fossé parallèle d'où la terre a été extraite. La fait que, dans de nombreux cas, le nom du fossé sert à désigner le talus donne à penser que la forme intentionnelle primitive est le fossé » (Planhol 1976, p. 80). L'appellation « fossé cauchois », encore en vigueur actuellement, prendrait alors tout son sens : les fossés pourraient être à l'origine la forme souhaitée par les habitants ayant commencé à élever des talus. Il devient plausible de penser qu'un réseau de fossés tout autour de la parcelle, et non pas un réseau de talus, était l'objet intentionnellement créé. Dans tous les cas, l'ensemble talus-fossé permet une protection efficace des cours vis-à-vis des eaux de ruissellement.

Enfin et ainsi que le présente la figure 12 le clos-masure est dorénavant présenté comme un élément patrimonial et identitaire, contribuant à forger l'identité du département de Seine-Maritime et de ses habitants.

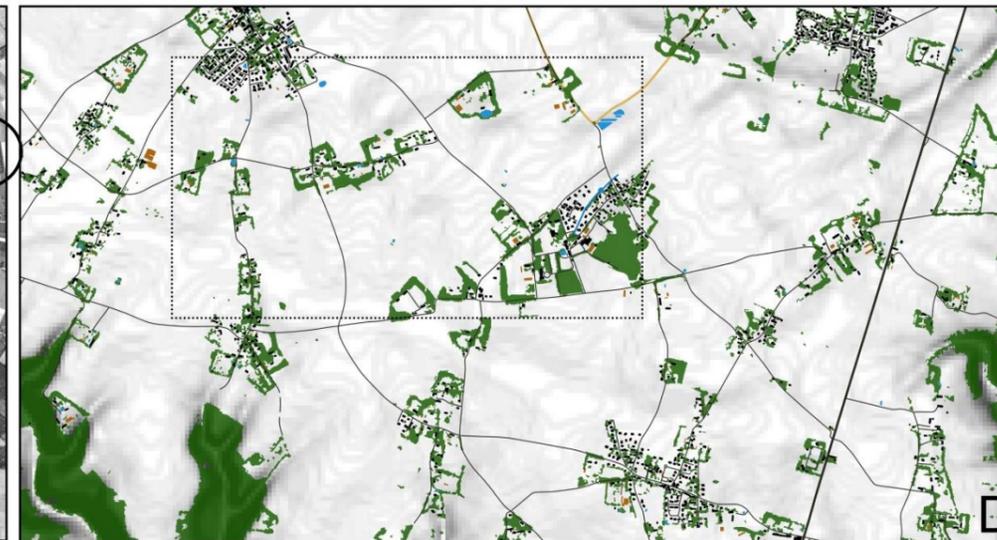
1.1.3. Organisation spatiale actuelle du Pays de Caux

La figure 13 présente deux photographies aériennes (2012 et 1947) et deux cartes (nature des cultures et agencement spatial des éléments paysagers). La zone choisie, se situe à la frontière Nord du Pnr BSN, au Sud-Ouest d'Yvetot. Cette figure permet de présenter et de commenter l'organisation spatiale fréquemment retrouvée de nos jours, dans le Pays de Caux.

Tout d'abord, la carte B montre que la nature des cultures sur la zone correspond à un système de polyculture-élevage, où les cultures fourragères (prairies, maïs, céréales) côtoient les autres grandes cultures (blé, colza, lin textile pour la catégorie plante à fibre et betterave sucrière et pomme de terre pour la catégorie légume/fleur).

Ensuite, la carte D permet d'exposer certains principes d'agencement spatial. Les ceintures végétales, de forme quadrangulaire, autour des habitations sont nettement visibles. Les autres boisements sont rares et situés majoritairement sur les versants des vallées. Le reste de l'espace correspond aux parcelles cultivées. Les clos-masures de grandes tailles sont majoritairement isolés et leur structure apparaît relativement lisible. Des clos de tailles plus modestes, se regroupent le long d'axes de circulation. La présence de mares à proximité des habitations est notable mais pas systématique. Pour finir, des éléments contemporains tels que des bâtiments agricoles spacieux et une urbanisation de type pavillonnaire sont venus se surajouter aux éléments précédents. Cette urbanisation a tendance à s'accoler aux hameaux préexistants, sans accompagnement végétal, contrairement aux implantations bâties plus anciennes.

Enfin, à la vue des deux photographies aériennes (A et C), les évolutions concernant les alignements d'arbres (nombre et disposition) n'apparaissent pas si marquées. Certains alignements présents en 1947 sont absents en 2012 mais le contraire est également vrai et certains semblent n'avoir subis aucune modification. Certains hameaux, anciennement constitués de petits clos-masures agglomérés, ont été fortement urbanisés. Les alignements ont tendance à disparaître de ces zones, alors qu'ils persistent relativement mieux dans les périmètres moins urbanisés. Cependant, cette comparaison ne permet pas de quantifier le phénomène, ni de juger de l'état des arbres. Schématiquement, les arbres visibles sur la photoaérienne de 2012 peuvent, soit être d'âge variable s'ils ont été plantés graduellement au cours du dernier siècle, soit tous du même âge et relativement âgés, si résultant pour la majorité d'entre eux de plantations ayant eu lieu avant 1900. Ces deux situations, pouvant toutes deux donner le résultat visuel observé sur la photographie de 2012, auraient pourtant des répercussions divergentes à l'avenir. En effet, la persistance de ces alignements sur les cent prochaines années, ne serait vraisemblablement pas identique, dans l'une ou l'autre de ces deux situations. Ces observations doivent donc être modulées et il est difficile de juger de la régression des plantations, supposée effective depuis 1950, sur la seule base des photographies aériennes.



- Légende**
- RPG: nature des cultures
- fourrage
 - prairie temporaire
 - prairie permanente
 - maïs grain et ensilage
 - colza
 - orge
 - blé
 - autres céréales
 - légumes/fleurs
 - plantes à fibres
- éléments du paysage
- limite du Pnr BSN
 - réseau routier I^{air}
 - réseau routier II^{air}
 - cours d'eau
 - surface en eau
 - bâtiment agricole
 - bâtiment indifférencié
 - végétation
- relief
- pente moyenne à forte
 - absence de pente
- 500 m
-

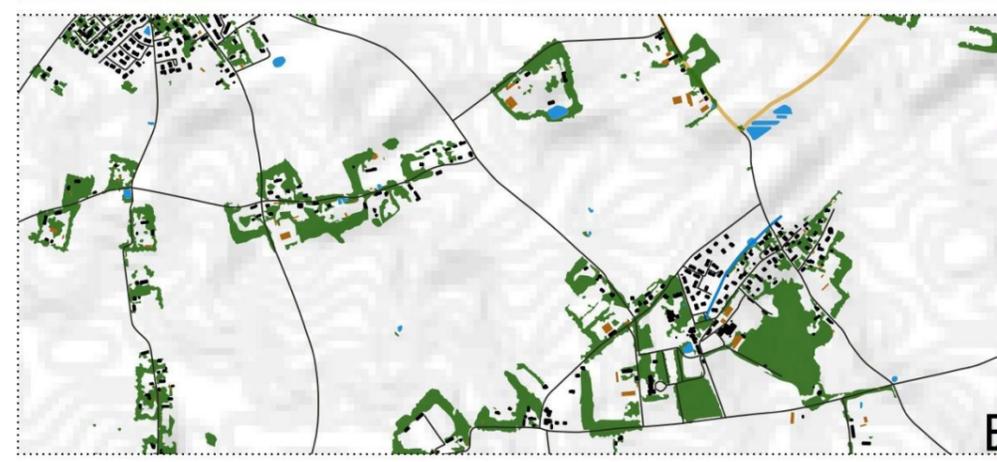
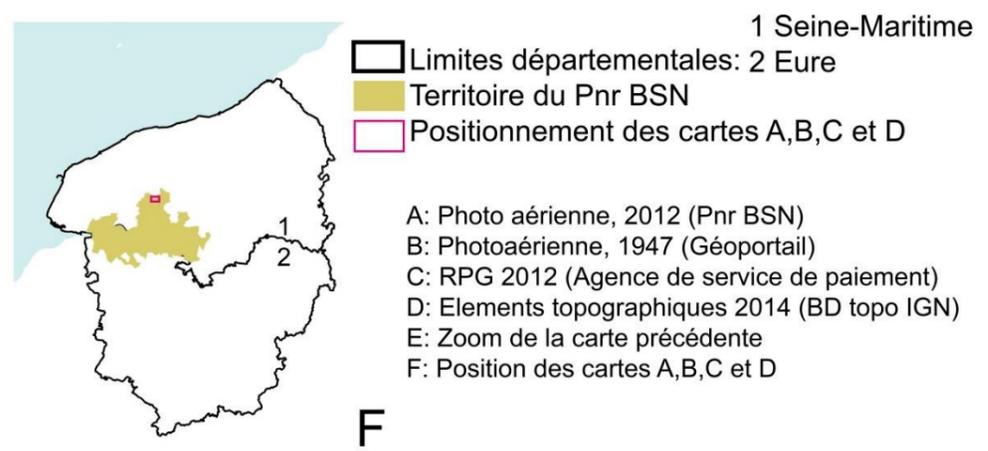


Figure 13 : photos aériennes de 2012 et 1947, pour comparaison de la présence des alignements d'arbres. Cartes des zones de cultures, déclarées par les exploitants et cartes d'agencement spatial des différents éléments du paysage. (M. Bozonnet, 2015)

1.2. LA PATRIMONIALISATION DU PAYSAGE

La patrimonialisation est un processus se composant de l'ensemble des actions contribuant à faire reconnaître et accepter un élément (un objet, un site, un paysage) comme un objet patrimonial. Ce processus est également vu comme « un mode de réappropriation de l'espace » (Gavari-Barbas, Veschambre, 2003). Des mouvements d'appropriation et de mise en valeur sont ainsi inhérents aux processus de patrimonialisation.

Ci-dessous sont présentés les origines de la patrimonialisation du paysage puis les débats soulevés par cette mise en patrimoine particulière. Les difficultés posées par le portage d'une stratégie de préservation des paysages sont ensuite exposées.

1.2.1. Origines et fondement de la patrimonialisation du paysage

La définition du patrimoine, de ce qui fait patrimoine, relève d'un processus de sélection, d'une construction sociale (Di Méo, 2008). L'entrée du paysage dans la catégorie du patrimoine relève de deux mouvements consécutifs : en premier lieu, d'« un élargissement de l'échelle de ce qui est perçu comme patrimoine » (Janin et al. 2011, p. 66) et en deuxième lieu d'une « extension de sens » (Di Méo, 2008, p. 1). Traditionnellement, le patrimoine pouvait être individuel ou collectif mais concernait essentiellement des biens matériels. Le terme s'applique dorénavant à un ensemble « de valeurs purement idéelles, d'idées, de connaissances et de croyances, de conceptions et de pratiques, de savoir-faire et de techniques » (Di Méo, 2008, p. 1). La finalité de la patrimonialisation demeure, bien sûr, la transmission. En effet, « la conservation est sans doute le fondement de toute action patrimoniale. Il convient absolument que tout patrimoine laisse une trace, qu'il soit transmis et transmissible, qu'il trouve une place dans une dynamique dirigée du passé vers le futur. » (ibid., p13).

A partir de 1930, avec la loi française portant sur les monuments naturels et les sites, ce ne sont plus seulement les paysages et les sites d'exceptions qui sont reconnus comme patrimoniaux. D'un point de vue législatif, grâce à la Convention Européenne du Paysage établie en 2000, les paysages du quotidien deviennent, eux aussi, dignes d'être appréciés et par suite de bénéficier d'actions de valorisation (Sgard, 2010; Bigando, 2006). D'un point de vue sociétal, les paysages menacés deviennent également patrimoniaux. Ainsi, la crise agricole, impactant l'espace rural depuis le XX^{ème} siècle, peut expliquer en partie la patrimonialisation des campagnes et de l'espace rural (Di Méo, 2008). En effet, « les dispositifs de protection s'appuient sur un réflexe de préservation, voire un sentiment d'urgence : on sauve quelque chose face à un risque perçu, que ce soit celui de l'abandon, de l'effacement, ou d'un réemploi aveugle » (Janin et al. 2011, p. 66). C'est pourquoi, certains paysages ruraux et agricoles sont présentés aujourd'hui comme patrimoniaux. Pour conclure, l'apparition du paysage dans le champ du patrimoine témoigne d'un « changement de regard » des sociétés à l'égard du paysage (Davodeau, 2004, p. 2).

L'intensification du mouvement de patrimonialisation se caractérise aujourd'hui par la diversité thématique des patrimoines et sa parenté avec la construction territoriale car « la patrimonialisation crée, redéfinit ou renforce les territoires » (Di Méo 2008, p. 16). Le patrimoine, puisqu'il est créateur d'identité et de sentiment d'appartenance, contribue à édifier des territoires (ibid.). Par ailleurs, les processus de patrimonialisation sont réalisés, collectivement et par des acteurs nombreux, procédant en plusieurs étapes : sélection, protection puis mise en scène des objets patrimoniaux (ibid.).

L'entrée des paysages quotidiens et ruraux dans la sphère patrimoniale, soulève des questions d'un ordre nouveau. « Qu'un monument, un meuble ou un édifice ait perdu sa fonction originelle mais puisse être contemplé avec la certitude qu'il sera conservé en l'état ne pose a priori pas une contradiction majeure dans notre rapport au patrimoine. A l'échelle du paysage, il en va autrement. Certains milieux se passent aisément de la main de l'homme, où s'en portent d'autant mieux. Ils sont rares et constituent généralement des réserves. Mais la majeure partie des paysages protégés

doit sa qualité à une relation singulière entre l'homme et une situation donnée » (Janin et al. 2011, p. 67). Comment, alors, préserver un paysage si la relation homme/milieu, fondatrice de ce paysage, a disparu ?

1.2.2. Le patrimoine, une notion pas si consensuelle

La thématique du patrimoine permet de rassembler les acteurs du territoire, autour d'une mémoire collective. Elle est, à ce titre, fédératrice (Sgard, 2010). Cependant, la notion n'est pas dénuée d'une dimension conflictuelle. Premièrement, « considérer le paysage comme un patrimoine et en faire l'objet même d'une politique de patrimonialisation suppose en effet de figer les composantes dans l'état actuel, voire tenter de reconstituer un état considéré comme « idéal » » (ibid., p. 4). Deuxièmement, « patrimonialiser le paysage entraîne donc toujours le risque de l'enfermer dans des logiques illusives, dans une fétichisation nostalgique qui laisserait croire que l'on peut non seulement transmettre les composantes matérielles intactes mais aussi les pratiques, les codes et les regards qui les ont construites en tant que paysages. Mobiliser le paysage dans le débat en l'érigant en patrimoine n'est donc pas aussi anodin et consensuel qu'il pourrait y paraître ; derrière les arguments des racines locales, de la tradition ou de la nature, se dessinent les rapports sociaux, un certain rapport de force que l'on cherche à figer également » (ibid., p. 5).

Par ailleurs, la mémoire collective, sous-jacente à la notion de patrimoine, est souvent construite et pensée d'abord par le haut et non pas par le bas, collectivement. Finalement, « à défaut d'inciter des démarches participatives, les réflexions sur les paysages s'en remettent souvent à des diagnostics d'experts » (Davodeau, 2004, p5). Qui plus est, le patrimoine, puisqu'il est consensuel et fédérateur, peut être l'objet d'instrumentalisation. Les caractères identitaires et patrimoniaux peuvent en effet servir à légitimer certaines actions en faveur des paysages (ibid.).

Pour toutes ces raisons, certaines contradictions semblent inhérentes à la notion de patrimoine. Tout d'abord, la légitimité d'une mémoire collective, telle qu'elle est construite dans la plupart des cas, pourrait être remise en question. Ensuite, la conservation de formes relictuelles pose question, car elle nous pousse à regarder nostalgiquement vers le passé, plutôt qu'à composer de nouveaux paysages.

1.2.3. Difficultés inhérentes au portage d'une stratégie de préservation d'un paysage

Le paysage est un objet dynamique. A ce titre, la préservation, la protection du paysage (c'est-à-dire l'évitement de l'apparition de certains éléments, jugés dégradants) peuvent être vus comme un obstacle à l'évolution naturelle du paysage, objet en évolution constante par définition (Antrop, 2005).

Le paysage se caractérise également par son inertie. Schématiquement, les sociétés en s'attribuant l'espace lui impriment certaines formes. Les formes résultantes constituent ce qu'on appelle un paysage. Des changements sociétaux ont lieu, la société et les raisons qui ont fait naître ces formes disparaissent alors. Demeurent alors des formes, imprimées dans l'espace, sans la société qui les a fait naître. C'est ce qui se produit dans de nombreux cas de paysages jugés patrimoniaux. Un changement sociétal, plus ou moins global, est observé. Les formes anciennes persistent encore quelques temps tout en s'effaçant peu à peu. Ces formes relictuelles alors jugées en danger, deviennent des éléments patrimoniaux qu'il convient de préserver. Ces éléments réclament une gestion particulière en vue de les conserver en l'état. Qui doit effectuer cette gestion ? Par quels biais et quels financements ? Jusqu'à quel prix (et quels coûts) ces formes doivent-elles être conservées et entretenues ? Face à ces enjeux et en vue de préserver certaines caractéristiques patrimoniales, des solutions plus résilientes sont formulées. Celles-ci préconisent l'adaptation des formes anciennes aux usages actuels plutôt qu'une sauvegarde stricte et rigide des formes anciennes. Leur but est de redonner des fonctions et donc une valeur d'usage, à ces formes désuètes, quitte à les adapter en les modifiant quelque peu.

Dans le cas de ces grands ensembles paysagers, pouvant mesurer plusieurs centaines de kilomètres carrés, le foncier est partagé entre d'innombrables propriétaires individuels. En vue de la

disparition des contextes sociaux-culturels qui ont fait naître les caractéristiques jugées patrimoniales, les propriétaires n'ont ni l'envie ni le besoin de reproduire des formes en décalage avec leurs besoins. A ce titre, une des difficultés d'une politique de préservation du paysage est d'associer le maximum d'acteurs et de faire converger leurs actions et leurs pratiques dans le sens d'une préservation du paysage. Puisque les formes à recréer sont héritées du passé, les objectifs de préservation du paysage se placent parfois en décalage, voir en conflit, avec les dynamiques actuelles des territoires.

Finalement, la patrimonialisation du paysage, bien qu'elle puisse être créatrice d'identité, n'apparaît pas automatiquement comme fédératrice. En effet, la définition de ce qu'est (ou devrait être) le patrimoine, relève d'un processus de sélection ce qui pose la question de la manière dont cette sélection est réalisée, par qui et dans quel but.

En ce qui concerne les clos-masures, le processus de patrimonialisation en est à ses débuts. Un état censé faire référence n'a pas été formalisé. Cependant, l'état des clos-masures fin XIX^{ème} siècle est présent dans l'imaginaire comme « un état historique » (Maury-Deleu et al. 2015), qu'il faudrait conserver sinon reproduire. Pourtant et comme l'a présenté figure 9 la structure semble avoir subi des évolutions constantes au cours du temps. Ceci remet en question, le positionnement du clos-masure du XIX^{ème} siècle comme « état de référence ». En outre, les objectifs visés par une patrimonialisation des clos-masures n'ont pas non plus été définis. Veut-on préserver une trame verte et bleue ? Des bâtiments ? Quelques clos particulièrement qualitatifs et bien conservés ? Des pratiques ancestrales ? Des pratiques agricoles de 1900 ? Une mémoire collective ? Tout cela à la fois ? Outre la nécessité et l'envie de préserver les clos-masures, vœu partagé par de multiples acteurs du territoire, des objectifs précis et des voies dans lesquelles s'engager pour arriver à cette fin, n'ont pas encore été formalisés.

Face à ces éléments, le Pnr BSN a choisi, à partir de 2014, d'étudier les perceptions qu'ont les habitants des clos-masures qu'ils habitent. Un « voyage en clos-masures » a alors été organisé. Deux paysagistes accompagnés d'un sociologue ont effectué un voyage de trois semaines, en immersion chez des habitants de clos-masures, sous le mode de l'observation participante. Ce « voyage » et l'ensemble des rencontres organisées autour de celui-ci ont permis de mieux comprendre le regard porté sur les clos-masures par leurs actuels habitants. Ceci a contribué à identifier de nombreuses pistes de réflexion en vue de la préservation de ce paysage particulier. Ce travail a également permis de mettre en lumière les nombreuses difficultés que pose la gestion d'une telle structure à un propriétaire privé. Le présent travail se positionne délibérément à la suite de cette contribution et a pour volonté d'affiner les premières observations pour une catégorie d'habitant spécifique, les agriculteurs. Il a été choisi d'explorer cette voie car celle-ci avait été identifiée comme pertinente, dans la perspective, de la préservation d'une campagne vivante. En outre, des facilités de gestion ont été identifiées dans la catégorie des agriculteurs. De plus, le clos-masure était historiquement une structure à vocation agricole. Pour toutes ces raisons, il semblait intéressant de se focaliser sur les clos-masures encore en activité agricole. Le sujet et la méthode du présent travail sont présentés plus précisément dans la partie suivante.

2. METHODE

2.1. QUESTIONNEMENT DE DEPART

2.1.1. Définitions

Ci-dessous, le fait qu'il soit difficile de donner une définition stricte du terme clos-masure sera expliqué. A la suite de quoi, des précisions concernant les diverses expressions employées dans cette étude seront formulées. L'emploi des termes « openfield » et « bocage » sera discuté puis, les termes « perception » et « représentation » seront définis.

En ce qui concerne le terme « clos-masure », il faut premièrement relever une certaine méconnaissance du terme. Deuxièmement, le terme, d'abord employé dans le milieu scientifique puis politique et territorial, a été peu à peu diffusé par les médias, les acteurs du développement local et par l'enseignement scolaire. Suite aux échanges avec les habitants, cette méconnaissance est finalement à relativiser puisque le terme est parfois connu mais pas réellement approprié (Chambelland, Duprat, 2015). Qui plus est, des termes proches tels que « cour », « corps de ferme », « cour plantée » ou « cour masure » existent et sont plus communément utilisés. « Face à cette variété de représentations des clos-masures, un point commun se dégage : personne n'est réellement en mesure de donner une définition précise de ce terme » (ibid., p. 13). Poser une définition du terme clos-masure, de plus, pose problème vis-à-vis de la diversité des formes rencontrées et celles-ci apparaissent souvent trop restrictives. Par ailleurs, poser une définition stricte du clos-masure contribue à communiquer une image figée et tournée vers le passé n'aidant pas, en retour, à faire évoluer la structure vers des formes nouvelles, plus en accord avec leur temps et les usages contemporains. Or, si le clos-masure a traversé les époques jusqu'à nous parvenir aujourd'hui, c'est qu'il s'est sans-cesse adapté aux changements, qu'ils soient économiques, sociaux, culturels ou agronomiques. Le caractère évolutif et la diversité des clos-masures devraient donc être au centre d'une définition du terme. Si une définition du clos-masure ne peut être donnée, des éléments nécessaires à sa définition peuvent être précisés. Pour rappel, le clos-masure est une structure composée de différents motifs : une ou plusieurs mares, de multiples bâtiments dispersés dans une cour enherbée plantée de pommiers hautes tiges. Le tout est ceinturé par des plantations d'arbres sur talus. D'après les habitants, le talus planté demeure l'élément phare permettant de définir et d'identifier un clos-masure (ibid.). Ainsi, l'étude n'a pas porté sur une forme définie de clos-masure mais sur des habitats comportant plusieurs éléments nécessaires à sa définition.

Cette étude se focalise sur les clos-masures ayant conservé leur fonction agricole. Du point de vue dénomination, l'appellation « corps de ferme de type clos-masure » a été retenue. Cette formule un peu lourde permet de passer outre les problèmes liés à la définition de « ce qui est un clos-masure » et de « ce qui ne l'est pas ». Le terme « corps de ferme » est ici employé pour définir un lieu ayant toujours une fonction agricole : il est soit le siège d'une exploitation soit un site de production secondaire. Pour les rencontres avec les agriculteurs, les appellations « corps de ferme plantés », « corps de ferme du Pays de Caux » ou encore « corps de ferme » ont été utilisées. Ces termes font écho aux discours des agriculteurs qui utilisent spontanément cette appellation pour désigner ce que j'appelle ici un « corps de ferme de type clos-masure ». Quand il s'agira de comparer les clos-masures ayant gardé leur fonction agricole (aujourd'hui en 2015) de ceux l'ayant perdue, le terme « clos agricole » sera employé en opposition aux « clos non agricoles ». L'emploi des termes « clos-masure » et « clos » désigne indistinctement les clos agricoles et les clos non agricoles.

Dans cette étude, la dénomination « talus planté » désigne toutes les plantations ligneuses sur talus. Qu'elles correspondent aux formes de la fin du XIX^{ème} siècle, ancrées comme traditionnelles (la présence de hêtres par exemple) ou aux formes plus modernes (les mélanges d'arbres de haut-jet et d'essences arbustives ou d'essences arbustives seules voir de taillis). L'expression « alignements d'arbres » sera employée quand il n'y a pas de talus ou pour désigner, de manière générale, les linéaires d'arbres de haut-jet, qu'ils soient sur talus ou non.

L'openfield est, pour sa part, un « mode d'organisation de l'activité agricole dans certaines régions de l'Europe occidentale médiévale, qui a laissé des paysages découverts à villages groupés (...) Le résultat était le paysage de campagne, ou champagne, voire de plaine. (...) Comme système agraire au sens strict, il n'y a plus d'openfield et le terme n'a plus qu'une valeur historique ; seuls restent des paysages découverts, des champagnes » (Brunet et al. 2013, p. 358). Le terme « bocage » désigne, quant à lui, « un paysage d'enclos, c'est-à-dire formé de pièces de terres entourées de tous côtés par une clôture. Les clôtures pour qu'il y ait bocage, doivent former un véritable réseau constitué de mailles, qui peuvent être de dimensions et de formes variables » (Flatres P., 1976, p. 21). A la vue de ces deux définitions, l'emploi des termes « bocage » et

« openfield » apparaît abusif dans le cas des paysages cauchois actuels. Les termes seront donc proscris tout au long de cette étude.

Les perceptions sont le résultat de phénomènes perceptifs impliquant les sens individuels, auxquels s'ajoutent des phénomènes de filtres culturels et sociaux (Brunet et al. 2013). On parle également d'espace perçu. Les représentations peuvent être comparées à des images mentales, construites par l'individu via des processus d'abstraction à partir de ses perceptions (ibid.). On parle alors d'espace représenté. L'espace perçu et l'espace représenté bien qu'ils se construisent à partir de l'espace réel sont distincts de celui-ci (ibid.). Par ailleurs, « on agit en fonction des représentations que l'on se fait de la réalité, que celle-ci ait été perçue ou seulement imaginée » (ibid., p. 428). C'est pourquoi les perceptions et les représentations ont une répercussion sur les pratiques individuelles. Pour comprendre les pratiques il est donc pertinent d'étudier les perceptions et les représentations.

Dans le cadre de cette étude, le Pnr BSN a souhaité continuer les recherches, engagées depuis 2014, sur les clos-masures et leurs habitants. Comme cela vient d'être présenté, en vue de comprendre les pratiques des habitants concernant les clos-masures qu'ils habitent, il faudra s'attacher à comprendre les perceptions et les représentations précédant leurs pratiques. Cette étude a choisi de se focaliser uniquement sur les agriculteurs exploitants des corps de ferme de type clos-masure. Les raisons expliquant ce choix sont présentées dans la partie ci-dessous.

2.1.2. Constats et postulats

Cette étude s'appuie sur différents constats, issus de la littérature ou de la connaissance empirique acquise par le Pnr BSN (lors des conseils plantations et la participation au comité de pilotage pour l'inscription des clos-masures à l'UNESCO par exemple). Dans la partie qui suit, les éléments théoriques formant le socle de cette étude sont présentés comme postulat.

Postulat 1 : Les clos-masures étaient, au début du XX^{ème} siècle le module de base de l'habitat rural cauchois. Ces structures étaient toutes agricoles. Allant de véritables sièges d'exploitation faisant vivre plusieurs familles à de modestes fermettes, une grande variabilité caractérisait ces structures. Avec les mutations de l'agriculture et de la société, beaucoup de clos ont perdu leur fonction agricole et sont aujourd'hui simplement habités, par une ou plusieurs familles. Le clos agricole, en opposition au clos non agricole, présente des spécificités : les fonctions, usages, formes et pratiques y sont différentes. Les trajectoires d'évolution des clos agricoles et des clos non agricoles semblent régies par des dynamiques différentes. Ceci justifie, à nos yeux, de traiter le cas des « clos agricoles » de manière isolée.

Postulat 2 : Les arbres et les talus plantés qui ceinturent les clos-masures ont une empreinte visuelle forte sur le paysage et sont plus identifiables que les autres éléments tels que les mares, les bâtiments ou les vergers dissimulés derrière les arbres. Par ailleurs, lors des premières rencontres avec les habitants, le talus planté est ressorti comme un des principaux éléments de définition des clos-masures mais aussi comme la principale source d'inquiétude et de contrainte de gestion pour les habitants (Chambelland, Duprat, 2015). A ce titre, le travail se centrera plus particulièrement sur les alignements d'arbres et les talus.

Postulat 3 : La patrimonialisation n'entraîne pas obligatoirement la sauvegarde des qualités patrimoniales des sites. A titre d'exemple, la liste du patrimoine mondial en péril compte 48 sites [2]. Ce « phénomène » touche essentiellement l'Afrique et les Etats arabes mais l'Europe et l'Amérique du Nord sont également concernées. Le cas de la Vallée de l'Elbe, en Allemagne, retiré de la liste du patrimoine mondiale en 2009 [3] suite à une mauvaise gestion [4] confirme cette idée. Par ailleurs un classement à l'UNESCO n'entraîne aucune contrainte réglementaire contrairement à des procédures de classement plus modestes et nationales.

En d'autres termes, la patrimonialisation, par l'éveil qu'elle suscite, peut faciliter le maintien de certaines qualités. Cependant, des actions de médiation, de valorisation et de préservation apparaissent nécessaires en vue de préserver les caractères patrimoniaux des sites et les

classements ne suffisent pas à eux seuls à pérenniser systématiquement ces caractères. Dans le cas des clos-masures, la mise en œuvre de telles actions appelle une connaissance fine des perceptions et des pratiques individuelles ainsi qu'une compréhension des dynamiques qui les régissent.

Postulat 4 : De manière générale, en France, le nombre d'exploitations agricoles est en diminution, cela au dépend des petites et moyennes exploitations, alors que les grandes se maintiennent et s'agrandissent. Cela s'accompagne d'une diminution du nombre d'actifs agricoles (Hervieu, et Purseigle, 2013). Par ailleurs, le nombre de clos-masures semble se réduire également au fil des années. Ce constat est empirique et ne s'appuie pas sur des quantifications répétées sur un même lieu à plusieurs dates mais il semble largement partagé. En croisant ces deux données (un contexte négatif à la fois pour les clos-masures, agricoles ou non et pour le nombre exploitations agricoles), sans dire qu'ils sont rares, les clos agricoles sont probablement devenus marginaux.

2.1.3. Hypothèses et problématique

L'ensemble des éléments de contexte, présentés ci-dessus, ont contribué à formuler la problématique suivante : en quoi la prise en compte des considérations locales est nécessaire pour porter une stratégie de pérennisation des clos-masures et décliner des actions cohérentes en vue de la préservation du paysage cauchois ? Des hypothèses ont ensuite été dégagées, elles sont présentées ci-dessous.

Hypothèse 1 : La survie des talus cauchois s'explique par leur fonction brise-vent.

Dans certaines régions de bocage, les remembrements successifs et les changements de pratiques agricoles ont conduit à une disparition quasi-totale des anciens réseaux bocagers (Brunet et al. 1993). En comparaison, il semble que les arbres de haut-jet du Pays de Caux ont « relativement bien » résisté aux changements de la société au cours du XX^{ème} siècle et leurs silhouettes marquent encore fortement le paysage. L'hypothèse est que cette « préservation partielle » tient à deux facteurs principaux. D'une part les alignements d'arbres, autour des corps de ferme, n'ont pas ou peu été un obstacle à la mécanisation de l'agriculture. D'autre part, la fonction principale des alignements, la fonction de brise-vent, est toujours recherchée car aucune solution alternative n'a été apportée par les moyens modernes. Il semble ainsi plausible que la persistance des arbres de haut-jet tienne au fait que les habitants aient continué à planter des arbres pour se protéger du vent.

Hypothèse 2 : Les intérêts économiques ne sont pas moteur des plantations.

Un débouché économique pour les arbres pourrait permettre d'alléger la facture et donc les contraintes liées à la plantation ainsi qu'à l'entretien des arbres. Cependant, l'utilisation des arbres comme « ressource » (monétaire et/ou de matière première) semble avoir quasiment disparu : le fuel a remplacé le bois de chauffage, le bois de chauffage provient d'autres boisements, les branches sont brûlées pour débarrasser, les piquets de clôtures sont achetés à l'extérieur et personne ne semble vouloir acheter les grumes. Ainsi, l'hypothèse pressentie est que les motifs de plantation résident majoritairement dans d'autres argumentaires que celui de la recherche d'un « gain économique ».

Hypothèse 3 : Besoin d'un conseil ciblé pour le public agricole.

Un clos agricole présente des facilités de gestion (Chambelland, Duprat, 2015). En effet, un agriculteur, même s'il n'a pas forcément de connaissances en ce qui concerne la gestion des arbres, se trouve mieux armé face à la gestion d'un corps de ferme et des talus plantés qu'un particulier (grâce aux engins à sa disposition, sa débrouillardise ou son réseau professionnel). Un agriculteur, en raison de la spécificité des pratiques qu'il déploie, n'a finalement pas le même rapport au vivant, à la nature et plus globalement au paysage. Bien que les agriculteurs font état d'une relative autonomie dans la gestion de leur corps de ferme et de leurs talus plantés, face à des dynamiques qu'ils ne maîtrisent pas (économie de marché, mutation de l'agriculture, dérèglement climatique, politiques environnementales) ceux-ci pourraient bénéficier d'un conseil adapté à leurs besoins. Pour l'instant, ce besoin n'a été que peu cerné et peu de réponses ont été développées et appropriées. L'hypothèse est qu'un besoin de conseil se fait ressentir au sein du public agricole.

Hypothèse 4 : Des caractères patrimoniaux peu présents dans le discours des agriculteurs.

La représentation « clos-masure » est en cours de construction. Relativement neuve, la population s'est peu approprié cette représentation (ibid.). De plus, les clos-masures patrimoniaux, mis en avant, sont des clos tels qu'ils existaient au début du XX^{ème} siècle: un clos agricole de grande taille, isolé en plaine avec encore beaucoup de petits bâtiments. Les rares clos qui sont adaptés à cette image sont des clos « muséifiés » où la fonction agricole a disparu. Les clos agricoles ne correspondent pas à l'image « du clos-masure patrimonial » mise en avant et valorisée par les acteurs du territoire. En conséquence, un discours autour des caractères patrimoniaux des clos agricoles sera probablement peu présent dans le discours des agriculteurs.

Hypothèse 5 : Le maintien d'une activité agricole est un atout pour le maintien de la structure.

Les exploitations agricoles sont dans une logique de production. A court comme à long terme, un gain économique et une valorisation du capital d'exploitation sont recherchés. La viabilité doit être maximisée tout comme le retour sur investissement. Par la suite, la pérennisation de l'exploitation, par vente ou transmission à la descendance est recherchée. Bien qu'une pérennisation de l'activité agricole n'implique pas une pérennisation du caractère patrimonial du lieu (ibid.), il est possible de penser que les agriculteurs, de par leur débrouillardise, sont à même de faire vivre et de pérenniser les corps de ferme à moyenne échéance. Ainsi j'é mets l'hypothèse que l'activité agricole est plutôt favorable à la pérennisation des clos-masures, au sens du maintien des différentes composantes de ceux-ci.

Il vient d'être exposé en quoi l'étude approfondie des clos agricoles apparaissait instructive bien que ce travail s'inscrive dans une démarche plus large, visant à pérenniser les caractéristiques paysagères cachoises dans leur ensemble. La méthode sera présentée dans la partie suivante puis, les résultats seront exposés et discutés.

2.2. METHODE D'ENQUETE

2.2.1. L'entretien semi directif : méthode

L'entretien semi directif, appelé également entretien compréhensif, a pour but d'aller à la recherche de points de vue et d'expériences individuelles, ceci dans une visée compréhensive et explicative (Kaufmann 2011; Blanchet and Gotman 2007). En d'autres termes, cette méthode permet de saisir les logiques et les représentations guidant la prise de décision puis les pratiques et les actions qui en découlent. « L'écoute, d'attitude sociale est devenue technique sociologique : il s'est alors agi non seulement d'écouter les enquêtés sur les sujets, mais de les faire parler librement » (Blanchet, Gotman 2007, p. 20). En comparaison à l'usage du questionnaire, l'entretien vise « une forme moins autoritaire de questionnement qui intègre désormais le consentement de l'enquêté et une participation plus active à la production d'informations. » (ibid., p. 11). Tout devra donc être mis en place, en vue de favoriser la prise de parole de l'interviewé.

Par ailleurs, « L'idée n'est plus de neutraliser ni de taire les représentations réciproques des interlocuteurs mais de les utiliser dans la conduite de l'entretien et d'en faire le cœur de l'analyse » (ibid., p. 15). En outre, le discours produit à l'occasion de l'entretien « n'est pas fabriqué par l'enquête mais le prolongement d'une expérience » (ibid. p. 34). Les dires des enquêtés font écho à leur réalité, à leurs pratiques quotidiennes et c'est pourquoi les discours récoltés ont une valeur explicative. En outre, les discours produits sont dotés d'une tonalité affective voire d'une charge irrationnelle. Pour toutes ces raisons, les discours forment un matériau brut qu'il faut par la suite analyser. Le temps de l'analyse s'appliquera donc à faire ressortir ce qui est particulier de ce qui est général mais aussi de croiser le discours avec les autres types de données, issues de l'observation du terrain ou des prises de vue aériennes.

Comme le souligne Blanchet et Gotman (ibid., p. 124) : « la reconnaissance du biais fondamental n'est pas la marque de l'invalidité de la méthode mais, au contraire, la condition nécessaire pour

que cette méthode atteigne un statut scientifique ». A cet égard, l'existence de biais n'est pas niée : la plupart résident dans le déroulement, la conduite des entretiens et dans le choix de l'échantillon. Cette méthode est néanmoins une des seules permettant, d'éclairer et de comprendre, comment et pourquoi les individus interagissent avec leur environnement. Dans le cadre de notre étude, la méthode de l'entretien compréhensif permet un recueil d'informations concernant les représentations qu'ont les agriculteurs du corps de ferme qu'ils exploitent et les pratiques et actions qu'ils mettent en œuvre en fonction de ces représentations. Ces informations ont été jugées utiles, car elles permettront d'éclairer les actions à mettre en œuvre, en réponse, pour agir en faveur d'une préservation des clos-masures.

2.2.2. Méthode d'échantillonnage et de prise de contact

Dans cette étude, il a été choisi d'étudier les pratiques et les perceptions qu'ont les agriculteurs de leurs corps de ferme. Ainsi, les personnes à interviewer doivent correspondre à deux critères principaux : être exploitant agricole et exploiter un corps de ferme de type clos-masure, que celui-ci soit le siège principal de l'exploitation ou non. Par ailleurs, il a été choisi de travailler sur l'aire conjointe du Pnr et du Pays de Caux. Ainsi le repérage a été effectué de manière dispersée sur ce territoire.

Les fonctions du talus planté et les perceptions qu'ont les agriculteurs de celui-ci ont été mises en position centrale de la recherche. De cette manière le repérage des exploitations s'est principalement attaché à identifier des exploitations où des linéaires de haut-jet étaient présents. Pour compléter cet échantillonnage, en fin de période d'enquête, deux exploitations, ne comportant quasiment plus d'alignements, ont été visitées.

Afin d'obtenir des discours contrastés, il a été choisi de rencontrer des profils diversifiés. En ce qui concerne le profil de l'exploitant, une diversité d'âge, de situation concernant la reprise de l'exploitation (reprise assurée ou reprise incertaine), de statuts de l'agriculteur (temps plein ou double actif et propriétaire ou locataire) et de le lieu d'habitation de l'agriculteur (habitant sur le corps de ferme qu'il exploite ou en dehors) ont été recherché. Au niveau du corps de ferme, la diversité a été recherchée au niveau de la division des clos (clos indivis ou clos divisé entre plusieurs propriétaires) et de l'état de conservation du clos. En dernier lieu, une diversification a été menée concernant le type d'exploitation, sur les critères de l'orientation technico-économique (OTEX), la taille de l'exploitation (SAU et taille du cheptel) et le statut du site d'exploitation (siège d'exploitation ou site d'exploitation secondaire).

Le repérage des exploitations s'est fait à l'aide des enquêtes agricoles (documents de diagnostic réalisés par la Chambre d'Agriculture à l'occasion de la création ou du renouvellement d'un PLU). Les photos aériennes sont venues en complément de cette première source : les exploitations sont facilement repérables par leurs bâtiments, la proximité des herbages et des cultures ou la présence d'animaux. Le contour arboré, qu'il soit partiel ou non, indique assez facilement, quant à lui, les exploitations situées dans des corps de ferme de type clos-masure. Ceci a été complété par un repérage effectué directement sur le terrain.

Suite à cette étape de repérage, il a été choisi d'aller rencontrer les exploitants directement sur leur exploitation. Si l'exploitant était présent, la démarche lui a été expliquée et un rendez-vous pour effectuer l'entretien ultérieurement a été demandé. S'il était absent mais qu'un membre de sa famille ou un voisin était présent, un numéro de téléphone a pu être obtenu. Dans ce cas-là, l'exploitant a été recontacté, la démarche expliquée et un rendez-vous a été fixé. Enfin, les derniers enquêtés ont été rencontrés différemment et par l'entremise d'un tiers (un agriculteur m'a donné le contact de deux autres agriculteurs et deux autres ont été contacté par le biais d'un autre agent du Pnr BSN).

Ce mode de prise de contact s'est avéré assez efficace : il y a eu peu de refus (deux seulement). Par ailleurs, les brefs échanges préliminaires ont permis d'identifier les profils les plus intéressants

et les plus contrastés. En tout une trentaine de personnes ont été contactées mais certaines n'ont finalement pas été interviewées.

2.2.3. Déroulé des entretiens

Les rendez-vous ont été fixés à une date et une heure choisies par l'exploitant. Les entretiens se sont déroulés dans les exploitations (dans un local ou dans la maison d'habitation). Le choix a été laissé aux enquêtés de me recevoir seuls ou à plusieurs. Le nombre de personnes ayant participé à l'entretien a donc été variable. Certains couples d'exploitants m'ont reçue à deux, dans d'autres cas, un seul des exploitants était présent. Un exploitant m'a reçue avec son fils qui travaille avec lui, un autre avec ses deux parents à la retraite. Ces choix ont été faits en vue de favoriser l'expression de l'exploitant.

Une brève introduction a été réalisée, toujours sur le même modèle. L'objectif de l'entretien a été expliqué et une demande d'enregistrement effectuée. J'ai expliqué que l'entretien se déroulerait en deux temps : suite à une discussion au sujet du corps de ferme, un tour d'exploitation serait réalisé. (le support d'entretien est présenté en annexe). Quatre thématiques centrales ont été abordées : l'histoire et la nature de l'exploitation, l'état et la gestion des alignements d'arbres, l'état et l'usage du patrimoine bâti et enfin les projets de transmission et/ou d'évolution de l'exploitation. L'entretien a ensuite démarré toujours par la même question : « Pouvez-vous m'expliquer l'histoire de l'exploitation ? » Par ailleurs, la configuration des corps de ferme est régie principalement par des contraintes spatiales : sens des vents dominants, orientation par rapport aux points cardinaux, distances (des habitations, des herbages, des accès) et place disponible ou au contraire manque de place. En conséquence, au cours de la discussion, il a été demandé à l'exploitant de dessiner son corps de ferme. Cela devait permettre de délier la parole des enquêtés mais surtout de créer un support de discussion pratique en vue des contraintes spatiales évoquées plus haut (Marie, 2009). Tous, à l'exception d'une personne, se sont prêtés à l'exercice.

Pour ma part, j'ai adopté un rôle d'enquêteur : être à l'écoute de l'enquêté, questions simples et relances qui devaient être peu intrusives. J'ai pris quelques notes mais me suis beaucoup appuyée sur l'enregistrement pour rester à l'écoute. Une fois l'ensemble des thèmes abordés, j'ai proposé de mettre fin à l'enregistrement pour aller faire le tour de l'exploitation. Les tours d'exploitation ont permis aux exploitants de me montrer ce qu'ils m'avaient expliqué et j'ai pu prendre des photos, mais il n'a pas été possible d'enregistrer ces échanges. Les entretiens et le tour de l'exploitation ont été de durée variable. Une rencontre a été fortement écourtée en raison du manque de temps de l'exploitant, les autres rencontres ont généralement duré plus d'une heure trente.

Avant de conclure cette sous-partie, il convient de souligner que la « règle d'or » de l'entretien semi-directif a été brisée car des questions assez directives ont pu être posées. D'importants décalages entre les données de la littérature et les discours récoltés ont conduit à faire ce choix. Cela s'est produit sur deux thématiques : la protection contre le vent des arbres de haut-jet et l'impact des arbres sur les rendements. Au fur et à mesure de l'avancée de l'enquête, personne ne parlait de l'impact des arbres sur le rendement et peu de personnes parlaient du rôle de « brise-vent » généralement attribué aux talus plantés. Afin de comprendre ces décalages et de savoir si les personnes omettaient ces phénomènes ou s'ils n'étaient pas ressentis, ces sujets ont été introduits délibérément.

2.2.4. Analyse des entretiens : l'analyse qualitative

Suite aux rencontres, des fiches synthétiques sur chacun des agriculteurs et exploitations ont été rédigées. Une description des lieux, des observations visuelles, des photographies et des prises de vue aérienne y ont été consignées ainsi que des commentaires sur le déroulé de l'entretien. Des extraits d'entretiens marquants ou originaux y ont, parfois, été directement retranscrits.

Une fois la passation de tous les entretiens effectuée, un tableau descriptif de l'échantillon a été réalisé (sorte de récapitulatif comprenant les variables faciles à déterminer et des commentaires

courts). Enfin, il a été entrepris de distinguer ce qui semblait faire consensus auprès des agriculteurs de ce qui était moins répandu. Les cas particuliers permettant d'éclairer le cas général, une attention particulière a été portée à ceux-ci. Enfin, les entretiens ont été réécoutés et des extraits qui n'étaient, dans un premier temps, pas apparus révélateurs ont été retranscrits.

Dans la partie suivante, des extraits d'entretien choisis sont présentés. Afin que ces extraits soient contextualisés, le profil de l'exploitant est décrit en quelques mots. Des figures permettent parfois d'illustrer ou de compléter les propos. Cela a pour but d'articuler le discours des enquêtés, avec les observations de terrain. Les analyses du type analyse textuelle, typologie et analyse de contenu ont été écartées au profit d'une analyse uniquement qualitative. Ce type d'analyse offre peu de recours à celui qui voudrait juger la validité des résultats. Il apparaît donc important de souligner que la validité de la méthode est à rechercher dans la « cohérence de l'ensemble de la démarche de recherche » (Kaufmann, 2015, p. 27). Par ailleurs, la représentativité de l'échantillon n'a pas été recherchée. Ces résultats ne sont donc pas généralisables mais ils n'en sont pas moins informatifs. Suite à la présentation des résultats, les hypothèses présentées plus haut seront discutées.

3. RESULTATS : LES CLOS AGRICOLES CONTEMPORAINS

La partie résultat est structurée de manière thématique : après avoir présenté l'aire d'étude et l'échantillon, des extraits d'entretien y sont exposés. Dans un premier temps, la diversité des regards portés par les agriculteurs sur les alignements d'arbres sera présentée. Dans un second temps, le sujet du devenir des clos agricoles sera exploré.

3.1. AIRE D'ÉTUDE ET ECHANTILLON

3.1.1. Aire d'étude et tendance de l'agriculture sur la zone

L'aire d'étude a été définie comme le territoire conjoint du Pays de Caux et du Pnr BSN (figure 14). Ceci représente 26 communes (la liste des communes est donnée en annexe III). La figure 15 présente l'occupation du sol sur ce territoire : les boisements occupent les terrains en pente formés par les vallées. Les fonds de vallée sont, quant à eux, rarement boisés mais plutôt valorisés par l'agriculture, principalement par des herbages. Les zones les plus basses, comprises dans le lit majeur de la Seine, appelées également « marais », sont essentiellement dévolues à l'agriculture. En fonction de l'histoire et du drainage de la zone, des herbages ou des cultures y prennent place. Enfin, les espaces agricoles et les espaces urbanisés se partagent le restant de l'espace c'est à dire les zones de plateaux.

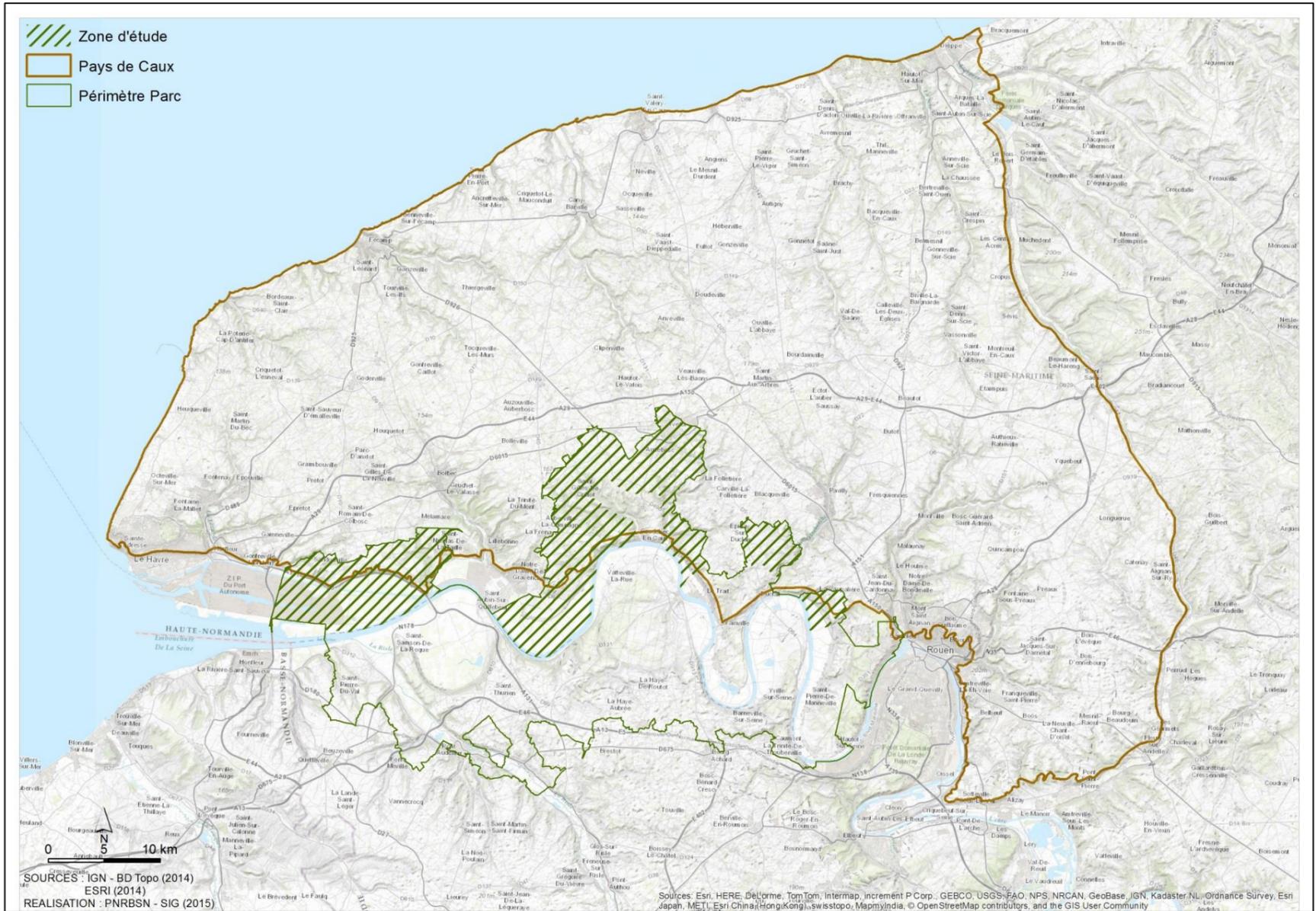


Figure 14 : carte de la zone d'étude, définie comme l'aire conjointe entre le territoire du PNR BSN et le Pays de Caux. (Pnr BSN, 2015)
 Nb : Le périmètre du Pays de Caux est défini dans l'Atlas des Paysages de Haute-Normandie [5].

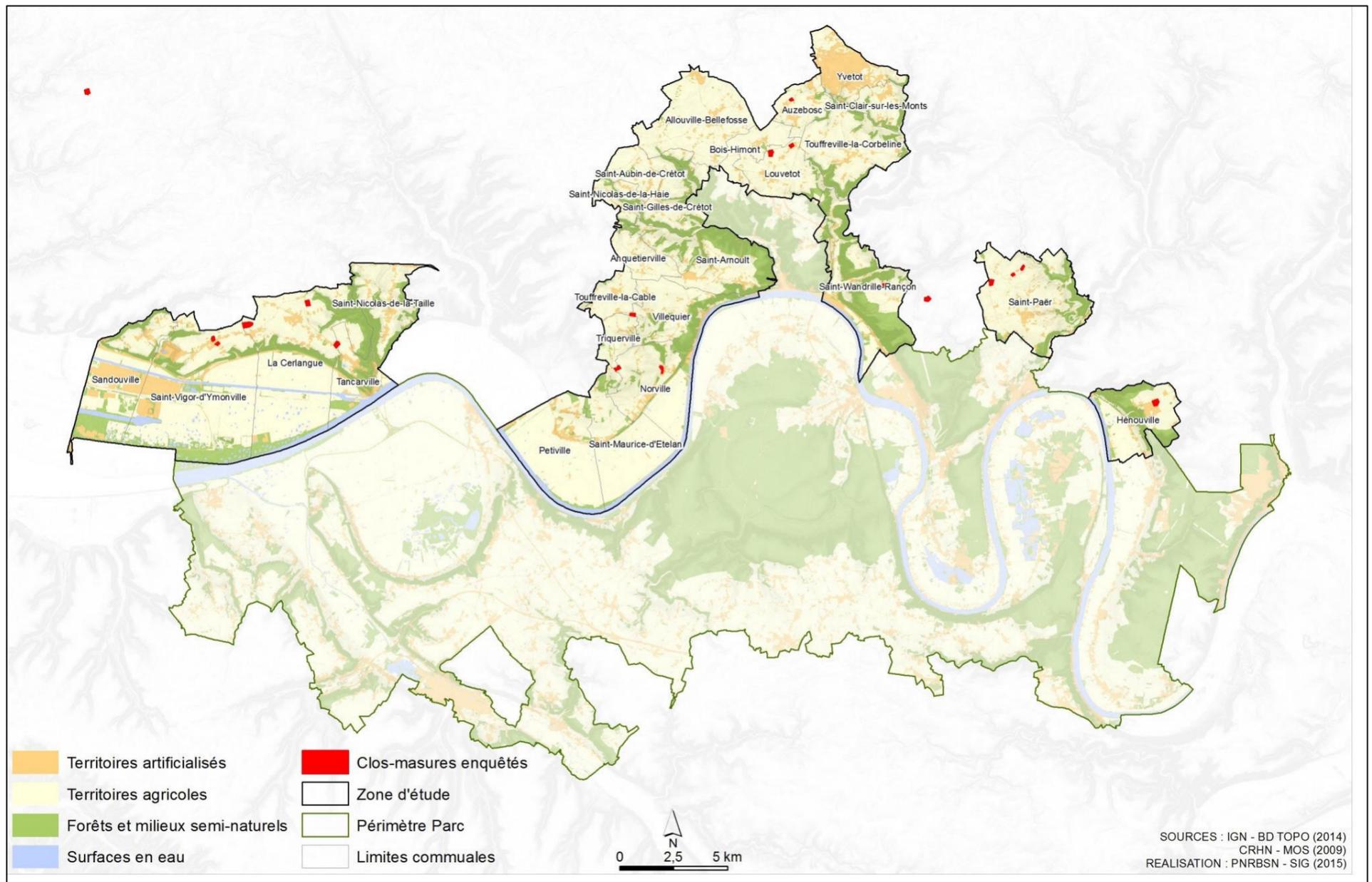


Figure 15 : carte de l'occupation du sol sur l'aire d'étude et positionnement des corps de ferme enquêtés (Pnr BSN, 2015)

Les 3 tableaux suivants donnent un aperçu des caractéristiques de l'agriculture sur la zone d'étude. Lors des deux dernières décennies, le nombre d'exploitations et le nombre d'agriculteurs diminuent, ceci pour une Surface Agricole Utile (SAU) équivalente (Tableau 1). Par ailleurs, la diminution des surfaces en herbe s'est faite au profit des surfaces en terre labourable (Tableau 2). Ces dynamiques connaissent un ralentissement sur la période 2000-2010 par rapport à la décennie 1990-2000. Le taux de fermage reste important (83%) mais le fait qu'il soit donné en % de la SAU ne donne pas de détails (Tableau 3), sur les types de terres concernés par cette situation (les corps de ferme sont-ils concernés autant que les terres de cultures ?). En ce qui concerne les exploitations sans successeurs, la valeur approche la moyenne nationale où 30 % des exploitations n'ont pas de successeur connu.

Tableau 1 : évolution du nombre d'exploitations et de la SAU sur la période 1988-2010.

(M. Bozonnet, 2015, d'après Agreste Recensement Agricole 2010)

Nb : * Ces valeurs sont données à l'échelon communal, c'est le nombre d'exploitations de la commune de l'étude qui possède le minimum / le maximum d'exploitations

	Nombre d'exploitations			taux de variation 2000 - 2010	SAU (ha)			taux de variation 2000 - 2010	% d'exploitations ayant une SAU>100 en 2010
	1988	2000	2010		1988	2000	2010		
Moyenne par commune	24	15	12	-19%	584	582	571	-5%	20%
Total	611	377	304		15 196	15 138	14 842		
Val. maximum*	50	28	26		1 419	1 363	1 300		50%
Val. minimum*	8	3	4		144	156	117		0%

Tableau 2 : évolution de la taille des cheptels et des surfaces, sur la période 1988-2010 et sur les communes étudiées. (M. Bozonnet, 2015, d'après Agreste Recensement Agricole 2010)

	Cheptel (UTB)			taux de variation 2000 - 2010	Surf. en terre labourable (ha)			taux de variation 2000 - 2010	Surf. toujours en herbe (ha)			taux de variation 2000 - 2010
	1988	2000	2010		1988	2000	2010		1988	2000	2010	
Moyenne par commune	801	671	606	-10%	325	392	462	18%	268	200	143	-29%
Moyenne par exploitation	34	46	52		14	27	40		11	14	12	
Total	20 838	17 441	15 766		8 131	9 804	10 630		6 965	5 209	3 722	

Tableau 3: taux de fermage et évolution de la part des agriculteurs dans la population active de 2007 à 2010.

(M. Bozonnet, 2015, d'après Agreste Recensement Agricole et Insee, Recensements de la population 2010)

	Fermage en 2010 (% SAU)	Part des agriculteurs dans la population active (2007)	Part des agriculteurs dans la population active (2010)	Taux de Variation 2007-2010	Exploitations sans successeur connu en 2010 (% SAU)
Moyenne par commune	83,0%	1,8%	0,9%	-48,2%	29,0%

Avant de décrire l'échantillon enquêté, une différence principale avec le reste du Pays de Caux peut être mise en exergue. En effet, les communes où s'est déroulée l'étude sont à cheval sur le plateau du Pays de Caux et sur la Vallée de la Seine. Les exploitations rencontrées sont généralement situées sur le plateau mais une partie des terres se situe parfois dans les zones de marais de la vallée de Seine. Ceci n'est évidemment pas le cas des exploitations situées plus au centre ou au nord du Pays de Caux. Cette différence s'explique bien entendu par le fait que l'aire d'étude se situe sur une frange du plateau cauchois. Pour l'exploitation, cela se traduit par une complémentarité des terres, perçue comme un avantage.

3.1.2. Description de l'échantillon

Dix-huit corps de ferme ont été visités. Au total vingt-trois personnes ont été interviewées sur onze communes différentes dont deux en dehors du territoire du parc (voir figure 15 montrant également la répartition des exploitations enquêtées). Pour l'un d'entre eux, il convient de souligner que le corps de ferme n'est plus le siège d'une exploitation. Le chef d'exploitation a pris sa retraite et un restaurant a été installé dans l'ancien manoir, positionné au centre du clos. L'ancien exploitant mène aujourd'hui une production maraîchère et fruitière permettant d'approvisionner le restaurant. Il a été choisi de traiter ce cas particulier car il semble être un exemple réussi de reconversion d'exploitation. La figure 16 présente la répartition des dix-sept autres exploitations suivant leurs Orientations Technico-Economiques (OTEX).

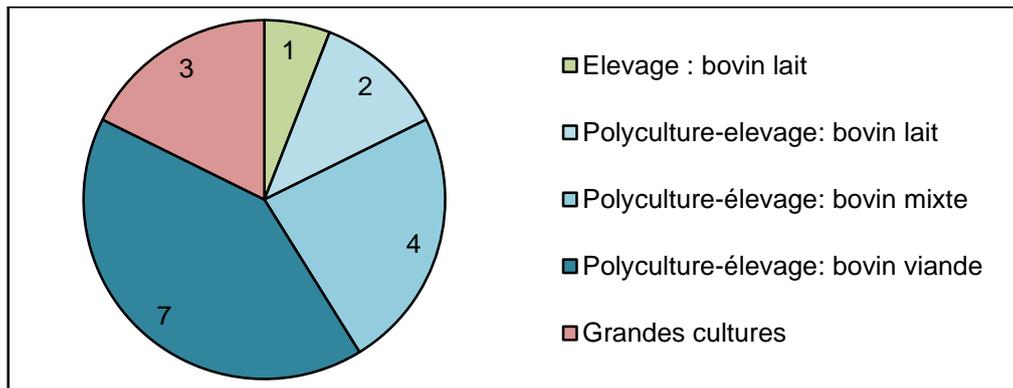


Figure 16 : répartition des exploitations visitées par OTEX. (M. Bozonnet, 2015 d'après échantillon enquêté)
Nb : les valeurs numériques donnent le nombre d'exploitations visitées pour chaque catégorie d'OTEX.

Traditionnellement, les clos-masures mesurent entre 1 et 5 hectares et les clos situés en dehors de ces dimensions sont plus rares. De plus, à l'origine il existait un rapport d'environ 1/10^{ème} entre la taille des exploitations et la taille des corps de ferme (Moley et al. 1980).

Les corps de ferme visités ont une taille comprise entre 1 et 4,5 ha. Par ailleurs, il semble qu'il n'existe plus de lien entre la taille des exploitations (la SAU) et la taille des corps de ferme. D'après notre échantillon, les deux grandeurs semblent indépendantes (voir l'annexe IV où un graphique met en relation ces deux grandeurs sur les corps de ferme visités). L'équilibre qui existait à l'origine, entre culture et élevage, a été remis en cause par la révolution agricole et notamment la révolution fourragère. Ceci explique, en partie, la disparition de lien entre ces deux grandeurs (ibid.).

Enfin, comme il a été expliqué dans la partie méthode, une diversification de l'échantillon a été recherchée. Le tableau 4 présente, à ce titre, une description des principales caractéristiques des individus, des exploitations et des corps de ferme où se sont déroulés les entretiens.

Dans les parties suivantes sont présentés de manière parallèle des extraits d'entretiens, des photographies aériennes et des photographies. Les résultats sont présentés de manière thématique. Avant chaque extrait d'entretien, une très brève introduction du profil de l'enquêté est formulée. Les extraits sont numérotés (1A, 1B etc.), les chiffres font référence au numéro de l'enquêté établi dans le Tableau 4. Les lettres font référence au nombre d'extraits provenant d'un même entretien (1A premier entretien provenant de l'entretien 1, 1B deuxième entretien provenant de l'entretien 1 etc). Lorsqu'il y a plusieurs participants à l'entretiens, les différents locuteurs sont également numérotés (1, 1', 1''). Pour chaque thématique, suite à la présentation des extraits, un commentaire est réalisé. Pour chaque enquêté cité (à l'exception de l'enquêté n° 1) la carte mentale, réalisée lors de l'entretien, est jointe en annexe.

Tableau 4 : caractéristiques principales des individus enquêtés, de leur exploitation et de leur corps de ferme.

(M. Bozonnet, 2015, d'après échantillon enquêté)

Nb : Abréviation PE pour Polyculture-Elevage, les valeurs extrêmes sont mises en couleur

Id	Nb. de participants à l'entretien	Particularité de l'exploitant	Particularité de l'exploitation	Particularité du clos	Caractéristique de l'exploitant			Caractéristique de l'exploitation		Caractéristique du corps de ferme			
					Age	Habite sur le clos	Propriétaire	Filière	Cheptel (nb de tête)	SAU (ha)	Taille du clos (ha)	% (Surface Clos / SAU)	Clos divisé
1	1			Nombreux bâtiments en très bon état de conservation	> 60	Oui	Oui	Grandes cultures	50 brebis	>100	4,5	3,8%	Non
2	1		Reconversion de l'exploitation en restaurant	Plantation en anticipation du renouvellement des arbres, à l'extérieur	> 60	Oui	Oui	/	/	/	4	/	Non
3	1	Double actif	Exploitation et habitation implantées en dehors du corps de ferme ancien	Corps de ferme ancien replanté en peupliers	40-49	Pavillon, à l'extérieur du clos	Oui	PE (Bovin viande)	70-99	20-49	1,7	4,3%	Non
4	1	Propriétaire chaufferie bois	Reprise incertaine Plantations de haies sur les herbages	Problème de voisinage lié aux arbres	50-59	Oui	Oui	PE (Bovin viande)	50-69	>100	2,5	2,5%	Oui
5	3	Chasseur			40-49	Oui	Oui	PE (Bovin mixte)	50-69	>100	1,7	1,5%	Non
6	2	Volonté de recréer un clos	Activité complémentaire: gîte touristique		50-59	Oui	Oui	PE (Bovin viande)	>150	>100	1,8	1,6%	Oui
7	1				50-59	Oui	Oui	PE (Bovin mixte)	>150	>100	1,5	1,6%	Non
8	1				50-59	Oui	Oui	PE (Bovin viande)	50-69	> 100	4,5	3,8%	Non
9	1	Formation BTS GPN		Clos situé sur un axe de ruissellement	40-49	Pavillon, à l'extérieur du clos	Oui	Grandes cultures	/	> 100	2	1,6%	Oui
10	1		Reprise incertaine	Problèmes de voisinage liés aux arbres	> 60	Oui	Oui	PE (Bovin lait)	100-149	> 100	2	1,6%	Non
11	1	Locataire du corps de ferme qu'il exploite		Les propriétaires sont restés habiter dans le clos, historiquement planté sur 3 côtés seulement	<30	Non	Non	PE (Bovin mixte)	50-69	20-49	2,6	5,4%	Non
12	1		Reprise incertaine	Mise en culture d'une partie du clos avec modification de l'emplacement des talus	> 60	Oui	Oui	PE (Bovin viande)	50-69	50-99	4,5	8,2%	Non
13	1	Double actif paysagiste		Clos situé sur le versant d'un petit vallon Clos historiquement planté de charmilles, sur 3 côtés seulement, plantation en anticipation	30-39	Oui	Oui	PE (Bovin viande)	70-99	20-49	2,8	14,4%	non
14	2	Double actif	Agriculture raisonnée		50-59	Oui	Oui	PE (Bovin viande)	< 49	20-49	1,5	4,3%	Oui
15	2	Beaucoup de boisements en plus des terrains agricoles			40-49	Oui	Oui	PE (Bovin mixte)	>150	50-99	1,6	1,5%	Non
16	1	Chasseur		Site 2 ^{aire} d'exploitation	40-49	Non	Oui	Grandes cultures	/	>100	3,5	1,2%	Oui
17	1			Clos majoritairement sans arbre	50-59	Oui	Oui	PE (Bovin lait)	70-99	>100	4	3,6%	Oui
18	1		Exploitation spécialisée en élevage laitier	Clos majoritairement sans arbre	50-59	Oui	Oui	Elevage: Bovin lait	>150	20-49	2,7	5,9%	Non

3.2. REGARD PORTE SUR LES ALIGNEMENTS D'ARBRES

3.2.1. Talus plantés : des formes traditionnelles aux formes contemporaines

L'extrait 15A présente le cas d'un exploitant qui a planté, en anticipation du renouvellement d'un alignement, assez éloigné des limites initiales du corps de ferme, le long d'un chemin communal (carte mentale en annexe V). Celui-ci a une position catégorique concernant le talus. Grâce à l'extrait 4A, le cas d'un propriétaire ayant beaucoup planté, son corps de ferme mais aussi ses herbages, sera exposé (annexe VI). Propriétaire d'une chaufferie bois, ses haies lui permettent d'être autosuffisant en chauffage. D'après lui, les haies diversifiées et pluristratifiées sont sources d'inconvénients liés à l'ombre, la circulation de l'air et l'entretien. Au contraire l'extrait 1A concerne une exploitation en grande culture où les bâtiments anciens ont été particulièrement bien préservés et montrera que la haie diversifiée peut être vue comme un agrément.

Extrait 15A : le talus vu comme une contrainte d'entretien supplémentaire.

« MB - Et vous avez pas pensé à refaire un talus ?

- Oh non ! Vous avez pas besoin de talus en pleine plaine ! Pourquoi vous voulez faire un talus ?

MB - Oh moi je sais pas, les gens, des fois, ils refont des talus alors ...

- Bah non ! Vous pouvez planter ... Vous savez là derrière, ils sont pas plantés sur un talus, c'est la plaine qui est plus haute ! C'est tout ! C'est pas un talus qui a été créé. Pis moi j'ai vu beaucoup de corps de ferme, qu'ont replanté depuis 15-20 ans, ils ont replanté tout à plat ! Parce que attention, un talus c'est de l'entretien aussi, après on peut pas mettre les animaux comme on veut, faut mettre des fils partout, ils mangent pas dessous et après c'est dégueulasse ! Et après on intervient chimiquement dessus donc c'est pas mieux ! »

Extrait 4A : les haies diversifiées et pluristratifiées sources de gêne.

«- En fait, c'était des essences qu'étaient censées apporter plus de biodiversité, avec des essences diverses et tout, or, je me rends compte à l'usage que y a des variétés, des espèces qu'il faut pas planter quoi ! Comme le cornouiller par exemple, c'est une merde sans nom, ça drageonne, ça gagne, c'est l'horreur, c'est ingérable, ça produit rien ! Le noisetier, c'est chiant aussi, parce que c'est des souches qu'on a du mal à contrôler, ça s'élargit de trop. J'arrive à gérer parce que j'ai du bétail ... Le cornouiller ça va finir comme la renouée du japon, ça va être... on sait pas où ça va s'arrêter quoi ! (...) Là, j'ai planté que de la charmille, parce que, je sais bien que c'est peut-être pas bien de planter qu'une variété mais ça a aussi des avantages : la facilité d'entretien, d'exploitation, la maîtrise. Y en a pas un qui domine l'autre (...) J'ai aussi planté des haies autour de mes herbages. Parce que bon, c'est vrai qu'on nous disait toujours, bon les haies ça a un rôle au niveau de l'environnement, c'est vrai gnagnagna... (...) Maintenant, la haie, il en faut, il faut les positionner de manière hyper judicieuse, que ça gêne pas de trop. (...) Y a pas de vents, y a rien, ça respire pas. Y a toujours la moitié de la parcelle qu'est à l'ombre. Chez nous, on a quand même plus de problèmes à cause de l'humidité qu'à cause du sec ! »

Extrait 1A : la haie diversifiée vue comme un agrément.

« Moi, je pensais mettre du feuillu, je pensais mettre du chêne parce que c'est un arbre de valeur et qu'il y a toujours eu des chênes ici. Je sais que moi ... il faut que je mette une bâche au sol pour éviter que les mauvaises herbes poussent. (...) Je vais planter du chêne, quelques châtaigniers, je vais mettre du rouge, je vais mettre du vert je vais mettre pour qu'au printemps ça fasse joli ! Là-bas de l'autre côté, bah au printemps toutes les épines sont en fleur et ça sent bon ...»

Finalement, face à la diversification des modes de produire et d'habiter, depuis le XX^{ème} siècle, de nouvelles formes d'alignements apparaissent (figure 17). L'absence de talus n'étant qu'un exemple d'évolution parmi d'autres. Le fossé semble bien avoir disparu de « l'imaginaire collectif » : aucun des interviewés ne cite cet élément et les fossés sont absents sur le terrain. En effet, les anciens fossés se sont comblés et personne ne semble en créer de nouveaux. Par opposition, le sujet du talus est souvent évoqué même par ceux qui ont décidé de replanter à plat.



Figure 17: formes contemporaines des alignements cauchois

*A : Plantation peu dense, des facilités d'entretien et une fonction brise-vent amoindrie.
 B : Elargissement du talus côté route et plantation d'essences arbustives, une réponse aux gênes occasionnées par les branches des arbres de haut-jet pour le passage des engins agricoles.
 C : Des arbres de haut-jet étêtés.
 D : Un corps de ferme planté à plat de peupliers.
 (M. Bozonnet, 2015)*

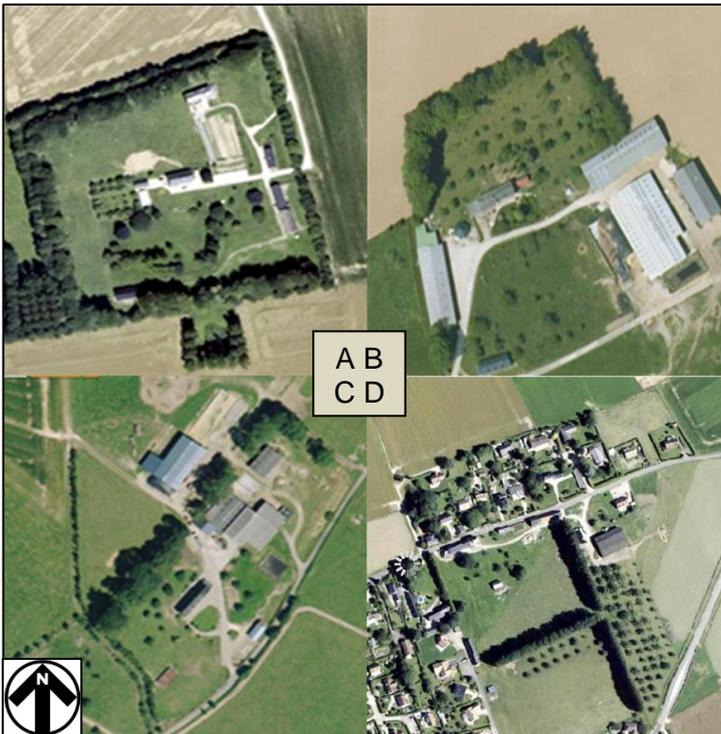


Figure 18: organisation spatiale des alignements : diversité des situations contemporaines.

*A : A l'Est et au Nord la replantation a été anticipée. Un nouvel alignement a été implanté à 3 mètres de l'ancien, ce qui permet un abattage progressif des vieux arbres, sans mettre à nu le corps de ferme.
 B : De nouveaux bâtiments se sont installés sur les anciennes limites du corps de ferme. Ceci a mis un terme à la présence d'arbre à ces endroits.
 C Un alignement planté en anticipation du renouvellement de l'ancien alignement, implanté côté Ouest, celui-ci prendra la relève de l'ancien concernant la fonction brise-vent.
 D : Un corps de ferme largement gagné par l'urbanisation. Les éléments typiques comme le verger ou les alignements d'arbres sont présents mais dans un agencement spatial peu classique.
 (M. Bozonnet, 2015, d'après Cartaparc)*

Enfin, aux nouvelles formes s'ajoutent également de nouveaux emplacements de plantations (figure 18). Ces formes et ces emplacements contemporains trouvent explication si les contraintes qui se posent à l'agriculteur, les objectifs et les motivations des plantations sont analysés. Ces points sont traités dans les parties suivantes.

3.2.2. Gestion courante des arbres

L'extrait 15B est mis en parallèle de l'extrait 16A afin de montrer que les postures face à l'élagage sont contrastées. L'enquête 16 exploite, avec d'autres associés, plusieurs sites. Ici, je le rencontre sur un site dévolu à la grande culture (annexe VII). Il possède, par ailleurs, des boisements dans lesquels il pratique la chasse. En complément, l'extrait 10A montre que le traitement chimique du talus est vu comme une solution simple et efficace pour gérer l'enherbement celui-ci (annexe VIII).

Extrait 15B : différentes postures face à l'élagage.

« MB - Et l'entretien ?

- On les a planté sur bâche donc on a pas d'entretien !

MB - Et au niveau des branches ?

- Ah ça les branches on les a déjà élagué trois ou quatre fois. Parce que moi ce qui m'affole dans ces trucs là c'est que ça pousse en branche, c'est une CATASTROPHE ! Ça fait de la branche, ça fait de la branche, ça fait de la branche. Et moi je me souviens mon père, il me disait toujours « faut élaguer !! » sinon c'est les branches qui pompent et l'arbre il ne se développe pas. L'arbre il ne fera rien. Y a une année moi je les avais arrosé!! Il se foutait de ma poire 't'es pas à moitié fou' qui me disait mais j'ai dit « moi je les fous à poil !! Parce que j'en ai marre ! » Je laisse la tête comme ça (*il mime avec son doigt en l'air*) et puis c'est tout ! »

Extrait 16A : différentes postures face à l'élagage.

« - L'entretien, c'est nous qui faisons l'entretien des arbres, même ceux qui ne nous appartiennent pas... On fait de l'élagage des choses comme ça. Tous les quinze ans à peu près. Là il est à faire.

MB - Et vos cultures sont juste là ?

- Oui tout à fait.

MB - Donc c'est les branches qui vous gênent, pour les cultures ?

- Oui euh ... aussi ... Pour préserver les arbres au maximum. Qu'ils aient moins de prise aux vents, moins de... c'est un entretien pour les arbres.

MB - Vous semez au pied du talus ?

- Euh nan, on a une bande de cinq mètres qu'on conserve sous les arbres, pour conserver un biotope.

MB - C'est de l'herbe ? Que vous fauchez ?

- De l'herbe, des ronces.

MB - Et ça, depuis toujours ?

- Oui, oui on a toujours développé ... une activité 'faunique'. On a profité de l'environnement pour faire des aménagements pour la nature. On fait aucun broyage sous les arbres, on conserve une activité disons 'naturelle', y a pas de traitements, y a pas de choses comme ça.

MB - Ah c'est intéressant parce que d'habitude on traite les talus...

- Ah oui, si on peut voir clair c'est mieux (*rire*) ... Mais nous c'est plutôt le contraire on préfère une activité ... 'naturelle' voilà. (...) Nous on fait ça, on estime qu'on a pas de pertes. C'est tout.

MB - Donc ces bandes là, c'est plus un refuge ?

- Un refuge pour la faune, un refuge pour tout ce qui est gibier, espèces sauvages mais aussi pour tout ce qui est insectes. (...) Alors ça peut paraître un peu dégueulasse comme ça de loin. C'est vrai (*rires*). Mais voilà nous on préserve ça... »

Comme le montre la figure 19, la non intervention sur le talus se traduit par le développement d'un roncier, de vigueur conséquente, bien que les arbres aient un développement avancé. Le site n'étant pas un site d'élevage l'intérieur du corps de ferme est fauché. Le développement des ronces ne pose donc pas de problème vis-à-vis de l'entretien des clôtures.



Figure 19 : un entretien du talus particulier : aucune intervention sur une bande de trois mètres de part et d'autre des arbres. A : vue de l'extérieur, B : vue vers l'intérieur. (M. Bozonnet, 2015)

L'écart entre les différentes positions vis à vis de l'élagage est frappant. Cela fait écho à la perception du rôle des arbres. De manière schématique, vu comme une contrainte de gestion, les arbres seront fortement taillés (extrait 15B). Vu comme un élément du paysage, positif pour l'environnement, les arbres sont traités avec plus de soin (extrait 16A).

Le surpâturage causant inévitablement le dépérissement des arbres sur les sites d'élevage, la préservation des talus et des arbres nécessitent la mise en place de clôtures de part et d'autre des talus. La présence de talus et de clôtures complexifie la possibilité d'une intervention manuelle, comme le fauchage afin de gérer les adventices. Si les ronces se développent, les fils de clôtures cassent. Par conséquent, beaucoup interviennent chimiquement.

Extrait 10A : désherbage chimique du talus.

« MB - Au niveau du pied du talus, avec les animaux, ça se passe comment ?

- il (*le frère de l'exploitante*) a fait une clôture au ras du talus, les veaux arrivent à bouffer à travers la clôture. Ils nettoient. On met la clôture électrique au ras du talus, c'est pas sale quoi.

MB - Vous avez pas de problèmes de ronciers ?

- Non. Bah on traite aussi. Il a un petit pulvérisateur à dos, vous savez vingt litres, pis... quand y a des ronces, des orties, vraiment des ... il fait une fois par an, un jour qu'il fait beau pour essayer de tuer les ... pis si on se laisse gagner par les ronces, les orties, les machins ... Après c'est ... quand y en a une petite tache, bon c'est vite fait, après quand y en a beaucoup ... »

Bien que quelques-uns se débrouillent pour entretenir mécaniquement ou manuellement, le désherbage chimique du talus apparaît répandu. A cet égard, l'utilisation de produits phytosanitaires pour entretenir les talus a de quoi questionner le soutien à la réalisation de talus par différentes politiques environnementales.

Enfin, si la gestion du talus pose problème, la taille des arbres est également problématique. L'élagage des arbres doit se faire régulièrement et la hauteur complexifie ces interventions. En ce qui concerne les tailles de formation des jeunes alignements, un regard éclairé sur l'architecture de chaque arbre mais aussi une vision de l'ensemble de l'alignement permettraient une meilleure conduite des plantations (figure 20). Ce savoir-faire semble peu diffusé et les plantations récentes déçoivent assez souvent leurs propriétaires.



Figure 20: plantation diversifiée sur le conseil du Pnr BSN: un rang de hêtre et un rang de chêne. Les hêtres ont pris le dessus sur les chênes, une taille de formation devrait avoir lieu, celle-ci réclame un regard attentif sur l'architecture de l'arbre mais aussi sur l'alignement dans son ensemble. (M. Bozonnet, 2015)

A : Vue de l'intérieur de l'alignement, différences de développement entre les deux rangs.

B : Vue de l'extérieur, différences de développement entre les sujets.

3.2.3. Fonction des arbres et motivations des plantations

Afin de mettre en lumière la diversité des motifs de plantations, cinq extraits d'entretiens sont présentés ci-dessous. D'une vision utilitaire à une fonction purement décorative, les nuances sont nombreuses. L'exploitation 8 est un corps de ferme de grande taille (4,5 ha) où les alignements sur talus, d'une centaine d'années, entourent encore tout le corps de ferme (annexe IX). Les enquêtés 6,

implantés dans un clos divisé et dont l'exploitation s'est agrandie en dehors des limites originelles du clos, voudraient planter à nouveau leur corps de ferme (annexe X).

Extrait 15C : rôle brise-vent.

(9.30) « - Là y a jamais rien eu. C'est nous qui l'avons créé. Parce qu'on s'est dit, le jour où ceux-là sont foutus y aura une autre rangée d'arbre qui prendra le dessus pour protéger un peu le corps de ferme quoi.

MB - C'est pour se protéger de... ?

- Bah du vent.

MB - Et ici (*je montre le côté sud du corps de ferme*), les arbres il y en n'a pas trop besoin ?

- Pas trop sud, sud c'est coté soleil on aime mieux le garder. C'est surtout là, ouest, vents d'ouest et la flotte. Nord c'est le froid qu'on a, on n'a pas tellement de pluie. C'est ouest, c'est toujours les vents d'ouest qui sont les pires. »

Extrait 8A : un brise-vent certes mais aussi des mœurs.

« MB - Vous voyez donc la présence des arbres comme un avantage ?

- Les arbres, ça fait un brise-vent déjà. Et puis bon une cour de ferme c'est mieux avec des arbres autour. C'est comment dire ... c'est dans les mœurs quoi. On voit pas ... un corps de ferme sans rien autour.

MB - Bah... on commence à en voire...

- Oui parce que c'est des corps de ferme nouveaux, ils ont reconstruit des bâtiments dans un herbage pis y a rien autours. Comme nous y a encore pas mal de vieux bâtiments, ça ferait bizarre... »

Extrait 10B : faire propre et conserver la typicité des lieux.

« MB - Vous avez replanté ? Et refait un talus ?

- Oui, c'est ça.

MB - Et ça, ça s'est passé quand ?

- Arf, il y a déjà un moment, c'était dans les années 2000 ... par là.

MB - Et ce qui s'est passé c'est que les arbres étaient vieillissants ? Ils perdaient des branches ?

- Dangereux ? Sans plus... Et puis, mon frère voulait refaire un talus propre. Parce que, entre deux, des fois, y en avait un qui était pas en forme, alors il le coupait, alors ça refaisait des branches comme ça n'importe où. Après, y avait un peu de ronces qui poussaient ...

MB - Donc c'était plus pour faire que le talus et les arbres soient propres ?

- Oui...

MB - Et de replanter, l'objectif c'était de ... ?

- Parce que mon frère ça lui plait bien. Ça lui plait bien d'avoir ... d'avoir des arbres ... C'est des jeunes arbres, il trouve que c'est la Normandie, C'est typique donc ... C'est lui qui gère (...)

MB - Et finalement ces arbres ça vous protège du vent ?

- ... oui (*hésitations*) ... Bah, déjà, mon frère il dit c'est le grand père qui les a planté... il aimait bien son grand père... Pis, oui, ça nous protège du vent... (*pas vraiment convaincue*)

MB - Pas plus que ça ?

- Bah ... Je sais pas comment ça serait si y avait pas. Ça, j'en sais rien ! Oui, ça fait de l'abri du vent pour les bêtes quand même si si... C'est plus que le corps de ferme on l'a toujours connu comme ça... (...)

MB - Mais on voit des corps de ferme, des anciens qui sont pas replantés...

- Oui. C'est-à-dire que les arbres ça demande de la main d'œuvre, ça demande toujours du travail. Avant dans les fermes, y avait beaucoup d'ouvriers pis qu'on payait pas cher. Tandis que maintenant les ouvriers faut pas les occuper à rien faire... pfff ... alors Denis ça va parce qu'il fait beaucoup d'heures... on compte pas nos heures... lui, ça lui plait de travailler ... lui, c'est une passion le métier... on va jamais en vacances, mais ça nous gêne pas. »

Extrait 6 A : faire propre et tant pis pour les cultures.

« MB - Vous voulez planter depuis longtemps mais pour qu'elle raison ?

E9 - Pour que ça fasse clos-masure et que ça fasse plus propre. Ça fait propre un corps de ferme bien planté.

E9' - Avec ma femme, on a été à la marche organisée tous les ans, par la région. Et l'année dernière, c'était sur le thème « les clos-masures ». Ils nous ont expliqué à quoi ça correspond un clos-masure.

Ici c'est plus un clos-masure. Déjà y a 34 ans, j'ai pas pu avoir tout le corps de ferme, c'est qu'un demi. Parce que tout est commercial, on casse tout. Moi je veux refaire un clos-masure bien disons. Parce que ça (*un alignement vieillissant*), ça commence à être fatigué, parce qu'ils sont adultes vous comprenez, les racines sont pourries ou bien les têtes. Refaire une plantation tout autour, pour délimiter un peu on va dire. Y a quelques années, vous voyez ça c'était des hêtres, y en a un qu'est tombé sur le hangar pis un autre sur le tracteur. Je pourrais retrouver des photos, c'était pas beau à voir ! Le corps de ferme avant il arrêté là (*il montre sur le dessin, les limites originelles du corps de ferme, puis l'extension de l'exploitation au-delà*). Et ça, ça a été construit après. Ca, ça a été construit après, parce que faut vivre avec son temps, là y a pas assez de place pour manœuvrer tout ça. (...) Vous voyez ici, là, ça continuait le corps de ferme mais nous, on a acheté que jusqu'ici. J'ai acheté que ça et la maison d'exploitation. Y avait une longère pis les étables et d'autres bâtiments mais tout ça, ça a été transformé. Les gens, maintenant c'est des commerciaux. (...)

MB - Pour vos cultures qui sont justes là (*au nord de là où ils voudraient planter*), si vous mettez des grands arbres ça va pas être gênant ?

E9 - On va pas venir jusqu'au pied du talus avec les cultures !

E9' - Bah voilà on gardera un bande derrière pis c'est tout.

E9 - Ce sera comme ce sera ! »

Extrait 16B : conserver l'esprit de la cour malgré une diminution des rendements.

« - Les frênes ont une trentaine d'années.

MB - Ils ont été replantés par les anciens propriétaires ?

- Nan, c'est moi.

MB - Vous avez fait ça quand vous vous êtes installé ?

- Oui, oui.

MB - C'était pour quelle raison ?

- C'était en fait pour la conservation du patrimoine.

MB - Comment ça ?

- C'était en fait, si vous voulez conserver l'esprit naturel de la cour. Pour qu'on conserve l'esprit d'une cour. (...)

MB - Et les arbres ? Ils ont un impact sur vos cultures ?

- La culture pâtit toujours de la proximité des arbres. Il y a toujours une bande qui est de moins bonne qualité car elle se trouve au contact des arbres. Ça manque d'ensoleillement surtout.

MB - Donc ça vient surtout de la grandeur des arbres ?

- Exactement.

MB - Donc vous avez jamais pensé à ... ?

- A abattre ? (*Rire*) Oh vous savez, on est assez conservateur, donc faudra vraiment que l'arbre il ait envie de tomber pour ... qu'on le coupe. Ça va pas être notre volonté personnelle de couper. (...)

MB - Et la baisse de qualité c'est sur toute la parcelle ?

- Nan, nan. Sur la partie ombre, ombragée des arbres.

MB - Et donc vous allez pas faire de lin sur ces parcelles là ?

- Non, on va faire du lin quand même, parce qu'on va pas couper une parcelle en deux. Mais on sait que le lin sera de moins belle qualité, ça c'est sûr.

MB - Donc une diminution du revenu ?

- Ah oui une diminution du revenu, ça c'est réel. C'est la proximité des arbres qui fait que voilà ... on est moins bien ... mais c'est encore plus marqué sur le lin ... bon, les betteraves, on va avoir une augmentation de feuillage et une diminution de la teneur en sucre ... le blé, on va avoir une pression maladie plus importante parce qu'on aura une photosynthèse qui s'effectuera difficilement... Voilà bon ... C'est un peu dans ces choses-là ...mais le plus marquant c'est le lin. »

En ce qui concerne la fonction productive des arbres, il est vrai que le bois est régulièrement utilisé en bois de chauffage. Au contraire, une utilisation en bois d'œuvre ou bois de sciage est quasi-exceptionnelle. Les branches sont très généralement brûlées comme des déchets, à de rares exceptions, elles sont valorisées en petit bois ou en plaquettes. Finalement, il n'y a plus de débouchés économiques ni d'acheteurs pour de tels arbres sur le territoire de la Seine-Maritime. Cependant, il semble important de souligner qu'aucun argument économique ne semble motiver qui que ce soit à planter son corps de ferme. Les personnes qui plantent trouvent des raisons suffisantes dans d'autres argumentaires : cadre de vie, typicité des lieux, agrément et protection contre le vent. L'aspect culturel

(le fait que planter son corps de ferme en Pays de Caux fasse partie « des mœurs ») apparaît déterminant (extrait 10B). Je ne nie pas que les arbres puissent avoir une fonction brise-vent mais cela n'est pas systématiquement ressenti et n'est donc pas une motivation pouvant expliquer toutes les plantations.

Enfin en ce qui concerne l'agriculture, les arbres ont un impact positif pour l'élevage, notamment en procurant des zones d'ombrage et une protection contre le vent aux animaux. A contrario, lorsqu'il ne peut être fait autrement que de placer les cultures à proximité des arbres, la diminution des rendements semble univoque (extrait 16A et 4B). Ce point est rarement évoqué par les agriculteurs eux-mêmes. Pour toutes les personnes concernées par cette configuration (contact des alignements et des zones de cultures, figure 21) les baisses de rendement sont ressenties comme réelles mais cela n'entame pas la volonté de planter. A ce titre, la diminution des rendements, provoqués par la présence des arbres apparaît totalement acceptée et n'est jamais un argument expliquant la non replantation. La non replantation est due le plus souvent à la construction récente de bâtiments spacieux et respectant les mises aux normes. Implantées sur les anciens alignements ou trop près de ceux-ci, les anciennes limites des corps de ferme ne peuvent être replantées et les corps de ferme deviennent partiellement ouverts sur un, deux ou trois côtés.



Figure 21: ombre portée des arbres sur les cultures, chez deux des agriculteurs rencontrés (fin de matinée-octobre). L'ombre cause une diminution des rendements qualifiée de « réelle » qui semble acceptée plutôt que subie. Le point est rarement abordé par les agriculteurs eux-mêmes: ils s'en accommodent. (M. Bozonnet 2015)

3.2.4. Quel besoin de connaissance vis-à-vis des arbres?

Ci-dessous, les deux extraits présentés montrent quelles réflexions peuvent s'opérer lorsqu'un propriétaire a décidé de replanter. L'extrait 17A concerne un corps de ferme où il ne reste quasiment plus d'arbres mais la volonté de replanter est restée présente dans l'esprit du propriétaire bien qu'elle n'ait pas encore été mise en œuvre (annexe XI). L'extrait 6B est un cas particulier où le coût, le manque de temps et l'absence de conseils expliquent que la replantation n'ait pas encore été effectuée. Enfin, l'extrait 4B introduira la question des décalages entre le discours des agriculteurs et des institutions.

Extrait 17 A : la question du talus et des essences.

- « MB - Vous si vous voulez replanter ce serait ... ?
- Moi, ce serait là, ici. Parce que quand y a des tempêtes... on a du vent...
MB - Parce que les vents forts ils sont ... ?
- Les vents forts ils sont là (*il montre son dessin*), l'ouest il est là.
MB - Et vous sentez le vent depuis que vous avez coupé ?
- Ah bah oui ça souffle ! Du coin du hangar à l'autre bout là-bas, ça envoie dans les tempêtes! Même sans avoir des tempêtes, l'autre jour ça soufflait. Mais moi ce que je voudrais planter c'est des gros arbres, c'est des... c'est pas des comme y font... noisetiers... moi j'en veux pas... Moi c'est du hêtre !
MB - Et vous l'avez pas fait pour une raison particulière ?

- J'ai pas fait parce que j'ai pas le temps. C'est pas dans l'immédiat tout de suite, j'ai pas de temps, mais on a déjà réfléchi au problème, j'ai un voisin je lui en ai même déjà parlé. (...) C'est soit un talus, c'est soit à plat.

MB - Vous avez pas décidé ?

- Parce que eux (*le PNR*) ils font quoi ? Des talus ?

MB - oh ça dépend...

- Parce que talus... ça refait des trous... (*Soupir*)... tu prends de la terre de là, tu la mets là, seulement après t'as un trou... j'crois qu'à plat ce serait pas mal... »

Extrait 6B : le problème du coût et du manque de conseil.

« E6' - Le coût, je vais être franc avec vous. Si je l'ai pas encore fait (*replanter autour du corps de ferme*), c'est pour ça, y avait d'autres priorités financièrement. Pis le manque de temps, mon fils arrive avant j'étais tout seul, je pouvais pas faire tout.

E6 - On n'a jamais vraiment été conseillé non plus...

E6' - Ah bah ça, je dis pas non ! Ou alors on nous imposait de trop. (*il fait référence aux travaux menés par un Syndicat Mixte de Bassin Versant ayant accompagné des agriculteurs à planter dans le cadre de la lutte contre l'érosion et les ruissellements*) »

Extrait 4B : savoir pourquoi on plante et ne pas être dupé.

« MB - Si je comprends bien, ce (*les arbres, les haies*) serait une protection du vent, pour les pommiers et les bâtiments, mais pas pour les rendements en général ? Donc on se trompe quand on conseille aux gens de planter pour leur rendement ?

- Non seulement à mon avis on se trompe, mais du coup les gens vont se rendre compte, de toute façon, tôt ou tard, qu'ils ont fait une connerie, quand on fait bien le bilan des choses. Et du coup, ils vont avoir l'impression d'avoir été un peu dupés et ça n'encourage pas à planter. (...) A mon avis, faut déjà savoir pourquoi on plante. (...) Faut pas dire que ce qu'on perd au bord on va le regagner au milieu, non c'est pas vrai. Le vent, pour moi n'influence pas le rendement, du tout, du tout, du tout ! C'est pas pour ça qu'il faut planter. Il faut planter parce que bon, on peut faire du bois de chauffage, un peu de haies c'est très bien ça fait des abris pour les animaux ... »

L'extrait 17A semble représentatif : la volonté de planter du hêtre ou des haut-jet seuls est ressortie régulièrement. Cela s'explique facilement par les images diffusées par les médias grand public et les institutions. Les autres formes d'alignements envisageables et existantes sont peu mises en avant et n'apparaissent que très peu dans les discours recueillis. A ce titre, le décalage entre le discours porté par les agriculteurs et les institutions au sujet du choix des essences est à souligner : en raison des maladies, les techniciens réprouvent aujourd'hui la plantation mono-spécifique. Par ailleurs, le hêtre, plus sensible que les autres arbres, serait victime à court terme du réchauffement climatique. La plantation de hêtre serait donc à éviter dès aujourd'hui. Enfin, le frêne, bien qu'il soit victime de la calarose et que cette maladie soit connue des agriculteurs, a toujours la côte auprès de ce public : le frêne se conduit facilement et procure un bon bois de chauffage. En termes de gestion des arbres, des décalages sont visibles entre institutions et agriculteurs. Les principes d'une taille douce, sur diamètre de branche inférieur à dix centimètres, respectant l'architecture et le rythme de développement de chaque arbre n'apparaissent pas vraiment dans nos entretiens. Enfin, comme le souligne l'extrait 4B, l'écart entre les discours institutionnels ou scientifiques et la réalité du terrain peut être source de déception.

Enfin, ma venue a été l'occasion pour un grand nombre d'exploitants d'exprimer des regrets au sujet de leurs plantations mais aussi l'occasion de poser des questions (extrait 17A). L'esprit de l'entretien semi-directif n'étant pas que l'interviewer s'exprime il a été difficile d'apporter des réponses aux exploitants. Le besoin de conseils a été très rarement exprimé explicitement (l'extrait 6B est à ce titre une exception). Cependant, une demande et un besoin de conseils se sont faits amplement ressentir mais exprimés à demi-mots et furtivement. Ceci sur des thématiques variées telles que le choix des essences, la disposition des alignements, la conduite des arbres, la nécessité d'un dessouchage ou de la création d'un talus. En parallèle de cette demande de conseils exprimée de manière implicite, une certaine froideur à l'égard des institutions est à noter. Ceci renvoie aux décalages mis en exergue au paragraphe précédent. Enfin l'autonomie relative des agriculteurs ne les pousse pas non plus à aller chercher conseil auprès d'autres acteurs.

Le coût et le temps ont été rarement exprimés comme des facteurs limitants. L'exploitant 6 est le seul à le mentionner aussi clairement. Cette idée est mise en avant par ceux qui n'ont pas replanté, comme l'exploitant 17. Finalement, les planteurs les plus convaincus acceptent les contraintes de gestion alors que ceux qui ne replantent pas, ou peu, en font une raison pour ne pas avoir replanté. Il est permis de penser que la sensibilité individuelle (à l'environnement, au paysage, au patrimoine et à la typicité des lieux) contribue à rendre la contrainte de gestion (le temps et le coût qu'elle requiert) acceptable ou non.

Enfin, le rôle et la fonction du talus ne sont pas évoqués. Ceux-ci n'apparaissent ni ressentis, ni compris. Malgré l'absence de fonction 'ressentie' du talus deux cas de figure se dégagent. Pour certains, le talus renvoie une certaine image d'un corps de ferme qu'ils voudraient reproduire. C'est pourquoi certains refaçonnent des talus. Pour d'autres, le talus représente une contrainte supplémentaire au moment de la réalisation mais aussi sur le long terme. Les arbres sont donc plantés à plat (extrait 17 A). Les plantations à plat apparaissent en nette expansion, aux dépens des plantations sur talus.

Pour conclure cette partie centrée sur les alignements d'arbres, les agriculteurs apparaissent plutôt favorables à la plantation et se débrouillent globalement avec leurs propres moyens pour atteindre les fins qu'ils désirent. Cependant, ils ont exprimé des doutes et ont de nombreuses questions au sujet de la plantation et de la conduite des arbres. Le décalage entre le discours porté par les institutions et le regard des agriculteurs sur les mêmes arbres apparaît important.

3.3. DEVENIR DES CLOS AGRICOLES A MOYEN TERME

Cette dernière partie des résultats a pour sujet le devenir des clos agricoles. Trois thématiques sont abordées : l'usage du bâti ancien, l'évolution des exploitations et l'identité des clos-masures et le sentiment de disparition se rattachant à cette identité.

3.3.1. Anciens bâtiments : usages actuels, devenir et projets pour le bâti

Dans cette partie, l'extrait 1B montre que l'entretien du bâti est effectué même si la rentabilité de l'opération est négative. L'enquêté 11, bien qu'il soit seulement locataire et qu'il exploite depuis moins d'un an ce corps de ferme où il n'habite pas, paraît décidé à entretenir les bâtiments, les alignements et le corps de ferme dans son ensemble (annexe XII). D'après lui, l'entretien du corps de ferme semble une tâche à part entière.

Extrait 1B : un entretien du bâti, pour 'conserver' plus que pour une réelle utilité.

« - Le but, parce que nous on travaille et c'est quelque chose qui se transmet de génération en génération, c'est de conserver. D'abord vous avez vu, les bâtiments ont été recouverts. Les bâtiments anciens sont restés un peu ... dans leur jus. Alors il y a une possibilité de les transformer en hôtel, en... (*rires*) en habitations... en ce que vous voulez. Mais, ici c'est un corps de ferme qui date de 1740. Il y a des bâtiments qui ont été construits de 1735 à 1760, ici on habite le « logis neuf » parce qu'avant il y avait une maison qui était de 1400 et quelques... Donc là c'est 1750 voilà.

MB - Et vous avez construit d'autres bâtiments ?

- C'est des hangars que j'ai adossés aux anciens bâtiments.

MB - Et ce qui reste des anciens bâtiments, ils ont une utilité ?

- Nan.

MB - Vous les gardez... vous refaites la toiture pour ... ?

- Alors si vous voulez, dans le détail. Là c'est une grange, une grande grange linière, on a mis un appentis de 13m et 20 m de haut. Donc ça ça protège le mur, la toiture a été refaite y a 3-4 ans. Là l'ancienne étable, on a fait une partie atelier, une partie phyto pis une partie rangement de ... de bordel. Après y a la bergerie, ça nous sert de bâtiment, de stockage à engrais pis ... y a plein de bordel, enfin y a pas grand-chose... Y a la grange, on a refait la toiture cette année, toute neuve en tuiles... Ca ça va être fait peut être l'année prochaine ou celui-là, je sais pas. Pis y a du lin, y a un bonne vingtaine d'hectare de lin. Là, c'est un bâtiment où y a RIEN. Après vous avez le pressoir... avec un grenier à grain où il y a rien dessus. Là c'est une ancienne écurie où ils mettaient des chevaux pour le travail, là on y mettait quelques fois des moutons l'hiver pis voilà. Et là une charreterie, qui sert à pas grand-chose... Donc on a bouché le côté Nord, parce que le principe de la

charreterie c'est que ce soit ouvert. Donc nous on a bouché, comme ça les moutons ont moins froid l'hiver. Là j'ai un petit four à pain, qu'on va rénover. (...) Donc vous vous dites, je m'occupe pas de la grange, à la place de la couverture, je construis un hangar, donc je laisse tomber. Economiquement, c'est plus rentable ! De construire un hangar que de couvrir un bâtiment ! Mais bon après ... c'est une question d'esthétique, c'est une question d'éducation ... d'esthétique et puis de goût »

Extrait 11A : l'entretien du corps de ferme.

« - Moi, je cherchais une exploitation. Je suis tombé sur celle-là parce que mon cédant, avait pas de repreneur. Ses enfants étaient pas intéressés par l'exploitation. Comme on se connaissait déjà il savait très bien que je cherchais à m'installer. Voilà... il m'en a fait profiter. Après le corps de ferme il est comme ça. Je suis tombé là-dessus, j'aurais pu tomber sur un corps de ferme avec que des bâtiments modernes et pas de talus. Comme je suis tombé là-dessus j'ai quand même idée de l'entretenir. Faire du bois ça m'a jamais dérangé. (...)

MB - Les vieux bâtiments, vous entretenez mais vous avez pas de projets précis ?

- Les conserver dans l'état, couverts surtout, hors d'eau, parce que sinon ça va très vite. Si y a la grange j'ai envie de la re-solidifier un petit peu, parce que y a des pièces de bois qui sont cassées... J'ai projet de la solidifier... La charreterie, bon, elle un petit peu en moins bon état, parce que y a beaucoup d'humidité aux fondations... elle... peut être... on sait pas mais peut être qu'un jour j'aurai besoin de la place pour faire un deuxième silo à côté... Alors, est-ce qu'on sera pas obligé de la faire tomber ? ... de la démonter tout du moins pas la faire tomber ! La démonter...

MB - C'est différent ?

- Ah bah oui ! Parce qu'on peut très bien mettre un tracteur pis tirer dessus et tout brûler ! On peut aussi démonter intelligemment et récupérer les pièces de bois pour réparer un autre bâtiment... »



Figure 22 : exemple de reconversion de bâtiments anciens.

A : Ouverture de l'ancienne étable sur un mur extérieur, créations de boxes pour isoler des animaux. Le bâtiment a été solidifié et mis hors d'eau.

B : Ancien manège, entièrement démonté et déplacé, pour permettre l'agrandissement d'un hangar à paille. Le manège a été reconverti en salle à manger collective, pour un groupe de chasseurs.

C : Ancienne étable, ouverte sur les côtés. Elle permet de faire des boxes pour les vaches. La structure intérieure en colombage et pierre de taille est préservée.

D : Un ancien manège, qui sert d'abris à matériel. (M. Bozonnet, 2015)

Pour compléter ces extraits, la figure 22 présente d'autres exemples de reconversion de bâti. Dans la majorité des exploitations visitées, l'idée principale contenue dans l'extrait 1B est présente. Les opérations de rénovation, bien qu'elles se fassent en fonction des moyens de chacun et ne concernent donc pas toujours tous les anciens bâtiments, aboutissent au même résultat : des bâtiments hors de danger pour les décennies à venir mais qui demeurent partiellement pratiques et donc partiellement utilisés (extrait 1B « y a plein de bordel » « ça sert à pas grand-chose »). Ces choix qui semblent irrationnels du point de vue économique, remettent en cause la vision d'une agriculture tournée vers la modernisation et la recherche du gain économique. L'extrait 11A indique quant à lui d'une part, que choisir d'entretenir son corps de ferme n'est pas forcément naturel mais que ce choix ne tient pas à la volonté d'une mise en valeur du patrimoine individuel. L'exploitant 11 est en effet locataire. Cet extrait montre, d'autre part, que des compromis sont effectués. Tous les anciens bâtiments ne peuvent être conservés en l'état, des projets nécessitant parfois la suppression de certains d'entre eux, une sélection est effectuée. A ce titre, les agriculteurs, bien qu'ils aient une volonté de conserver une partie de leurs corps de ferme anciens, semblent avoir la capacité de tourner la page sur certains autres éléments. Ceci leur permet de continuer à faire évoluer leur corps de ferme. Finalement, et c'est là un point important, les corps de ferme visités sont apparus ni totalement figés, tournés vers la conservation de certains éléments coûte que coûte, ni totalement orientés vers une logique de production faisant fi de toutes caractéristiques locales et traces d'un passé révolu.

3.3.2. Evolution des exploitations et projets des agriculteurs

L'extrait 10C, pose le problème de la cohabitation entre les habitants, des zones urbanisées depuis la seconde moitié du XX^{ème} siècle et les arbres beaucoup plus anciens des corps de ferme. Pour compléter cela, l'annexe VIII déjà citée, présente la carte mentale réalisée lors de cet entretien. Dans ce cas, où les conflits de voisinage ont pris de l'ampleur, les « maisons des tiers » ont été dessinées par l'enquêté lorsqu'elle a expliqué l'organisation du corps de ferme. C'est la seule carte mentale où figurent des éléments extérieurs au corps de ferme, excepté les routes, couramment dessinées. L'extrait 15D montre, en retour, que les arbres des particuliers sont également source de gênes pour les agriculteurs. L'extrait 5A par le biais du verger, traditionnellement implanté dans la cour de ferme, pose le problème de la perte de fonction d'éléments jugés patrimoniaux (annexe XIII). Enfin, l'extrait 4C sera l'occasion de questionner la pérennisation de la fonction agricole des corps de fermes.

Extrait 15D : problèmes de voisinage, les arbres des particuliers qui gênent les agriculteurs.

« E15 - Moi, je suis pas contre les arbres. Mais faudrait qu'ils (*les particuliers*) les entretiennent. On peut plus passer avec les tracteurs dessous. On peut plus passer avec les batteuses dessous. Parce que les branches font sept-huit mètres. C'est lamentable... (...) Et les gens n'arrivent pas à comprendre ! L'autre coup, je lui dis « Taille les au moins à quatre mètres de haut qu'on soit tranquille ! Tu les tailles bien à quatre mètres, comme ça on est tranquille pendant cinq-sept ans » il dit « oui oui oui » il vient avec sa petite tronçonneuse, il se bat avec trois branches et il s'en va ! Dans trois ans faut recommencer à potiner ! Et comme vous recommencez souvent à potiner, « ils commencent à m'emmerder » machin bidule. Mais je lui dis « Nan ! Taille-les à quatre mètres et on sera tranquille ! On passera pendant sept-huit ans et on sera tranquille ! » En plus c'est des grands arbres c'est pas le souci, on peut les tailler !

MB - Mais il le fait tout seul avec son échelle ?

E15 - Nan, c'est qu'un coup, il y a une dizaine d'année, c'est moi qui l'ai fait, *fiouuu* on avait scalpé tout bien on était tranquille mais là, les huit-dix ans sont passés et tout repousse. Et eux, ils veulent pas monter assez haut, l'autre coup je lui dis « attends, je vais te monter dans le godet et on va faire une bonne petite corvée on va être tranquille » « non non, je vais le faire je vais le faire » ... Bah oui, il fait ce qui peut avec son échelle et puis voilà... Ils arrivent pas à comprendre !!!

E15' - Oui, mais ils disent aussi « les arbres ils sont comme ça »... Oui, mais des arbres ça s'ébranche !

MB - Et ils ont pas les outils pour monter assez haut... ?

E15 - Ah non ! Ils veulent pas ! Parce que moi je lui ai proposé ! Parce que moi j'aime pas m'emmerder avec les gens, même que je perds deux heures j'en ai rien à foutre, ça rend service à tout le monde et tout le monde est content... IL NE VEUT PAS ! Mais un jour ça va mal finir, va falloir s'engueuler, et s'il faut faire venir un huissier, où est ce qu'on s'en va ?! Ou alors vous vous écarterez de cinquante centimètres la première année puis un mètre et pis comme ça vous avez un mètre de

merde et pis c'est pas du boulot (...) Ces arbres là, ils ont toujours été là, le soucis c'est que les générations d'avant, ENTRETENAIENT ! Entretien CORRECTEMENT ! Mais dès que c'est des jeunes ou des nouveaux qui arrivent, c'est des gens qui ne sont pas de la campagne donc ils ne savent pas ce que c'est l'entretien, faut être honnête, y a pas de mal ! Tout s'apprend ! Ces gens-là ils arrivent « c'est tout beau, on touche à rien, c'est magnifique, ça pousse, ça pousse » Ah mais quand t'es à côté de ça ! C'est pas mal ! »

Extrait 10 C : problèmes de voisinage, les arbres des agriculteurs qui gênent les particuliers.

« MB - (*je lis la lettre envoyée par le maire*)... plaintes émanant de plusieurs riverains, concernant les branches en surplomb de leur propriété émanant de votre propriété. En effet, toute personne a le droit d'exiger que son voisin coupe les branches qui dépassent chez lui comme le rappelle la cour de cassation. Si cette obligation n'est pas respectée, il a le droit de porter ce litige devant le juge d'instance (...)

- Comme ce sont des arbres qui sont très très hauts, ils ne sont pas élagués jusqu'en haut. Ils font, ils disent, trente mètres de haut, peut-être trente-cinq. Pis, en plus, comme ils (*les voisins*) nous obligent à élaguer, les arbres ils montent, ils montent encore plus. Forcément. Vous savez si c'était afflué par les branches, ça les empêche... ils donnent de la sève en bas, tandis que là, toute la sève elle va en haut si les branches elles sont coupées en bas.

MB - Et vous élaguez régulièrement ?

- Oui ! Il nous semblait qu'il fallait élaguer tous les dix ans, on nous avait dit, des grands arbres comme ça faut élaguer tous les dix ans mais eux (*les voisins*) ils nous disent qu'il faut élaguer tous les ans. Ceux sont des gens qu'étaient en ville pis qu'ont voulu venir à la campagne pour être tranquilles. (*rires*)

MB - Mais ils veulent que vous élaguiez tous les ans ?

- Ils veulent qu'ait pas du tout de branches chez eux, quoi. Pis y a pas de bois, c'est que des brindilles de rien après ... Bon là on va recouper quelques branches qui sont en haut quoi... Du côté de nous on les coupe pas, du côté de notre cour, nous ça nous gêne pas qu'il y ait des branches. (...)

MB - Ils auraient dû se rendre compte, au moment où ils ont achetés ?

- Qu'il y avait des arbres ? Ah oui oui oui ! On leur a dit, mais lui, là, il a dit « ah oui j'ai bien vu mais quand j'ai acheté les arbres ils étaient petits ! » Ah forcément ... en quarante ans, ils ont grandis. Les arbres ils y étaient. Les arbres ils ont plus de cent ans. (...) En plus là maintenant ils sont classés au PLU. Si on les abattait, ils seraient très contents. Ou ils veulent à la limite qu'on les étête, qu'on coupe la tête. Mais mon frère il dit 'ces arbres là si on coupe la tête ils vont crever !' Va y avoir encore plus de branches, pis les branches vont se détacher ça va être encore pire. Alors on veut pas. »



A B

Figure 23: maisons implantées après la plantation des arbres. Les arbres sont vus comme un désagrément par ces habitants. Grâce à la présence de la route, les branches ne surplombent pourtant les parcelles des voisins que légèrement (B). Faut de pouvoir réclamer l'abatage des arbres, les habitants réclament un élagage des branches en surplomb de leur parcelle. Pourtant, à la vue de la configuration (B), il est permis de se demander si ce sont les branches en surplomb qui dérangent vraiment ou si ce n'est pas plutôt la présence pure et simple des arbres. (M. Bozonnet, 2015)

L'extrait 15D explique en quoi les arbres des particuliers peuvent gêner les agriculteurs : la présence de branches, sur une dizaine de mètres de haut, gêne les travaux des champs. Les agriculteurs concernés ont souvent une position claire sur le sujet : ils ne réclament pas l'abatage des arbres mais un élagage suffisant pour leur permettre de cultiver les parcelles qu'ils louent ou qu'ils possèdent. En ce qui concerne l'extrait 10C, la présence des arbres pour les particuliers semble être vécue comme une gêne pour de toutes autres raisons : c'est l'aspect sécuritaire et le manque de lumière qui posent problème. A ce titre, il ne semble pas que ce soit les branches qui dérangent mais plutôt l'existence d'arbres de haut-jet sur ces emplacements (figure 23).

Extrait 5A : les vergers.

« E5 - Toute la cour est plantée en pommiers

MB - et vous faites quelque chose des pommes ?

E5 - On va écraser les pommes, on va rouler dessus, parce que personne n'en veut !

E5' - Personne en veut, on regrette qu'une chose : d'avoir replanté ! Toute la cour ! Et bien plantée ! Des belles pommes ! Personne n'en veut !

MB - Avant, vous faisiez du cidre et vous avez arrêté ?

E5 - Non, on en fait toujours. Avant on vendait des pommes, mais maintenant plus personne n'en veut.

E5'' -Y'a plus de demande, avant y avait des demandes des ouvriers.

E5 - Pour être bien, faudrait un contrat avec une cidrerie, pour avoir un débouché.

E5' - Cidrerie, mais dans le coin y'en a pas, c'est trop loin.

E5 - En plus je les ébranche l'hiver, je m'emmerde à les ébrancher !

E5'' - C'est vrai que c'est bien fait, c'est propre.

E5 - C'est les bestiaux qui vont les bouffer... Fin, on peut même pas leur donner parce qu'ils vont être malades. Faut qu'on les écrase, qu'on roule dessus.

E5' -Y a bien 400 pommiers, pis la bas plus de 70.

MB - Et les vaches elles peuvent quand même pâturer?

E5 - Les vaches elles y vont, mais à partir du 15 août elles y vont plus ou sinon elles se rendent malades avec les pommes. »

Extrait 4C : la transmission.

« MB - Y a quelqu'un qui va peut-être reprendre ?

- Alors c'est compliqué, pourquoi parce que j'ai... à partir du moment où je n'ai pas voulu faire la mise aux normes pour le lait (*il a arrêté l'élevage laitier et s'est converti en élevage bovin viande en raison des contraintes de mise aux normes*), ma ferme a perdu son potentiel, si on peut dire, son potentiel économique. Le lait, même si y a des problèmes avec le lait, le lait on fait quand même un gros chiffre d'affaires, ça permet pour des jeunes de rembourser des emprunts et d'y arriver. Moi, j'ai des productions qui correspondent à quelqu'un qui est pré-retraité. Ici, on a perdu le potentiel.

MB - l'exploitation vous n'arriverez pas à la revendre ?

- J'arriverai toujours à la revendre mais ce sera pas pour installer un jeune, c'est ça que je veux dire. Olala les exploitations vous faites pas de soucis !

MB - Les terres vous allez les vendre mais le corps de ferme ?

- J'y arriverai toujours peut être pas à un agriculteur mais j'y arriverai forcément.

MB - Mais vous habitez dedans donc vous n'allez pas déménager ?

- Non c'est pas prévu, donc je vendrai pas mais ça se vendrait c'est ça que je veux dire. Les terres se vendront toujours. »

Les deux premiers extraits montrent que des conflits de voisinage prennent place entre agriculteurs et particuliers. Le point de vue des particuliers n'a pas été recueilli, il apparaît donc difficile de se positionner et ce n'est, de toute façon, pas le but ici. Cependant, des processus de médiation permettraient sans doute de rétablir un dialogue et de trouver des espaces de compromis entre ces deux catégories d'habitants. Ces problèmes de cohabitation ont été jugés pertinents pour traiter du devenir des corps de ferme : ces cas démontrent bien que la sauvegarde des alignements ne dépend pas seulement de la volonté des propriétaires. En effet, d'autres contraintes extérieures sont susceptibles d'entamer leur détermination.

L'extrait 5A soulève la question de l'utilité des vergers. Bien que le cidre continue d'être fabriqué et consommé dans plusieurs des fermes visitées, la consommation a fortement baissé au cours du dernier siècle. Dans ce cas, des soins continuent d'être apportés à des pommiers en surnombre et vus comme une charge. Il est permis de se demander si ces vergers ne sont pas autant entretenus pour le maintien de la traditionnelle « cour plantée » que pour les pommes qu'ils produisent que mais, cela n'est pas formulé explicitement par les enquêtés. De manière plus générale, les termes tels que « patrimoine » ou « bien commun » n'apparaissent qu'à titre d'exception dans les discours des enquêtés. Finalement, une part des pratiques des agriculteurs semble découler d'une volonté de maintenir certaines caractéristiques traditionnelles, renvoyant à une représentation d'un corps de ferme lui aussi traditionnel. Sans dire que ces choix soient normatifs, ils apparaissent souvent difficiles à expliquer car ils sont incohérents avec une logique de rentabilité.

Au sujet de la transmission, l'extrait 4C est apparu révélateur des dynamiques à l'œuvre concernant les clos agricoles. Ici, l'exploitant n'est pas vraiment à la recherche d'un repreneur contrairement à d'autres qui souhaitent installer des jeunes après eux. Par ailleurs, il ne se fait pas de soucis, il sait qu'il arrivera toujours à vendre ses terres à d'autres agriculteurs car les terres sont convoitées dans la région. Le corps de ferme, pourra sans aucun doute être vendu à des habitants non agriculteurs : la région est également en développement démographique. Pourtant, c'est certainement cette dissociation des terres et du corps de ferme, ayant généralement lieu lors du départ en retraite, qui condamne la fonction agricole des corps de ferme.

3.3.3. L'identité « clos-masure » et sentiment de disparition

L'extrait 2A présente le cas d'une exploitation où suite à l'arrêt de l'activité agricole, les bâtiments d'exploitation ont été démontés de sorte qu'il ne reste plus aucune trace d'une activité agricole « moderne » (annexe XIV). Une plantation s'est faite en anticipation du renouvellement des arbres, il y a plus de vingt ans, à l'extérieur du corps de ferme. Ceci a été possible car l'ancien exploitant possède les terrains agricoles avoisinants, qu'aujourd'hui, il loue. Le nouvel alignement qui remplit aujourd'hui sa fonction de brise-vue, permet à l'exploitant d'abattre les arbres de l'ancien alignement petit à petit. L'extrait présenté mettra en lumière les raisons de cette anticipation. L'extrait 17B donnera une idée de la signification du terme clos-masure. Enfin, pour l'enquêté 12, proche de la retraite et sans repreneur, le sentiment de disparition est clairement associé à la perte de la fonction agricole (annexe XV).

Extrait 2A : l'anticipation de plantations et la modification des emplacements.

« - Sans faire de trou, j'en abattais un de place en place. Pour... sans ... En fin de compte ça paraissait à peine. On gardait notre clos-masure. L'important pour moi c'était de maintenir le clos-masure, parce que je trouve qu'un corps de ferme sans arbres autour, c'est une catastrophe ! Enfin moi je trouve que c'est pas beau du tout ! En plus maintenant avec les bâtiments modernes, tout ça encore quelques années et les clos-masures je ne sais pas ce qu'il va en rester ! »

Extrait 17B : c'était un clos-masure.

« MB - Vous me parlez de clos-masure quand on était dehors ?

- Euh ouais, c'est ça le clos-masure !

MB - Ici c'est un clos-masure ?

- C'était un clos-masure. Enfin ça a été. C'est plus.

MB - C'est quand que... c'était plus ?

- Bah quand ils ont fait tomber tous les talus, avant c'était un clos-masure. Parce que le ferme, elle était entourée d'arbres, mais moi j'ai pas ... j'ai connu ça, parce que c'est moi qui les ai fait tomber (*il parle de l'alignement qu'il a supprimé pour construire son bâtiment d'élevage suite à la mise aux normes*)... là derrière aussi c'est moi, parce qu'ils étaient arrivés en fin de vie, ils pourrissaient... pis la tempête de 89 ... moi je les ai fait tomber pis on a pas replanté... y en avait tombé un sur la maison ... on a dit c'est bon ! Des arbres qu'étaient creux, qu'étaient arrivés en fin de vie. Clos-masure c'est très bien quand t'as les bâtisses en retrait. Si t'as les arbres là, pis la maison là, ça va mais quand t'es à 5 mètres et que les arbres sont arrivés en fin de vie (*sifflement*) tu te dis c'est dangereux ! »

Extrait 12A : c'est moche on détruit tout.

«- Je suis pas décidé de prendre ma retraite.

MB - Mais si ça devait arriver, vous allez faire quoi des terres ? Du corps de ferme ?

- Oh bah, pour le moment je resterai là. Faut que je m'occupe. De toute façon vu le prix que ça paye les vaches, c'est malheureux (...) Sur Yerville, par là-bas, y en a déjà treize qui ont arrêté le lait !!

MB - Ils se mettent en vaches allaitantes ?

- Non, labour !. Ça fait longtemps qu'ils se fichent de nous, moi les vaches allaitantes je sais même pas si je continuerai. (...)

MB – Mais vous, votre corps de ferme vous y êtes attaché d'une certaine manière ?

- De toute façon... plus tard... on sera obligé de le vendre ... y a plus personne derrière moi

Plus tard, y en a un qui va le prendre parce que ... Mais c'est moche ! Parce qu'aujourd'hui tous les corps de fermes ils sont supprimés... soit qu'on les vend pour mettre des chevaux ou des trucs comme ça ou alors y a des docteurs qu'il les achètent ... ou n'importe...

MB - Quand vous me dites c'est moche c'est ... ?

- Bah on détruit tout quoi en fait ! Parce qu'on gagne pas assez d'argent pis les jeunes ils veulent plus s'y mettre, à reprendre la ferme... Parce qu'on a pas assez grand. »

L'extrait 17B souligne clairement la place centrale des arbres dans la définition de ce qu'est un clos-masure. L'enquête 12 présente la perte de fonction agricole des clos comme une destruction. Qu'il soit sans repreneur influence sans doute son discours. Cependant, en raison d'un contexte défavorable envers l'élevage et le sentiment d'avoir une trop petite exploitation il semble résigné et n'espère pas trouver un jeune à qui transmettre sa ferme. Par ailleurs, dans l'extrait 6A (p. 28-29) des idées proches ont déjà été formulées : l'idée que le clos-masure n'était plus depuis qu'il avait été divisé avec des particuliers. Ce qui n'empêche pas l'enquête 6 de vouloir replanter sur de nouvelles limites pour que « ça fasse clos-masure ». Enfin, en réponse aux mutations des clos-masures et aux diminutions des plantations, de nouvelles pratiques apparaissent, comme la « plantation par anticipation » réalisée par l'enquête 2. Cette pratique (rencontrée également dans une autre exploitation) semble destinée à camoufler l'étape de renouvellement des arbres, période à laquelle le corps de ferme fraîchement replanté, apparaît dénudé et peut ressembler aux corps de ferme non replantés par leurs propriétaires.

La partie résultat se termine ici. Dans la partie discussion, la confrontation des résultats aux hypothèses sera effectuée. Enfin, les enseignements de ce travail seront tirés en vue de la construction d'une stratégie de préservation des clos-masures.

4. DISCUSSION

Dans la discussion, les hypothèses seront discutées à la lumière des résultats puis, l'intérêt de la prise en compte des considérations locales sera mis en lumière. Enfin, des perspectives pour la construction d'une politique de préservation des spécificités du paysage cauchois seront présentées.

4.1. CONFRONTATION DES RESULTATS AUX HYPOTHESES

4.1.1. Les fonctions du talus planté, retour sur les hypothèses 1 et 2

La première hypothèse émise était, que la relative survie des talus cauchois et des alignements d'arbres s'expliquait principalement par la fonction brise-vent de ceux-ci. D'après les 18 entretiens effectués, cette affirmation se doit d'être fortement nuancée. Tout d'abord, la fonction brise-vent des arbres n'est pas ressentie par tous. En fonction de la configuration des lieux et de l'organisation des autres éléments du paysage, il est vrai que les arbres n'ont pas partout le même impact en termes de brise-vent. Par ailleurs, dans certaines situations où les arbres ont un rôle protecteur certain, ce rôle n'est parfois ni reconnu ni explicité par les enquêtés. Ceux qui reconnaissent le rôle protecteur des arbres l'apprécient particulièrement vis-à-vis de la protection des bâtiments et des pommiers bien que la présence des arbres entraîne son lot d'inconvénients : baisse de luminosité, chute des feuilles, d'arbres ou de branches, conflits de voisinage etc. Finalement il semble que beaucoup plantent pour

reproduire un cadre de vie jugé satisfaisant, une habitude d'ici. Le but semble être autant (voire plus) de conserver une certaine typicité des lieux que de se protéger du vent. Cette « typicité » est définie par chacun, de manière individuelle et renvoie à des représentations personnelles. Ceci explique, dans une certaine mesure, la diversification des formes et des dispositions spatiales des alignements. A titre d'exemple, certains considèrent que reconstituer un talus serait vraiment trop contraignant alors que d'autres ont la volonté de conserver cet élément typique bien qu'il soit source de contraintes. Ces deux catégories s'accordent pourtant, à ne pas reconnaître dans le talus de fonctions agro-environnementales spécifiques. Le fossé associé au talus semble quant à lui avoir disparu de l'imaginaire collectif : il n'apparaît ni dans les discours récoltés, ni sur le terrain.

Dans la même logique, la seconde hypothèse prévoyait que l'intérêt économique ne serait pas une motivation de l'acte de planter. D'après les données recueillies cela apparaît tout à fait vrai. Les opérations de plantation et d'entretien se font à perte. Cela est renforcé par des pertes de rendements chez ceux qui n'ont pas d'autres choix que de cultiver à proximité des arbres. Cependant, la question du coût monétaire et temporel est très peu ressortie lors des entretiens. La présence des arbres n'est pas ressentie comme une charge. On se place ici en opposition avec les habitants de clos non agricoles, ce qui rejoint les résultats obtenus en 2014. Par voie de conséquence, le coût est rarement un facteur expliquant la non replantation de tout ou partie des corps de fermes. La présence d'arbres n'est tout simplement plus possible ou parfois seulement pas souhaitée sur certains emplacements anciennement plantés.

4.1.2. La gestion et le renouvellement des talus plantés, retour sur l'hypothèse 3

L'hypothèse 3, pressentait que le public agricole aurait d'une part besoin de conseils vis-à-vis de la gestion des arbres et d'autre part que ce besoin devrait être spécifique à cette catégorie de population. Nos résultats confirment cette hypothèse. Les agriculteurs sont autonomes, ils se débrouillent bien tout seuls et rares sont ceux qui disent rechercher du conseil. Cependant, un besoin de conseils à bel et bien été identifié sur des aspects nombreux et variés. Les objectifs de plantation, le choix des essences, l'utilité de la création d'un talus et les tailles de formation sont les points les plus cités. Les personnes rencontrées ont l'habitude du type de travaux que requiert l'entretien des arbres et du corps de ferme et sont outillés pour ces opérations. D'après cette étude, les agriculteurs semblent avoir la capacité et la volonté d'entretenir les arbres porteurs d'une part de la typicité du paysage cauchois. Cependant, ils leur manquent un regard technique précis sur certaines phases critiques du développement des arbres. Le développement d'un conseil technique ciblé pour ce public serait apprécié. Celui-ci pourrait être d'autant plus efficace que cette catégorie de personnes possède déjà le nécessaire pour mettre en œuvre ces conseils par la suite.

4.1.3. Le maintien des clos agricoles : une opportunité dans un objectif de préservation? Retour sur les hypothèses 4 et 5

L'hypothèse 4 prévoyait que les caractères patrimoniaux des clos agricoles seraient peu reconnus, peu intériorisés et donc peu présents dans le discours des exploitants. Puisqu'ils ne sont pas identifiés, les pratiques des agriculteurs n'ont pas lieux de s'établir en fonction de ces caractères patrimoniaux. La réponse à cette hypothèse apparaît mitigée : en effet, peu d'exploitants affirment prendre en compte les caractéristiques patrimoniales et paysagères, cependant des choix incohérents du point de vue économique (en termes de coût et de temps) sont effectués régulièrement, restaurer un vieux bâtiment même s'il ne sera pas fonctionnel est un exemple parmi d'autres. Ceci amène à penser que les caractères patrimoniaux sont identifiés et qu'ils rentrent en ligne de compte en ce qui concerne les opérations d'aménagement du corps de ferme et de l'exploitation. Cela fait écho à un attachement des exploitants à leur corps de ferme et à la typicité des lieux, conduisant les exploitants à préserver certains caractères patrimoniaux. Cependant cela n'est jamais formulé par les exploitants de manière si directe. De plus cette « préservation » s'oriente le plus souvent vers une préservation qualifiable de « partielle ». Schématiquement, certains vieux bâtiments vont être conservés d'autres, vont être abandonnés, des arbres seront replantés mais pas sur talus et si la mare est curée le verger ne sera pas conservé. Cependant, cette sélection (le fait de ne pas tout conserver à l'identique) ne semble être vécu ni comme une destruction, ni comme une perte. Les exploitants ont la volonté de conserver une part de cet héritage et c'est ce qu'ils font. Qu'une autre part ait déjà disparu, ou disparaissent bientôt, est admis chez la plupart d'entre eux. Une sorte de compromis est ici effectué : faire fonctionner une exploitation agricole spécialisée dans un corps de ferme ancien, précédemment

structuré par une activité de polyculture-polyélevage et des usages locaux qui n'existent plus et dont les formes résultantes n'ont plus de raison d'être conservées à l'identique.

Le fait que la conservation soit partielle, peut prêter à débat. En effet, si le clos-masure est considéré comme une structure composée de l'agencement de différents éléments, la disparition de un ou plusieurs de ces éléments constitutifs peut être considérée comme une altération de l'intégrité de la structure. Cependant, la capacité à faire évoluer la structure et à faire une croix sur certains éléments, pour mieux en pérenniser d'autres, peut également être considérée comme une stratégie de préservation vertueuse.

Pour finir, en hypothèse 5, le maintien d'une activité agricole a été présentée comme un atout pour le maintien des clos-masures. Cette hypothèse semble, elle aussi, confirmée. En effet, l'autonomie des exploitants concernant la plupart des tâches de maintenance, leur capacité à sélectionner certains éléments patrimoniaux tout en faisant perdurer l'activité agricole, à faire perdurer certains bâtiments dont ils conservent un usage partiel mais aussi des pratiques dont d'autres habitants ont perdu les outils et les connaissances vont dans le sens d'une confirmation de l'hypothèse. Par ailleurs, les exploitants disposent parfois des terrains jouxtant leur corps de ferme. Ceci leur permet de pouvoir modifier les limites des corps de ferme en faisant évoluer les emplacements de plantations si nécessaire. Cette propriété du foncier est un avantage car elle permet de faire évoluer la structuration des corps de ferme et de créer de nouveaux emplacements parfois plus cohérents vis-à-vis de l'organisation actuelle de l'exploitation.

En retour, pour une exploitation, être implantée dans un corps de ferme type clos-masure peut être vu comme une opportunité dans un objectif de développement d'une agriculture multifonctionnelle. Les clos agricoles sont en effet susceptibles d'offrir des cadres qualitatifs à d'autres activités, comme par exemple le tourisme. Enfin et du point de vue des agriculteurs, exploiter dans un corps de ferme ne semble être perçu ni comme un avantage ni comme un inconvénient. Les exploitants s'en accommodent aisément et font évoluer la structure à leur guise, dans la mesure de leurs possibilités. Les évolutions les plus visibles peuvent être vues comme des dégradations par un observateur extérieur. Cependant, dans des nombreux cas rencontrés, des efforts flagrants sont mis en place en vue de préserver certains caractères. Ces efforts, loin d'être déployés sans frais par les exploitants, prêtent à penser que ceux-ci sont dans une logique d'une préservation des clos qui n'est ni tournée vers la reproduction d'un modèle figé faisant office de référence ni vers la reproduction de formes patrimoniales désuètes.

Pour conclure, il est certain que l'activité agricole ne permettra pas de maintenir l'ensemble des caractéristiques spatiales, architecturales, historiques et sociales des clos-masures. Cependant, l'activité agricole semble susceptible de maintenir un certain nombre de ces qualités tout en faisant évoluer la structure. Si ces qualités étaient jugées suffisantes, alors, l'activité agricole pourrait être reconnue comme un moyen de préservation des clos. Il apparaîtrait par suite pertinent de mener des actions en faveur de la préservation du caractère agricole des clos-masures. Par exemple la rencontre entre des cédants et des porteurs de projets agricoles pourrait être facilitée. Alors qu'aujourd'hui, les acteurs agissant en faveur de l'accès aux terres agricoles et l'aide à l'installation ne prennent pas en compte ces questions d'ordre paysager et patrimonial et ne sont pas non plus concernés par les enjeux de préservation des clos-masures. Ce renversement nécessitera avant toute chose que les objectifs d'une préservation soit définis. Il sera alors possible de juger si l'activité agricole doit être vue comme « préservatrice » et non plus comme « source de dégradation » et si, en conséquence, il convient de favoriser ou non le maintien de cette activité.

4.2. INTERET DE LA PRISE EN COMPTE DES CONSIDERATIONS LOCALES

De manière synthétique, les résultats de cette étude apparaissent intéressants car ils se placent en opposition à des données issues de la littérature. A titre d'exemple, M. Hauchard a écrit (1976, p. 99) « Par ailleurs, et puisqu'il en est ainsi, (efficacité de la protection, et contradictoirement abattage), il devient intéressant, sinon urgent d'essayer de comprendre les processus qui conduisent à une telle

attitude, et en conséquence appréhender les voies dans lesquelles il serait souhaitable de s'engager (...); Il faut admettre en première constatation, que si les exploitants ne sont pas insensibles à l'aspect écologique du problème, si parfois même, ils ont une conscience claire du rôle immédiat de l'arbre, seul l'argument économique détermine leur action (à de rares exception près, quand par exemple, l'aisance matérielle relègue au second plan les considérations de rentabilité immédiate). »

D'après nos données, l'efficacité de la protection des arbres de haut-jet vis-à-vis des cultures et des rendements serait premièrement à remettre en question. Deuxièmement, l'abattage des arbres semble à relativiser si l'on juge uniquement des clos agricoles. En effet, sur la plupart des corps de ferme visités, des arbres sont présents et appréciés par les exploitants mais il est également vrai que ces arbres ceignent encore rarement tout le pourtour des corps de ferme. Par ailleurs, les processus qui conduisent à la non replantation se justifient majoritairement à la lumière des contraintes d'organisation spatiale.

En outre, les pratiques des agriculteurs rencontrés sont loin d'être déterminées par le seul argument économique, bien au contraire. Hervieu et Purseigle (2013, p. 163) donnent sur cet aspect un élément d'explication : « Peu de métiers témoignent en fait d'une telle imbrication entre vie au travail et conditions de vie (...) pour beaucoup d'acteurs le travail agricole est en relation directe avec un « projet de vie » ». Dans les cas rencontrés, il semble évident qu'une confusion des patrimoines a lieu : le corps de ferme semble à la fois considéré comme un outil de travail et comme un patrimoine familial. Ainsi, la gestion des corps de ferme, le temps et l'argent qu'elle requiert, se justifie à la fois par le fait que l'entretien de l'outil de travail est nécessaire à l'exploitation mais il est également admis que cet entretien ait lieu durant le temps libre car le corps de ferme relève également du patrimoine personnel. De plus la profession agricole se caractérise par des contraintes horaires plus exigeantes que le reste de la population (ibid.). La charge temporelle qu'implique la gestion du corps de ferme est probablement mieux admise, pour ces raisons, par cette catégorie socioprofessionnelle.

Les résultats présentés plus hauts, issus d'une méthode compréhensive, ne donnent pas de réponses techniques et opérationnelles permettant de préserver les clos-masures. Ils ne donnent pas non plus de précisions vis-à-vis des objectifs qu'une politique de préservation devrait atteindre. Cependant ils mettent en lumière des aspects essentiels, dont la compréhension est un préalable à la mise en place d'une telle politique. La volonté de patrimonialiser les clos-masures découle de choix politiques n'émanant pas du niveau local. Pour autant, le fait que le clos-masure soit regardé comme un patrimoine exigeant des actions de préservation se retrouve dans le discours de la population agricole mais aussi non agricole (Chambelland, Duprat, 2015). Ceci doit bien sûr être vu comme une opportunité, permettant à l'avenir de nouer un dialogue fructueux entre institutions, habitants et propriétaires.

Dans le cas des clos agricoles, la non replantation des arbres ne pourra être enrayée par de seules incitations financières car le facteur économique n'explique que dans de rares cas la non replantation. Le talus bien qu'il soit un marqueur fort de l'identité cauchoise, tend à disparaître. Deux raisons apparaissent essentielles : d'une part les intérêts agro-environnementaux du talus semblent peu intégrés, d'autre part sa création, telle qu'elle est mise en œuvre actuellement (apport de terre extérieur et façonnage de talus à la pelle mécanique) apparaît coûteuse et lourde à réaliser. C'est une source supplémentaire de difficultés contribuant à la disparition de cet élément.

Le projet de classement des clos-masures à l'UNESCO, sous l'effigie des paysages culturels peut également s'inspirer de l'expérience de territoires déjà inscrits, comme le Val de Loire, inscrit en 2000 : « ce processus « imposé par le haut » ne peut pas conduire à un réel dialogue durable s'il ne prend pas en compte le regard que lui portent ses destinataires, les usagers de ce bien commun qu'est le paysage, qui n'ont pas été mobilisés non plus en amont de l'inscription. En effet, l'articulation de la valeur universelle exceptionnelle et des valeurs d'usages ne peut se faire sans la compréhension de l'une et de l'autre, et donc sans la participation des usagers. Les amener à exprimer les valeurs qu'ils attribuent au paysage, à les partager, à les confronter collectivement, permet de faire émerger leur attachement patrimonial et les enjeux locaux sous-tendus, qui touchent le territoire vécu de façon transversale. La considération de ces éléments nouveaux peut alors faciliter la construction de projets unifiant paysages exceptionnels et quotidiens » (Piel, 2013, p. 37).

Je rejoins à ce titre les propos de l'auteur. Agir pour un paysage, un patrimoine « bien commun » au nom de tous et pour tous devrait prendre en considération le regard des habitants. La prise en compte des considérations locales apparaît nécessaire en vue de concilier « valeur d'usage » et « valeur exceptionnelle » mais elle apparaît également indispensable à la préservation des caractéristiques paysagères car la préservation de ces caractéristiques dépend avant tout de la somme des pratiques individuelles. Dans le cas du Pays de Caux, les propriétaires et locataires des clos-masures apparaissent directement concernés.

Les contradictions, inhérentes à la notion de patrimoine, prennent tout leur sens dans le cas de ces paysages de grande dimension et relativement peuplés : le patrimoine de tous étant le plus souvent défini par quelques-uns et « par le haut », des décalages importants sont produits entre « paysage exceptionnel » et « paysage quotidien ». Que ces éléments soient formulés en amont du projet d'inscription est sans doute une chance. Ils permettront aux porteurs de projets de ne pas porter un classement en décalage avec la réalité du territoire. Prendre en considération, dès aujourd'hui, les valeurs d'usages et les perceptions des habitants permettra de construire un projet de classement en concordance avec ces valeurs. Par la suite, cela facilitera les actions de préservation, qui seront plus concordantes avec les futurs projets locaux.

4.3. PERSPECTIVES

Dans cette dernière sous partie, des pistes de développement en vue de préserver les caractéristiques des clos-masures et du paysage cauchois seront formulées.

Comme présentée dans les parties précédentes, une tendance à replanter à plat, sans talus ni fossés, a été observée. La création du talus est d'abord une tâche contraignante, l'année de plantation. La gestion du talus (notamment la partie sommitale) est une contrainte les années suivantes. La technique de la charrue forestière (figure 24 et annexe XVI) serait une bonne alternative afin de voir des agriculteurs renouveler des talus. Ils pourraient en effet mettre en œuvre eux même cette technique. Ceci permet de créer un talus sans apport de terre extérieur : plusieurs passages successifs de la charrue suffisent à élever un talus, la lourdeur de l'opération est diminuée (il n'y a pas de manutention de terre ni de façonnage à la pelle mécanique). Comme à l'origine, la terre utilisée pour la formation du talus provient du pied du talus. Un fossé, adossé au talus, est donc créé. Le rôle hydrologique et environnemental du talus est renforcé par la présence d'un fossé. Les talus ainsi créés, sont moins hauts que les talus cauchois classiques. Cela peut alléger les contraintes d'entretien, tout en préservant une certaine typicité des alignements d'arbres. Le développement de la technique nécessitera à minima, un investissement collectif dans une charrue forestière et des formations sur la manipulation de l'outil.



Figure 24 : photographie illustrant le principe de création d'un talus avec une charrue forestière. L'attelage se monte sur un tracteur comme une charrue classique. Plusieurs passages successifs créent une levée de terre de 80 cm de haut et d'un mètre de large. (T. Guehenneuc, Terres & Bocage, 2008)

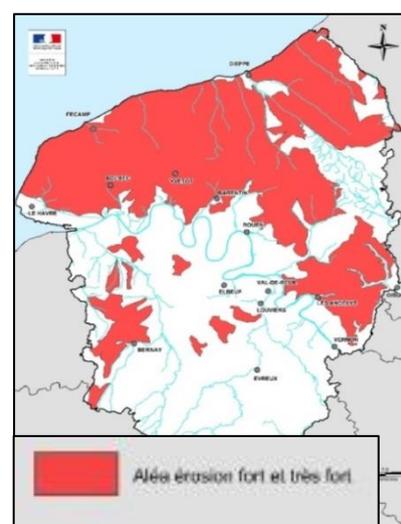


Figure 25 : carte de l'aléa érosif à l'échelle de la Haute-Normandie. (DRAF, 2014).

L'ébranchage des arbres de haut-jet, nécessaire au maintien des arbres, est producteur d'une ressource (les branches) qui n'est que rarement valorisée. Par ailleurs, comme le montre la figure 25 le Pays de Caux est largement concerné par l'érosion des sols. Le Pays de Caux est principalement composé de sols limoneux profonds. Ceci a largement contribué à l'essor d'une agriculture tournée vers les grandes cultures. Dans ces zones de plateau, peu boisées, il y a peu d'obstacle aux ruissèlements de surface, si ce n'est les talus et les alignements d'arbres qui ceinturent les clos-masures. Finalement, l'érosion par ruissellement résulte d'une combinaison de facteurs, où les caractéristiques du milieu et l'évolution de l'agriculture au cours du dernier siècle (l'augmentation des surfaces en terres labourables et les modifications des pratiques culturales liées) doivent être positionnées en place centrale (Lechevalier, 1992; Ouvry, 1992).

Les branches pourraient être broyées et utilisées en Bois Raméal Fragmenté (BRF). Le BRF peut être incorporé frais aux parcelles mais c'est une technique encore peu déployée. Le bois frais, en se décomposant dans le sol, est censé améliorer la structure de celui-ci (Archambeaud, Noël, 2005). Dans un système de polyculture élevage, il est envisageable, de faire sécher le BRF pour l'utiliser en litière pour les bovins, en remplacement de la paille. Le BRF est ensuite incorporé aux sols, enrichi en azote par son passage en litière (Noël, 2005). Les agriculteurs pourraient trouver leur compte dans cette technique, par l'amélioration de la structure du sol engendrée, mais aussi par la diminution de la charge de travail en ce qui concerne la gestion de la litière. En effet, le BRF étant plus absorbant que la paille, le paillage a lieu moins fréquemment et le volume de fumier à gérer est finalement moins important (ibid.). Malgré tout, le manque de références sur le sujet rend le développement et la diffusion de la technique incertain. Cependant la technique permettrait l'utilisation d'une ressource existante sur le territoire. Cette ressource est produite de manière trop épisodique (l'ébranchage des arbres s'effectue tous les dix ans) et en volume trop faible pour créer une filière à part entière. Ceci justifie de creuser la voie de l'autoconsommation, à l'échelle des exploitations. Le maillage d'exploitations agricoles étant dense sur le Pays de Caux, le développement de la technique pourrait avoir une répercussion sur le phénomène d'érosion dans sa globalité. Contrairement aux techniques classiques de lutte contre l'érosion (les fascines ou les bandes enherbées par exemple) qui visent à stopper ou ralentir les écoulements de surfaces, cette technique, en permettant d'améliorer la structure du sol, permet de limiter le départ des particules, point de départ des processus d'érosion. Cette technique, pourrait permettre de traiter le problème de l'érosion à sa source tout en renforçant l'utilité d'éléments du paysage, les arbres de haut-jet, jugés qualitatifs et patrimoniaux.

D'après cette étude, l'activité agricole pourrait être regardée comme « préservatrice » à l'égard des clos-masures. De cette idée découle qu'un maintien de l'activité agricole dans les clos pourrait être une voie envisagée par une stratégie de sauvegarde. Cette voie apparaît d'autant plus pertinente, qu'elle peut se rattacher à des dynamiques de revitalisation de l'espace agricole, rural et périurbain, conciliables avec une reconnaissance de ce paysage comme « paysage culturel de valeur universelle exceptionnelle ». Par ailleurs, la situation économique difficile dans laquelle se trouve l'activité d'élevage devrait être prise en compte en vue de traiter de l'avenir des clos agricoles. Sur les trois exploitations visitées et concernées par un arrêt de l'élevage, au profit des grandes cultures, la cour enherbée est gérée par une activité d'élevage complémentaire (élevage ovin personnel ou pâturage de la cour par le troupeau d'un voisin). Si le recul de l'élevage bovin devait se généraliser, ceci pourrait remettre en question l'existence de la cour enherbée. Dans les exploitations d'élevage visitées, la cour est un espace de circulation mais c'est également un espace d'alimentation pour le troupeau. Sans troupeau, l'enherbement de la cour pourrait devenir une contrainte de gestion supplémentaire. Espace central des clos-masures, la disparition de l'utilité de la cour finaliserait de rendre la structure clos-masure en inadéquation avec les usages contemporains. Bien qu'il soit difficile d'anticiper de tels changements, il pourrait être pertinent de s'engager, aujourd'hui, vers des voies nouvelles, visant à pérenniser activité agricole et sauvegarde du patrimoine.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Le clos-masure a connu un engouement relatif depuis les années soixante-dix, de la part de la communauté scientifique, des acteurs du territoire mais aussi du grand public. Dans l'objectif de pérenniser la structure, des solutions techniques ont été formulées au cours des dernières décennies. Faiblement appropriées au niveau local, les différentes politiques ne semblent pas avoir trouvé les solutions pour contrer la régression des clos-masures. Ceci laisse penser à un manque d'animation au niveau local ainsi qu'à un décalage entre discours institutionnels et réalité de terrain telle que vécue par les habitants. Ce constat a été le socle de cette étude.

Les problèmes financiers et donc la nécessité de mettre en place des subventions sont largement mis en avant. D'après cette étude, cela devrait fortement être nuancé. En ce qui concerne les clos non agricoles, le manque d'outillage et de savoir-faire rend le recours aux entreprises privées quasi-obligatoire et place le problème financier au centre de la gestion de ces clos. En ce qui concerne les clos agricoles, ceci apparaît moins évident. En effet, les usages actuels et les contraintes spatiales liées ainsi que les perceptions des propriétaires (ce qu'ils souhaitent ou jugent digne d'être préservé) sont des éléments qui suffisent à expliquer les évolutions des corps de ferme. Finalement, les agriculteurs semblent plus à même que le reste de la population à faire vivre ces structures. Pour cette raison, la pérennisation du caractère agricole pourrait être vue comme un levier de préservation d'une part des caractéristiques du paysage cauchois. Cette idée nécessiterait d'être discutée par les acteurs du territoire.

Dans le cadre du bocage breton et des politiques de « reconstitution » dont il est l'objet, T. Guéhenneuc (2012, p. 23) souligne les vertus de l'implication des agriculteurs dans de telles politiques et la nécessité de faire évoluer ces formes anciennes, jugées patrimoniales : « Dans la situation de nombreux territoires où le bocage n'a pas totalement disparu avec le remembrement, on peut comparer la situation du bocage à une maison qui s'écroule pierre par pierre. Il ne peut s'agir de reconstituer la maison tel qu'elle était : le nombre d'habitant, leur mode de vie et leurs besoins ne sont plus les mêmes. La laisser s'écrouler est ce qui risque d'arriver en laissant penser que la seule façon de lui redonner un avenir est de la « reconstituer » à l'identique, avec les mêmes pièces. (...) Les fonctions environnementales et sociétales attendues aujourd'hui du bocage, ne sont pas celles qui ont présidées à son édification. (...) La politique territoriale bretonne mobilise des moyens importants sur des démarches substitutives. Pourquoi ne pourrait-elle pas également encourager des démarches qui se proposent de travailler en régénérant une culture « bocagère », par des actions implicatives et formatrices ? Elles n'ont pas nécessairement le résultat quantitatif à court terme d'une démarche menée dans une logique de marché public de travaux d'infrastructure, mais elles s'avèrent plus économes et durables, par leurs effets induits sur l'ensemble des perceptions et pratiques agricoles ».

Ces éléments devraient être repris au compte des clos-masures et des politiques à construire, en vue de la préservation des qualités du paysage cauchois. En effet, des mesures impliquant le public agricole, pourraient être aussi efficaces que de vastes campagnes de subventions.

Par ailleurs, les évolutions des clos-masures depuis 1900 doivent être regardées à la lumière des changements d'ampleur sans précédents, qui ont eu lieu au cours du XX^{ème} et du XXI^{ème} siècle. A cet égard, la persistance des formes anciennes apparaît presque étonnante. D'après nos résultats cette persistance s'expliquerait, en partie, par la volonté des propriétaires de conserver ces formes. Ceci doit être vu, comme un attachement aux clos-masures exprimé à l'échelon local. Ceci renforce, à bien des égards, la légitimité d'une procédure de classement.

La méthode de l'entretien semi-directif comporte des inconvénients : un échantillon de petite taille et non représentatif est souvent vu comme un facteur de discrédit. L'entretien semi-directif est abondamment mis en œuvre dans le monde de la recherche mais apparaît peu utilisé par la fonction publique territoriale. Pourtant les intérêts de la méthode apparaissent nombreux, notamment en ce qui concerne des questions d'aménagement et de gestion de bien commun, comme c'était le cas dans cette étude. Finalement, le manque de mise en place des méthodes compréhensives et participatives peut être regardé comme un facteur expliquant pourquoi les différentes politiques publiques n'aient pas encore permis d'enrayer le recul des plantations et les altérations des clos-masures du Pays de

Caux. L'enjeu, tel qu'il apparaît au terme de cette étude, sera de concilier une préservation de formes anciennes, jugées patrimoniales, avec des usages contemporains réclamant d'autres formes. Et si, un projet de patrimonialisation est porté à l'échelle supranationale, il faudra que celui-ci intègre la question de l'évolution des clos-masures depuis le milieu du XX^{ème} siècle. Dans le cas contraire, il risquerait de renvoyer une image faussée de la réalité qui serait, par la suite, pénible à porter et animer au niveau local.

Ce travail met en lumière des pistes de développements variées. Celles-ci devraient être mises en œuvre à l'échelon local. Les objectifs de préservation devraient également être formalisés en vue de faciliter la construction d'actions cohérentes et complémentaires en ce sens. Ces objectifs gagneraient certainement à être diffusés dans différentes politiques publiques connexes. En effet, les objectifs de préservation des clos-masures apparaissent conciliables avec d'autres politiques publiques comme la consolidation de la trame verte et bleue, la lutte contre l'érosion, le développement d'une agriculture multifonctionnelle et pourvoyeuse de bénéfices agro-environnementaux, la reconquête de la qualité de l'eau et le développement d'un tourisme durable et d'une économie de proximité.

BIBLIOGRAPHIE

- Antrop M. (2005). Why landscapes of the past are important for the future. *Landscape and Urban Planning*, 70, pp. 21–34.
- Archambeaud M., Noël B. (2005). Le bois raméal fragmenté : un outil pour doper les sols en matière organique. *Techniques culturales simplifiées*, 37, pp 10-13.
- Blanchet A., Gotman A. (2007). L'entretien: l'enquête et ses méthodes. Armand Colin, Sociologie, 126 p.
- Brier M.A., Brunet P. (1984). L'architecture rurale française: normandie. Corpus des genres, des types de variantes. Musée national des arts et tradition populaires, Berger-Levrault, Paris, 403 p.
- Brunet R., Ferras R., Théry H. (1993). Les mots de la géographie, dictionnaire critique. RECLUS, Dynamique du territoire. Paris, 518 p.
- Bigando E. (2006). La sensibilité au paysage ordinaire des habitants de la grande périphérie bordelaise. Doctorat, géographie, Université de Bordeaux 3, Bordeaux, 490 p.
- Chambelland B., Duprat S. (2015). Voyage en clos-masures 41 p.
- Davodeau H. (2004). La patrimonialisation : un vecteur d'appropriation des vallées ligériennes ? *Norois*, 192, pp. 63–69.
- Di Meo G. (2008) Processus de patrimonialisation et construction des territoires. In : Colloque Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes: connaître pour valoriser, Poitiers, Geste éditions, pp. 87-109.
- Flatres P. (1976). Rapport de synthèse. In: Les bocages: histoire, écologie, économie. Missonier M.J., édition E.D.I.F.A.T.- O.P.I.D.A, Echauffour, pp. 21-30
- Gavari-Barbas M., Veschambre V. (2003). Patrimoine : derrière l'idée de consensus, les enjeux d'appropriation de l'espace et des conflits. In : Conflits et territoires. Melé P., Presses universitaires François-Rabelais, Paris, pp. 67-81.
- Guéhenneuc T. (2012). Redonner au bocage sa dimension de culture agricole ? Actes du colloque de Caulnes, Eau, biodiversité, paysage, emploi local... Les enjeux de territoire : contrainte ou opportunité pour l'agriculture bretonne ? pp. 23-24.
- Hauchard M. (1976). Les rideaux brise-vent en Pays de Caux: leur influence, les problèmes de leur disparition ou de leur remplacement. Mémoire de maîtrise de Géographie, Université de Rouen, Rouen, 119 p.
- Hervieu B., Purseigle F. (2013). Sociologie des mondes agricoles. Armand Colin, Collection U Sociologie, Clamecy, 318 p.
- Janin P., Janin R., Pernet A., Receveur H. (2011). Clermont au loin, chronique périurbaine. Fûdo éditions, Cunlhat, Puy-de-Dôme, 155 p.
- Kaufmann J. C. (2011). L'entretien Compréhensif: l'enquête et ses méthodes. Armand Colin, Clamecy, 126 p.
- Lechevalier C. (1992). Evolution des structures agraires et érosion des sols en Pays de Caux. Bulletin de l'Association de géographes français, 69, pp. 101-106.

- Marie M. (2009). Des pratiques des agriculteurs à la production de paysage de bocage. Doctorat, Géographie physique, humaine, économique et régionale, Université de Caen Basse-Normandie, Caen, 514 p.
- Maury-Deleu V., Hardel B., Gosselin O., Presquet G., Fajon P., Lerond M., De Lattre P. (2015). Clos-Masures et Paysage Cauchois. Points de vue, Bonsecours, Evreux, 255 p.
- Moley C., Lemonnier D., Pasquet L., Poutrain O. (1980). Processus d'évolution de l'habitat rural en Pays de Caux. Ministère de l'Environnement et du Cadre de vie, Paris, 389 p.
- Noël B. (2005). Plus de carbone pour nos sols, L'agriculture de demain, 37 p.
- Ouvry J. F. (1992). L'évolution de la grande culture et l'érosion des terres dans le Pays de Caux. Bulletin de l'Association de géographes français, 69, pp. 107-113.
- Piel L. (2013). Du paysage culturel, patrimoine mondial de l'Unesco, au paysage-cadre de vie : quel dialogue possible par l'intermédiaire des démarches participatives ? L'exemple de Villandry, commune du Val de Loire, patrimoine mondial. Mémoire d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage, Agrocampus Ouest, Angers, 53 p.
- Planhol X. (1976). Eléments pour une typologie mondiale des paysages d'enclos. In: Les bocages: histoire, ecologie, économie. Missonier M.J., édition E.D.I.F.A.T.- O.P.I.D.A, Echauffour, pp. 79 - 85.
- Sgard A. (2010). Le paysage dans l'action publique : du patrimoine au bien commun. *Développement durable et territoires*, 2, Vol 1, pp. 1-11.

SITOGRAPHIE

- [1] : <http://www.pnr-seine-normande.com/page-documents-telechargeables-116.html> (18/01/2016)
- [2] : <http://whc.unesco.org/fr/peril/> (18/01/2016)
- [3] : <http://whc.unesco.org/fr/list/?&&&delisted=1> (18/01/2016)
- [4] : <http://whc.unesco.org/fr/actualites/522/> (18/01/2016)
- [5] : <http://www.atlaspaysages.hautenormandie.fr/CONNAITRE-LES-PAYSAGES-HAUTS-NORMANDS/7-grands-ensembles-de-paysages> (08/02/2016)

TABLE DES ANNEXES

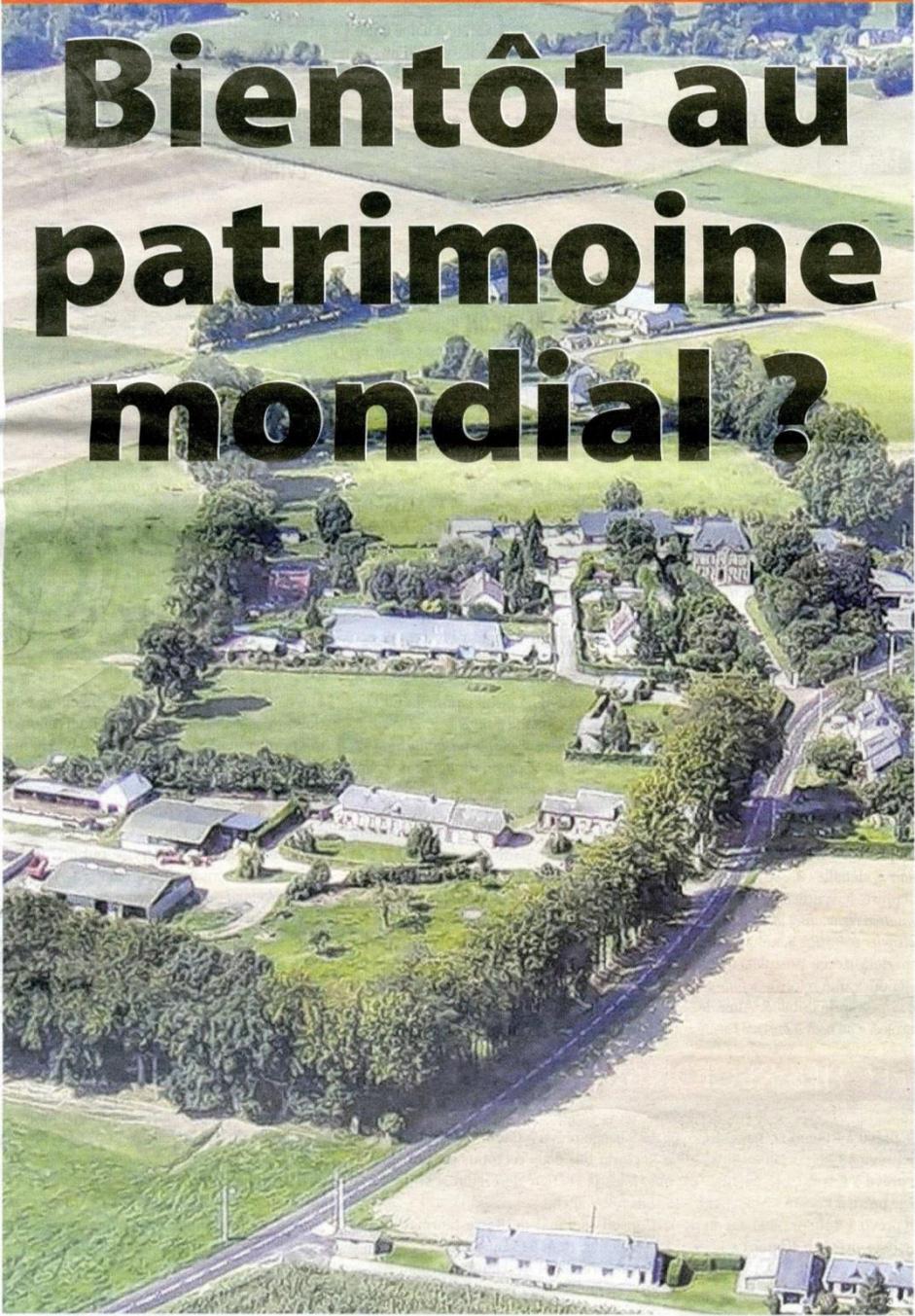
<i>Annexe I : article du Paris Normandie, Pays de Caux du 11/01/2016.</i>	50
<i>Annexe II : plan d'entretien.</i>	52
<i>Annexe III : liste des communes étudiées.</i>	53
<i>Annexe IV : graphique représentant la SAU en fonction de la surface du corps de ferme.</i>	54
<i>Annexe V : carte mentale réalisée par l'enquêté 15.</i>	55
<i>Annexe VI : carte mentale réalisée par l'enquêté 4.</i>	56
<i>Annexe VII : carte mentale réalisée par l'enquêté 16.</i>	57
<i>Annexe VIII : carte mentale réalisée par l'enquêté 10.</i>	58
<i>Annexe IX : carte mentale réalisée par l'enquêté 8.</i>	58
<i>Annexe X : carte mentale réalisée par l'enquêté 6.</i>	60
<i>Annexe XI : carte mentale réalisée par l'enquêté 17.</i>	61
<i>Annexe XII : carte mentale réalisée par l'enquêté 11.</i>	62
<i>Annexe XIII : carte mentale réalisée par l'enquêté 5.</i>	63
<i>Annexe XIV : carte mentale réalisée par l'enquêté 2.</i>	63
<i>Annexe XV : carte mentale réalisée par l'enquêté 12.</i>	65
<i>Annexe XVI : descriptif de la technique de talutage à la charrue forestière, extrait d'un document technique destiné aux agriculteurs.</i>	66

PARIS
NORMANDIE
PAYS DE CAUX

Lundi 11 janvier 2016 1,20€

LES CLOS MASURES SOUMIS À L'UNESCO

Bientôt au patrimoine mondial ?



IMMAGINATION VISUELLE - PHOTOGRAPHIE - R. CAUX - 28206 - F. LIZUÉ

Un pas de plus vers l'Unesco

Patrimoine. Le caractère unique et exceptionnel des clos-masures du pays de Caux est désormais attesté. Une nouvelle étape a été franchie vers l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité.

Avec la confirmation par Yves Leginbühl, paysagiste et géographe reconnu, membre du Comité des biens français, de la valeur universelle exceptionnelle (VUE) des clos-masures du pays de Caux, la procédure visant à leur inscription par l'Unesco sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité, vient de faire un pas déterminant.

Dans les conclusions de son rapport, qui seront présentées très prochainement aux élus du conseil départemental de la Seine-Maritime et aux membres du comité de pilotage, l'expert souligne le caractère exceptionnel des clos-masures cauchois, même s'il existe des liens de proximité avec les enclos de la plaine japonaise de Tonami et avec l'organisation de villages vietnamiens « en raison de leurs formes, de leur fonctionnement socio-économique et des relations entre la composition interne et les productions externes ». Pour autant, Yves Leginbühl relève que les premiers ne présentent pas la même diversité d'éléments. « Pour les villages vietnamiens, si la similitude est forte, ceux-ci représentent quand même des villages et non des exploitations agricoles, avec une population bien plus nombreuse, une diversité d'activités sociales et économiques bien

plus forte que dans les clos-masures », ajoute-t-il. « Au terme de cette analyse comparative effectuée à l'échelle planétaire, la démonstration du caractère exceptionnel, obligatoire et même primordiale pour prétendre à une inscription sur la liste de l'Unesco, a donc bien été faite », se réjouit Charlotte Masset, vice-présidente de la Seine-Maritime en charge de la Culture et du Patrimoine, qui a repris et défendu ce projet « intéressant non seulement comme élément de fierté et de valorisation de notre patrimoine, mais aussi sur le plan touristique et comme vecteur de retombées économiques dans le secteur de l'hébergement et de la restauration ».

« Il faut faire connaître, reconnaître et préserver cette richesse », ajoute l'élue du pays de Caux, attachée à ces clos-masures « qui font partie de mon paysage personnel ». C'est pourquoi, en dépit d'arbitrages difficiles dans la composition d'un budget départemental miné par le poids de la dette, le maintien de ce dossier d'un coût de 100 000 € par an pendant une dizaine d'années, a été annoncé, mi-décembre, par le président de la Seine-Maritime Pascal Martin.

Dans le même temps, l'exposition itinérante « Le clos-masure, un patrimoine unique en Seine-Maritime », présentée l'an passé dans



Les clos-masures composent un paysage unique et font la fierté du pays de Caux

une quarantaine de salles et déjà attendue en 2016 dans une dizaine de lieux, poursuivait son chemin, avec une mission documentaire à destination du grand public, mais aussi explicative à l'intention de propriétaires, d'agriculteurs redoutant une mise sous cloche de leur bien, des contraintes supplémentaires pour leur exploitation et un frein à leur modernisation. « Il ne s'agit pas de figer

les choses. Au contraire, la procédure d'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco impose d'établir un plan de gestion avec un objectif de préservation qui soit évolutif », rassure Charlotte Masset.

Celle-ci a prévu de réunir très prochainement le comité de pilotage du projet, composé de représentants du CAUE (Conseil en architecture, urbanisme et environnement), du parc régional naturel des Boucles de la Seine, de la Région, de la chambre d'agriculture, du comité départemental du tourisme, des six Pays de la zone concernée, auxquels pourrait se joindre la Fondation du patrimoine à qui le Département a décidé de donner un « coup de pouce » qui ramène son niveau de subvention à ce qu'il était avant 2004.

Ce comité aura la charge de finaliser le dossier de dépôt du dossier de candidature auprès du Comité des biens français, en vue d'une inscription sur la liste indicative nationale présentée par la France, dans la catégorie des « Paysages culturels évolutifs et vivants ».

Une autre étape aura alors été franchie. Il y en aura bien d'autres, dans cette longue marche d'au moins dix ans.

CHARLOTTE MASSET : « EN AVANT ! »

Son énergie et sa détermination ont su convaincre. Entrée à l'UDI en 2012, tant pour « son sens de l'Europe » que pour soutenir l'action de Jean-Louis Borloo et l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru), Charlotte Masset a connu au sein du mouvement une progression fulgurante, qui l'a conduite en quelques mois à la vice-présidence de la Seine-Maritime en charge de la Culture et du Patrimoine. Ce n'est en effet qu'en février 2015, à la faveur des élections départementales où elle se présentait en binôme avec l'ex-secrétaire fédéral de l'UMP Alfred Trassy-Paillogues, que les électeurs du pays de Caux faisaient la connaissance de cette Yvetotaise, mariée et mère de six jeunes enfants, ingénieure des Ponts-et-Chaussées, qui venait en outre de fonder sa propre structure d'assistance en maîtrise d'ouvrage. Et de lui donner un nom révélateur de sa personnalité et de ses engagements : « Ultréya », mot d'origine espagnol qu'utilisaient jadis les pèlerins pour se saluer et s'encourager lorsqu'ils se rencontraient sur les chemins de Compostelle. « Cela signifie : en avant, toujours plus loin ! », précise Charlotte Masset, titulaire d'un Master Amur (aménagement et maîtrise d'ouvrage urbaine), qui a fait ses classes durant huit ans comme chef de projet au sein de la société d'économie mixte Rouen Seine Aménagement (devenue SPL Rouen Normandie Aménagement) puis durant trois ans comme chef de projet construction d'équipement public à la Codah (Communauté d'agglomération de l'arrondissement du Havre) où elle a eu notamment à livrer, parmi d'autres, les bâtiments de l'École nationale supérieure maritime.



Charlotte Masset

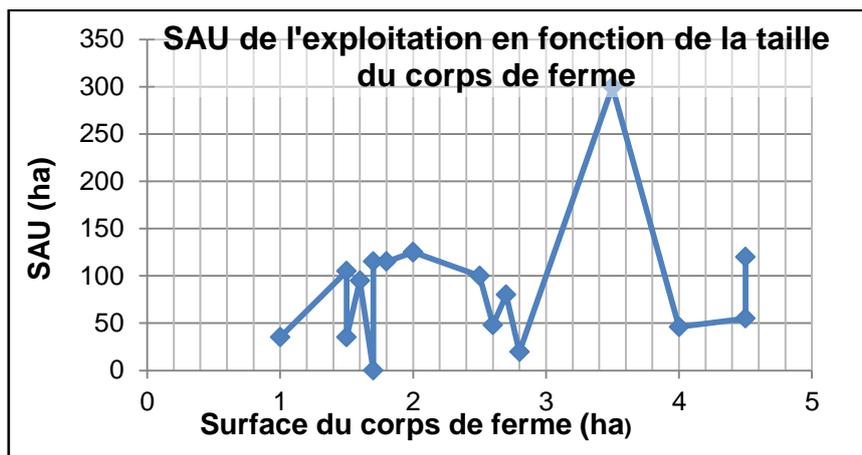
FRANCK BOITELLE

f.boitelle@presse-normande.com

Annexe III : liste des communes étudiées.

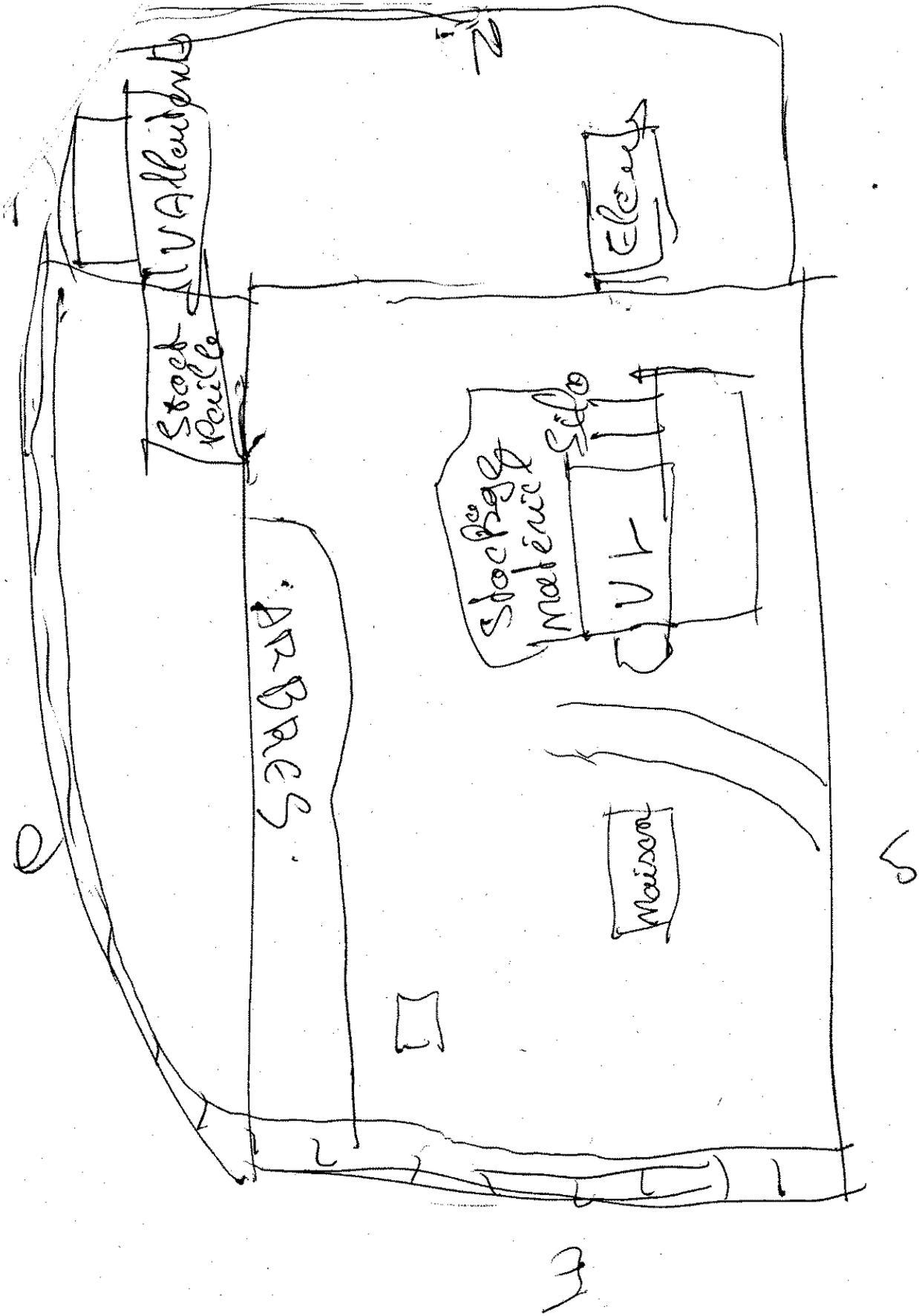
Allouville-Bellefosse
Anquetierville
Auzebosc
Bois-Himont
La Cerlangue
Hénoville
Louvetot
Norville
Petiville
Saint-Arnoult
Saint-Aubin-de-Crétot
Saint-Clair-sur-les-Monts
Saint-Gilles-de-Crétot
Saint-Maurice-d'Ételan
Saint Nicolas de la Haie
Saint-Nicolas-de-la-Taille
Saint-Paër
Saint-Vigor-d'Ymonville
Saint-Wandrille-Rançon
Sandouville
Tancarville
Touffreville-la-Cable
Touffreville-la-Corbeline
Triquerville
Villequier
Yvetot

Annexe IV : graphique représentant la SAU en fonction de la surface du corps de ferme. D'après l'échantillon enquêté aucune tendance ne se dégage, les deux grandeurs semblent indépendantes.

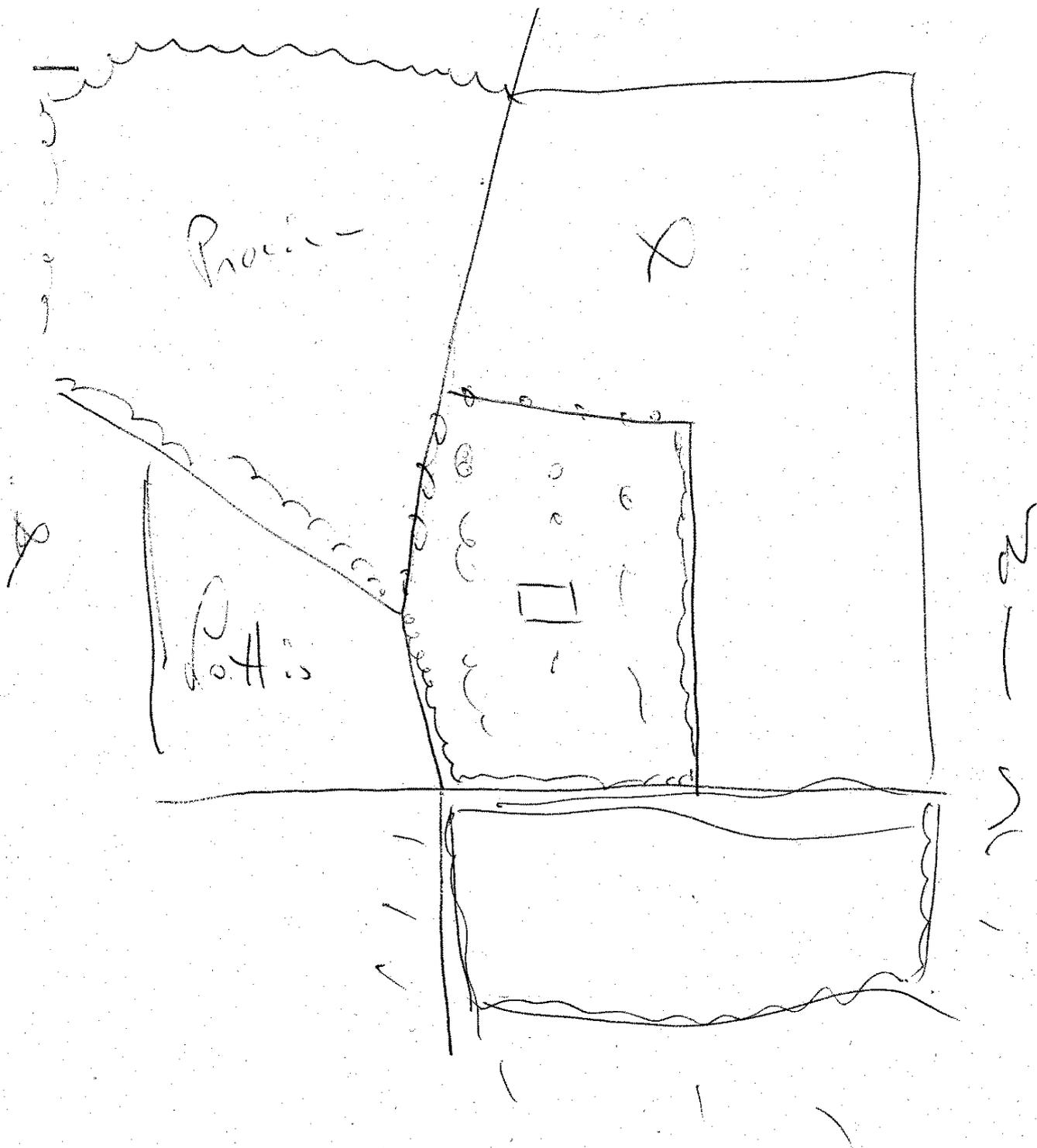


Nb : n=17, l'exploitation convertie en restaurant n'est pas comptabilisée.
(M. Bozonnet, 2015, d'après échantillon enquêté)

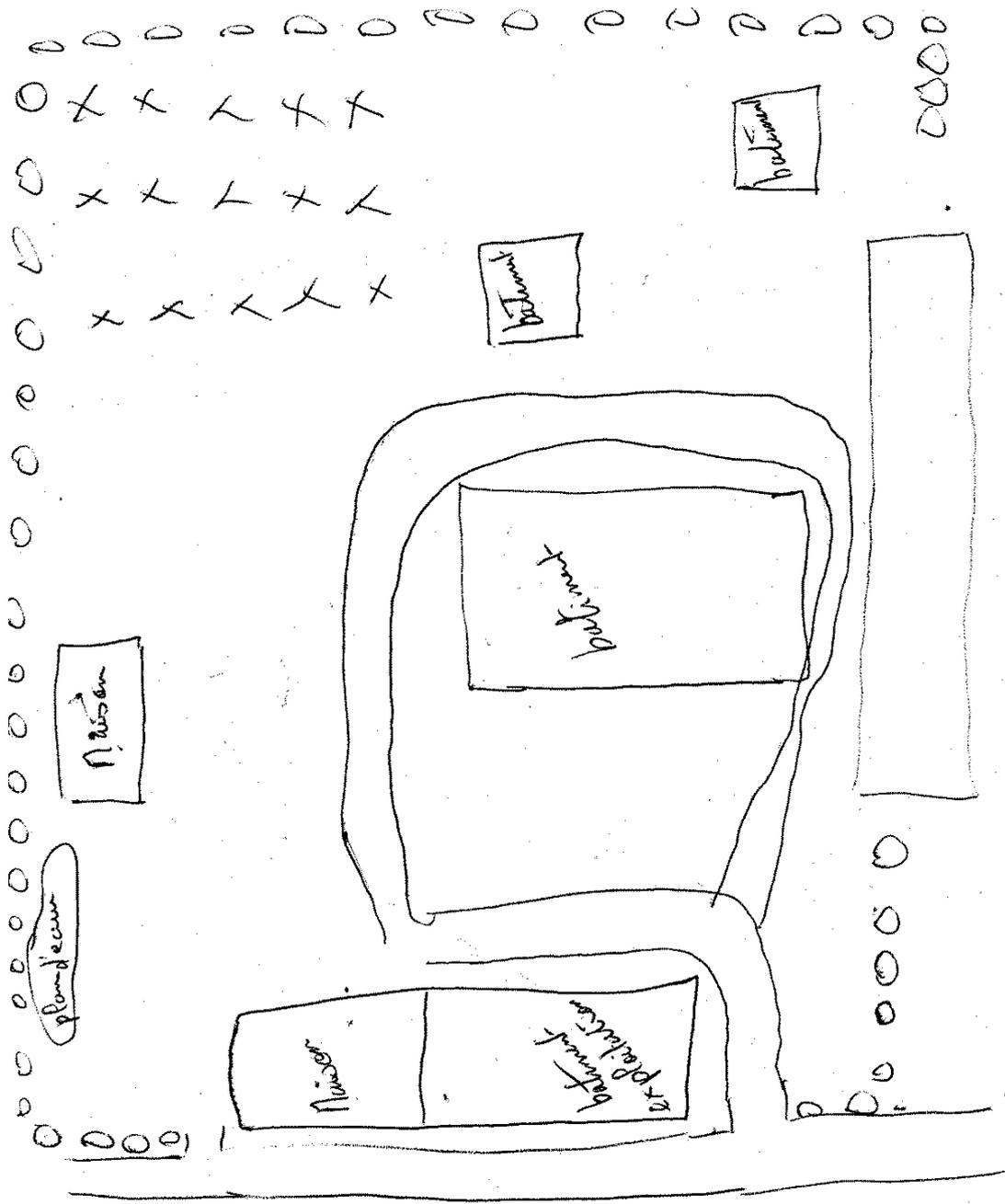
Annexe V : carte mentale réalisée par l'enquêté 15.



Annexe VI : carte mentale réalisée par l'enquêté 4.

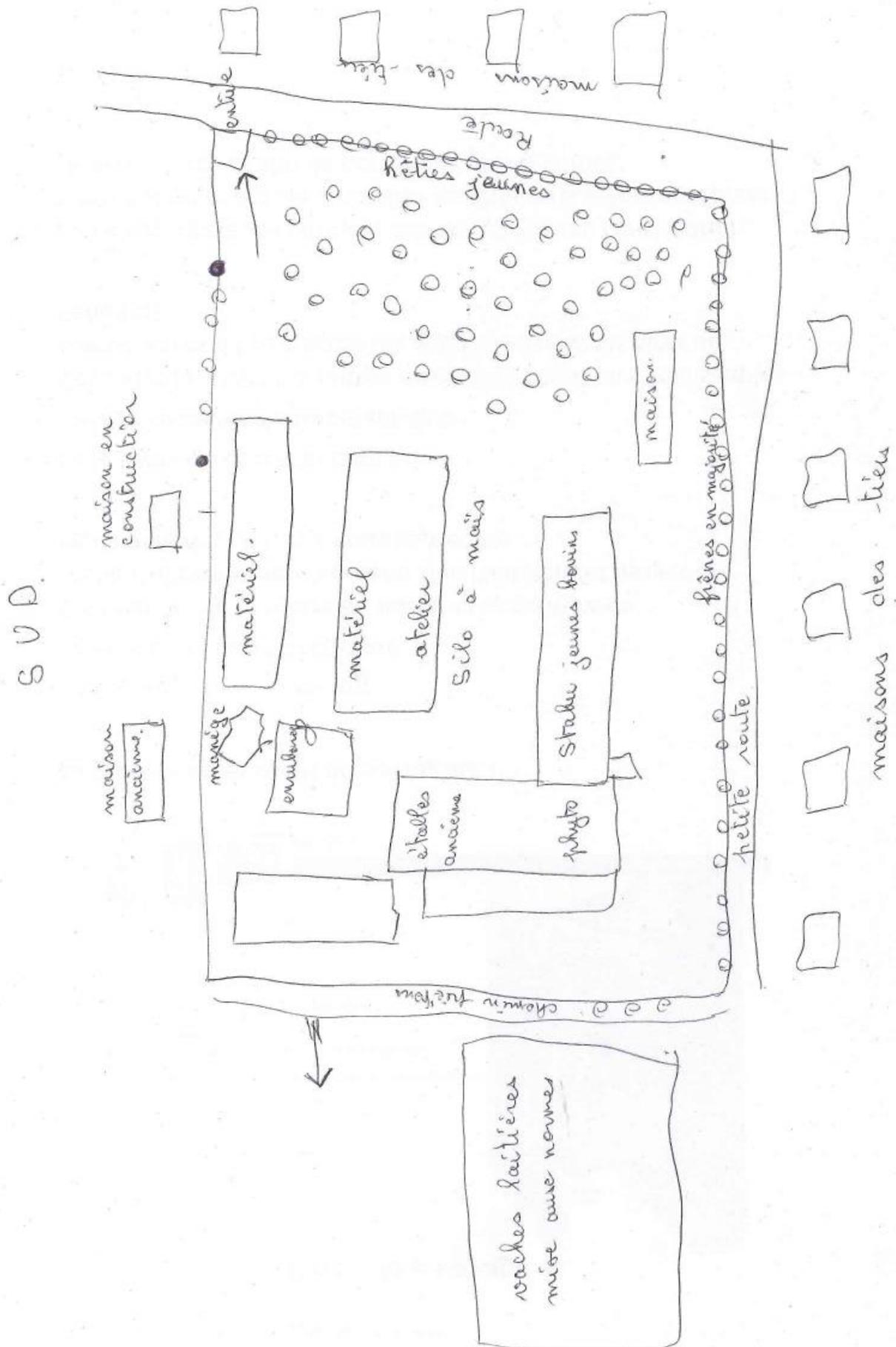


Annexe VII : carte mentale réalisée par l'enquêté 16.

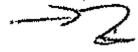


N ⇒ S

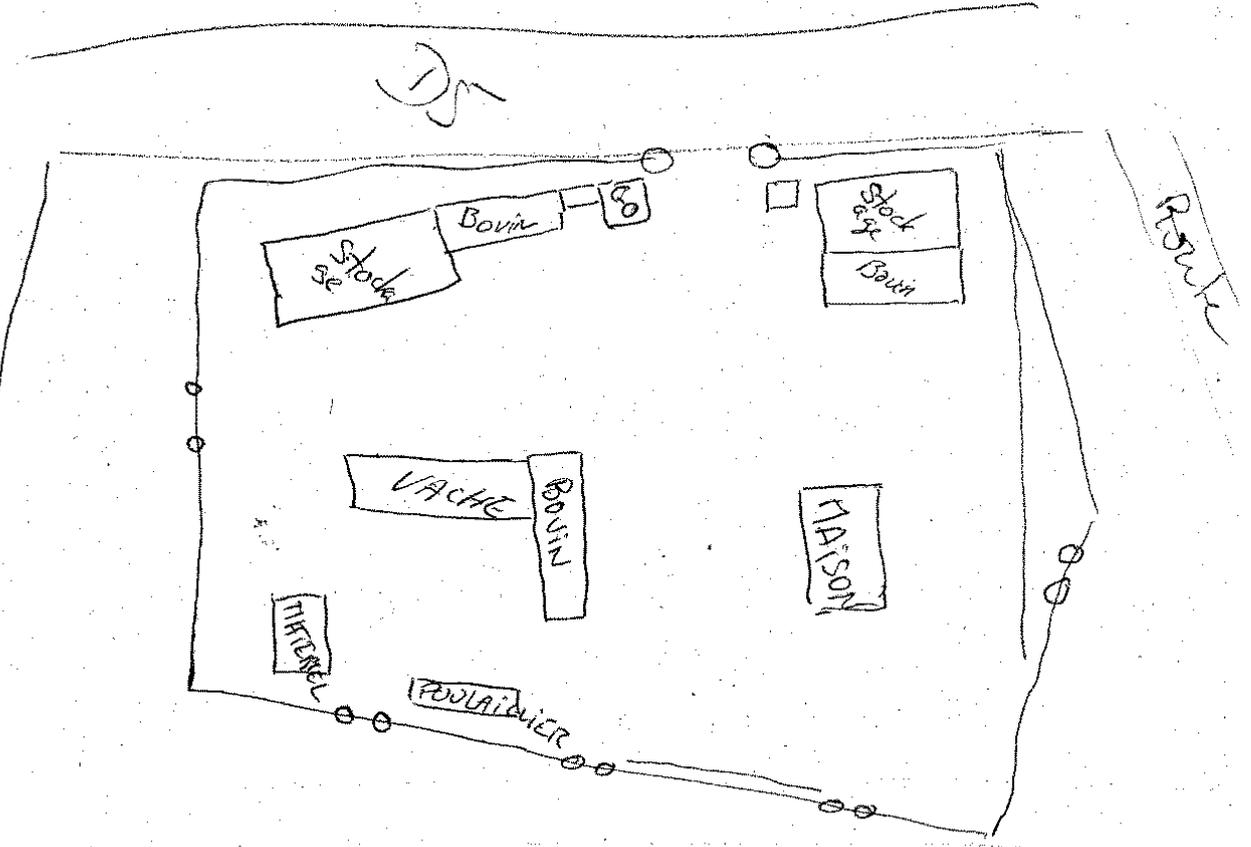
Annexe VIII : carte mentale réalisée par l'enquêté 10.



Annexe IX : carte mentale réalisée par l'enquêté 8.

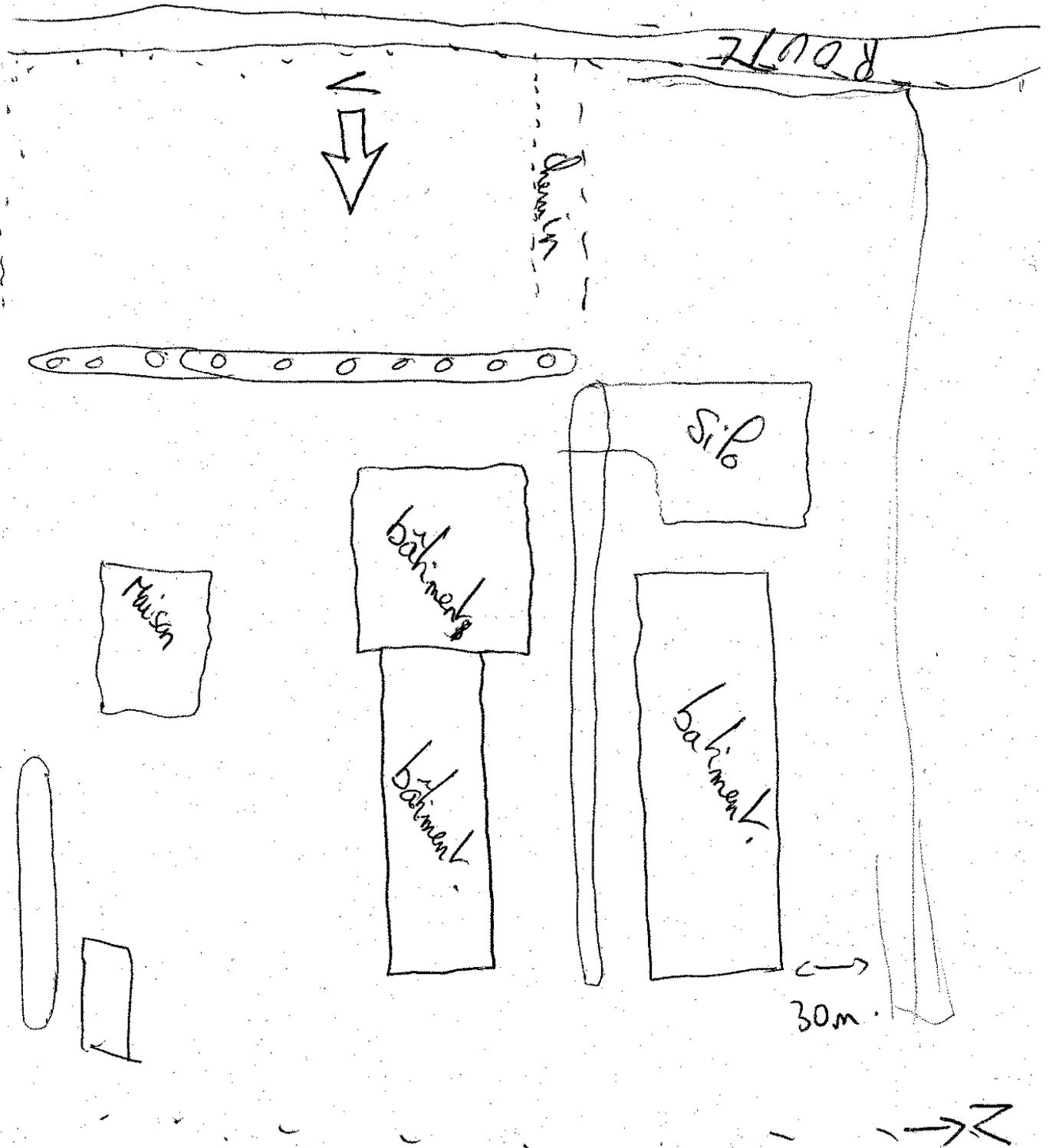


Dr

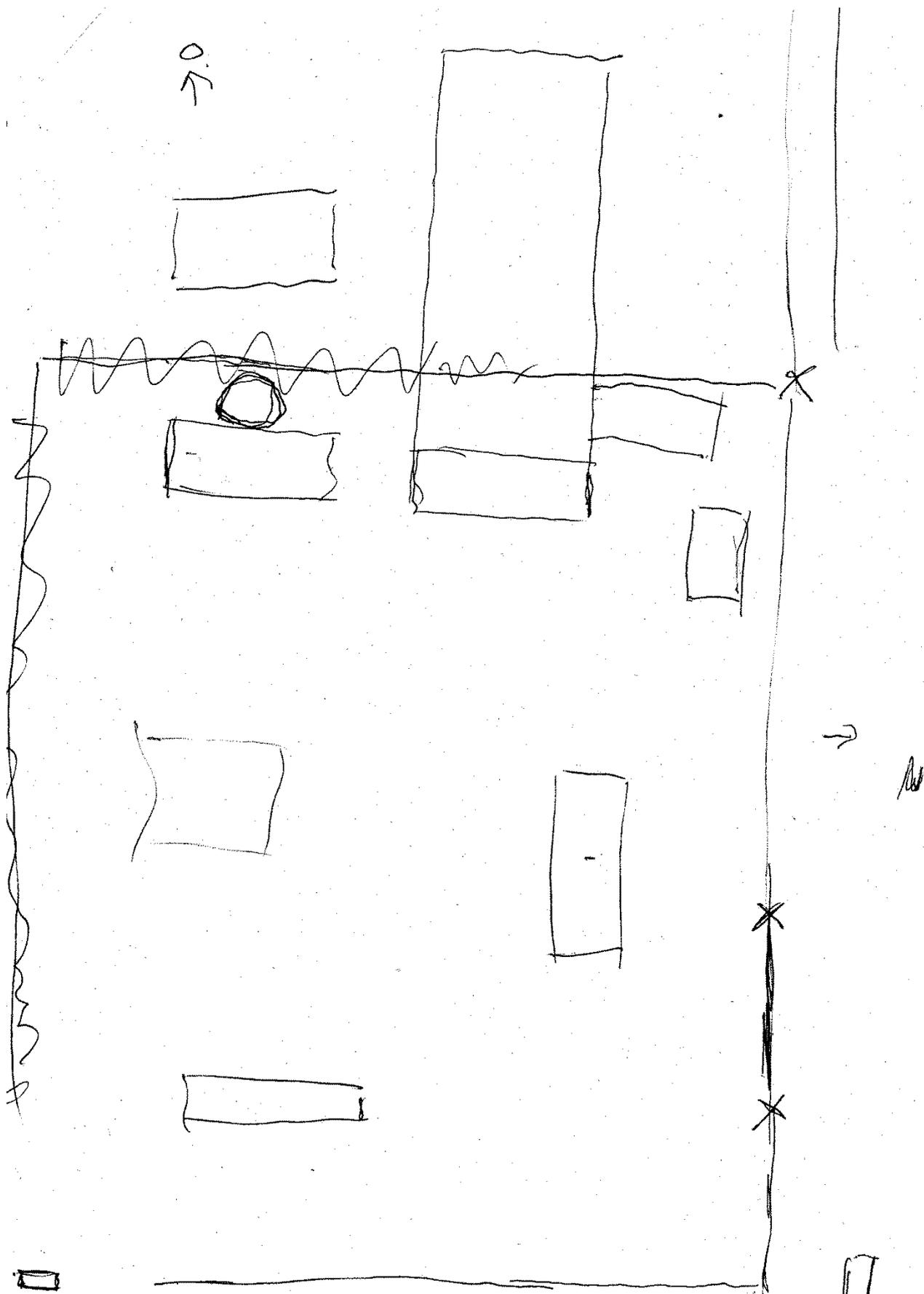


Pr

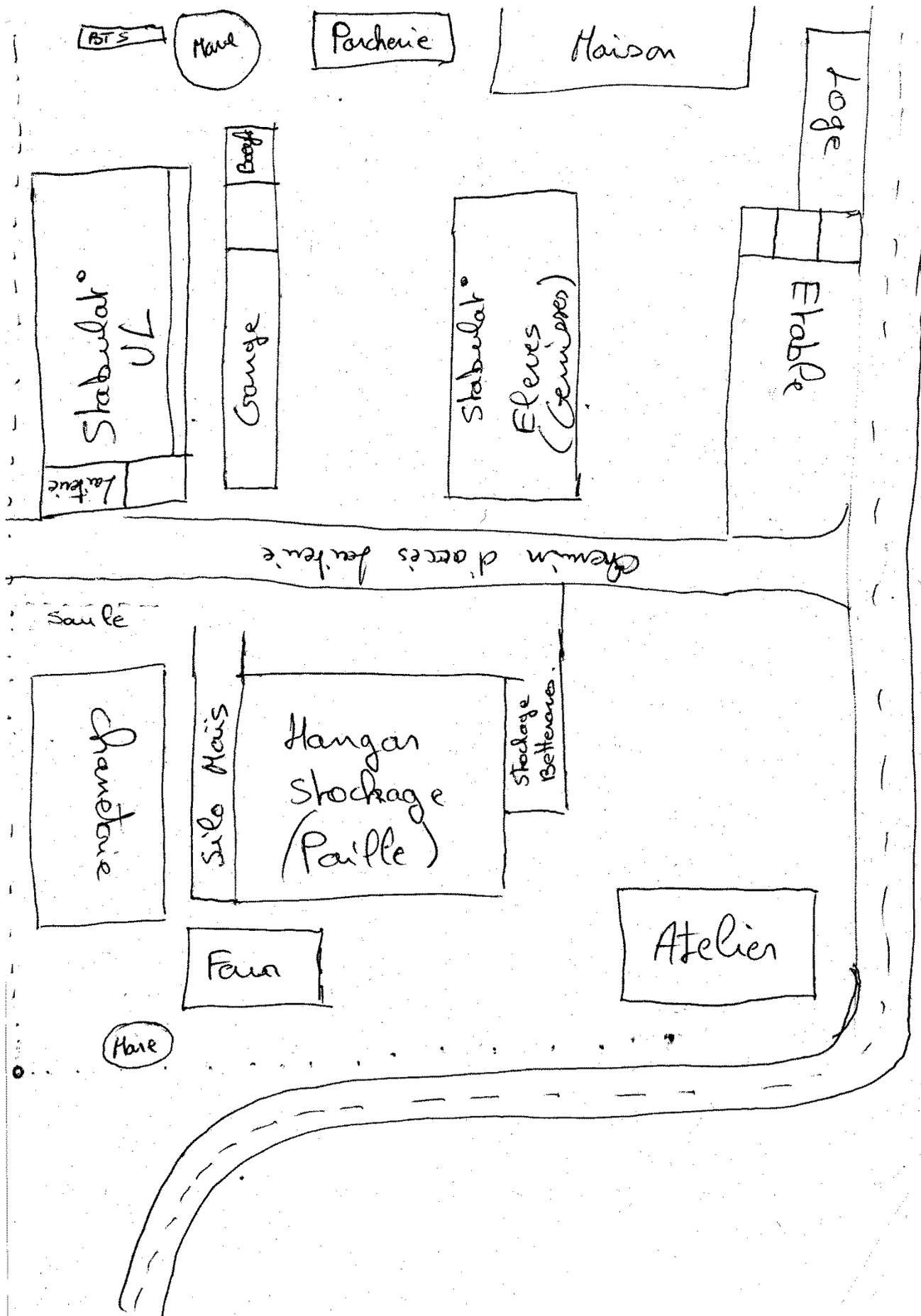
Annexe X : carte mentale réalisée par l'enquêté 6.



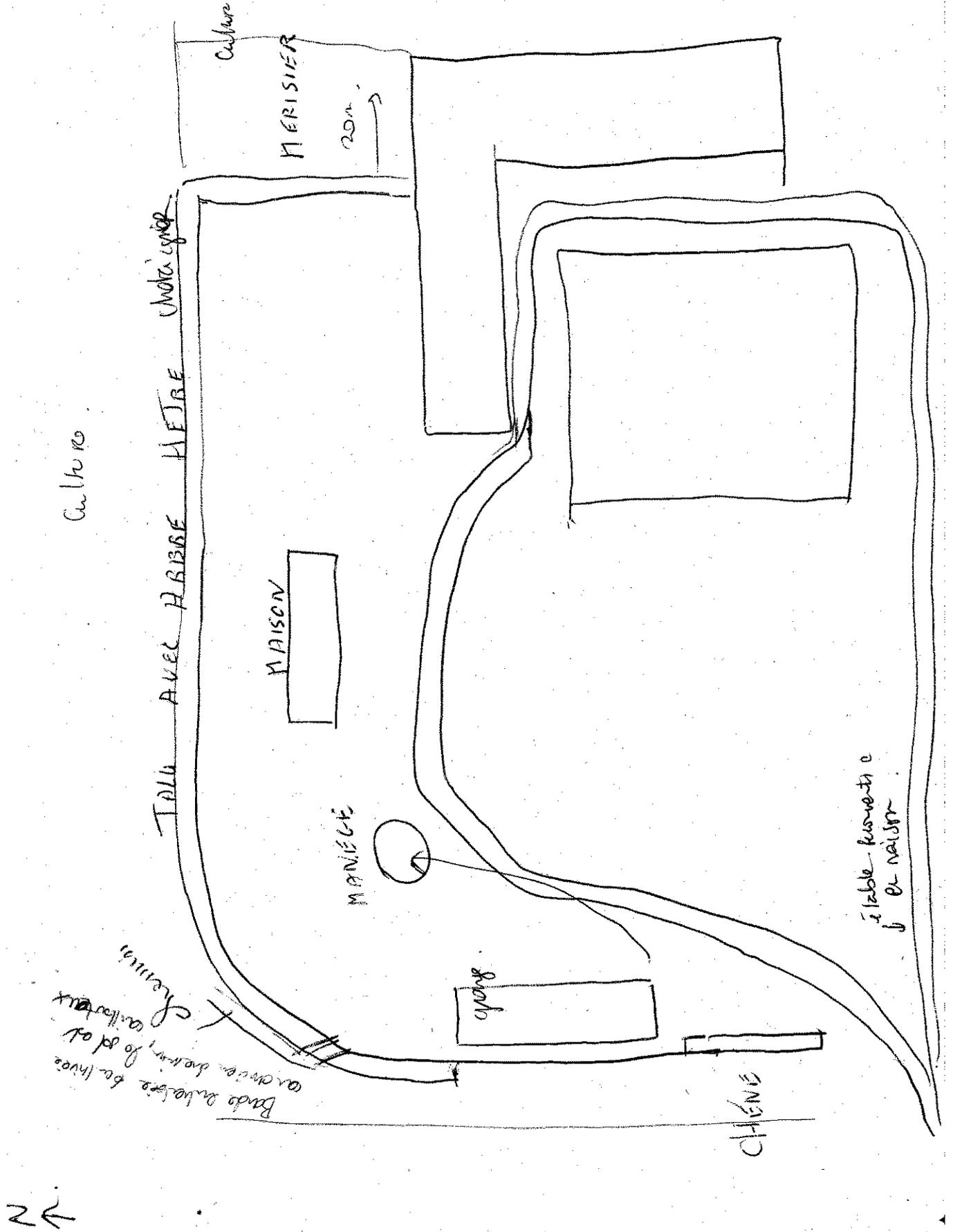
Annexe XI : carte mentale réalisée par l'enquêté 17.



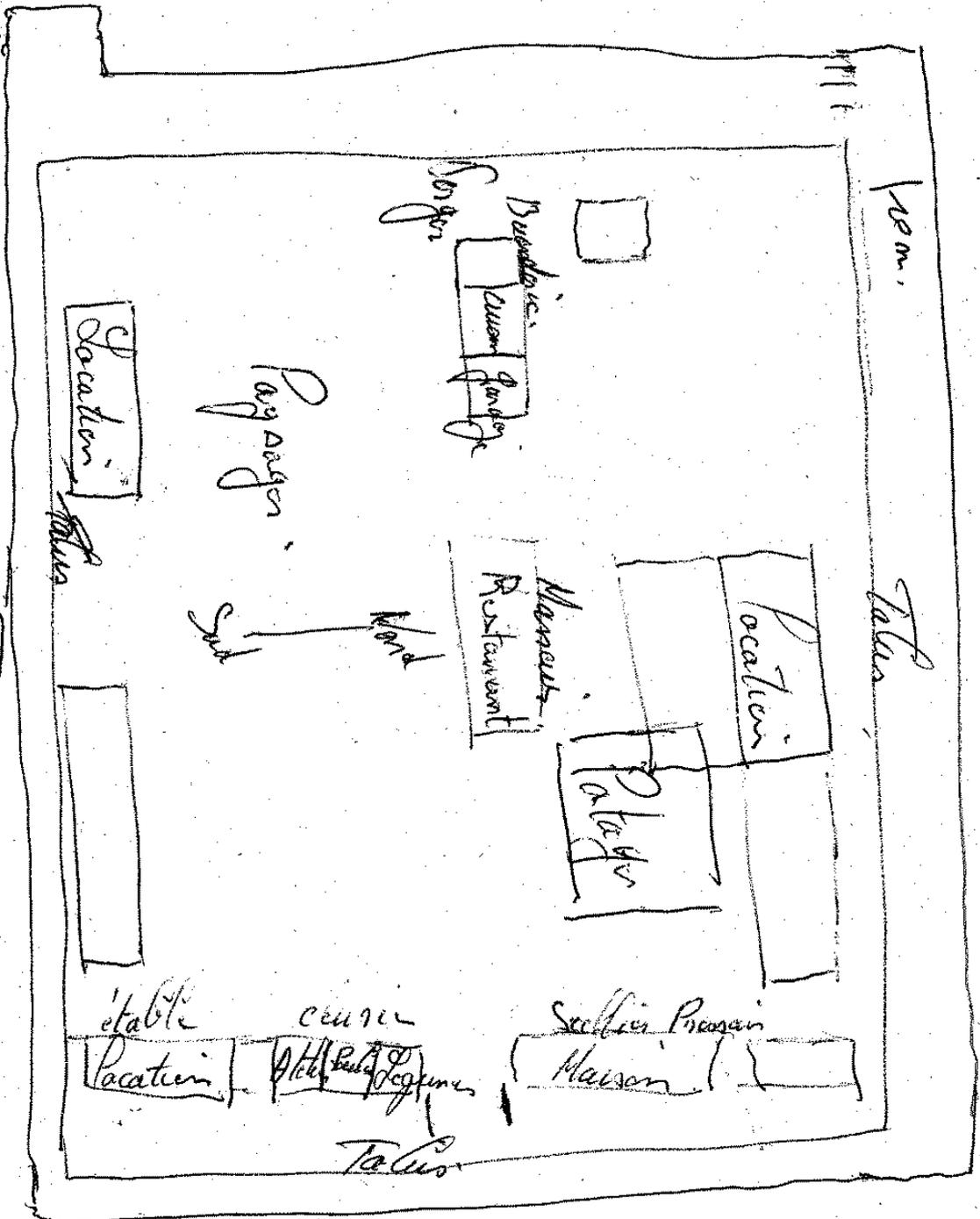
Annexe XII : carte mentale réalisée par l'enquêté 11.



Annexe XIII : carte mentale réalisée par l'enquêté 5.

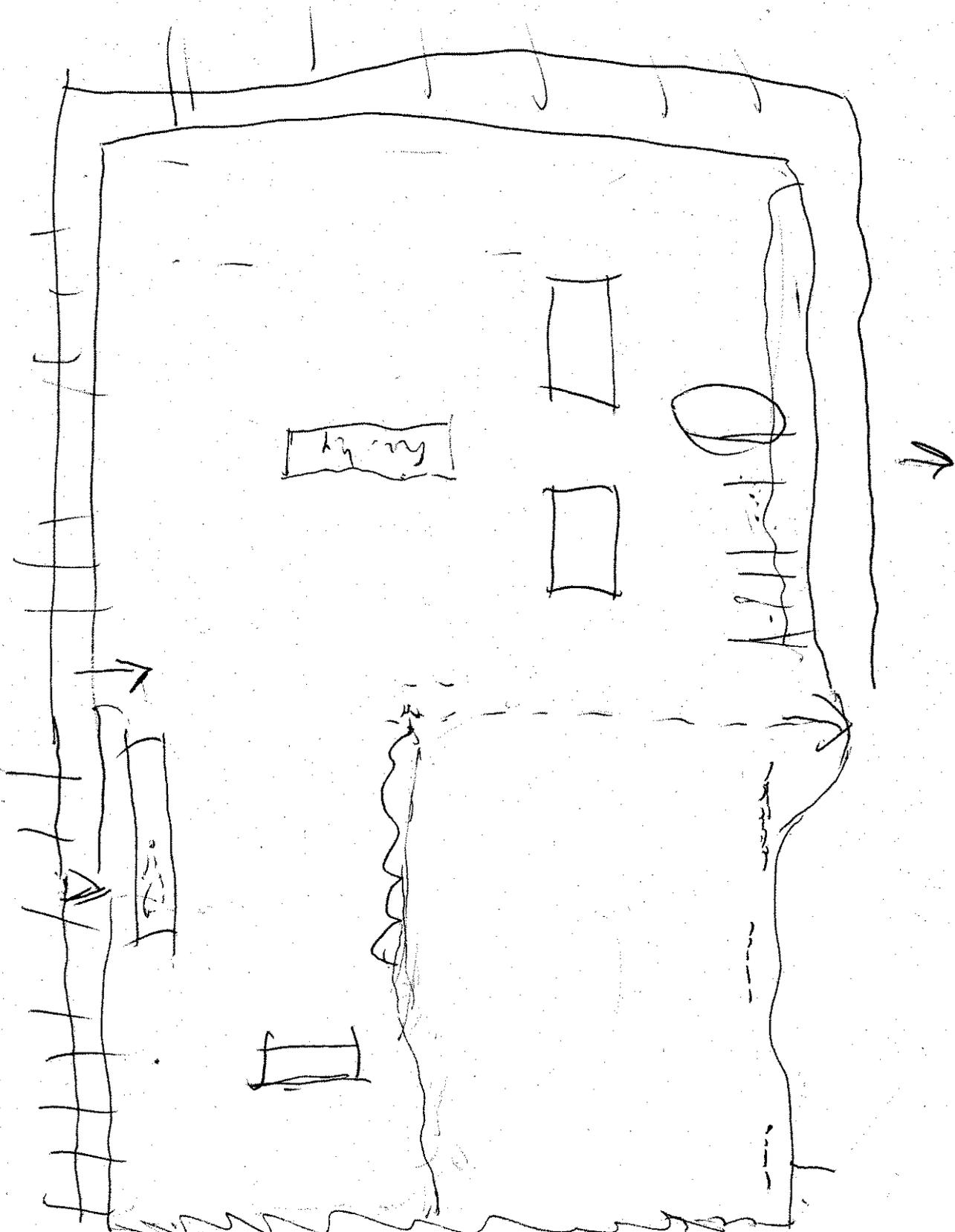


Annexe XIV : carte mentale réalisée par l'enquêté 2.



Mars

Annexe XV : carte mentale réalisée par l'enquêté 12.



Les modes d'implantation . . .



Talutage à la charrue forestière



Constatant les contraintes de la technique à la pelleteuse, une technique utilisable avec un tracteur agricole, souple, moins coûteuse et plus favorable à l'installation des plants a été recherchée en collaboration avec les agriculteurs.

Les tests ont commencés, à partir de vieilles charrues agricoles pour déboucher sur la recherche active d'une charrue forestière en Bretagne. Philippe Rolland, l'un de ces agriculteurs a accepté de faire les essais. Après quelques mois de calage en différentes conditions des talus de 0,7m à près de 1m de haut ont été levés. Au moins 5 passages sont nécessaires pour "monter le talus". Le talus étant plus fragile dans un premier temps que ceux réalisés à la pelleteuse, un suivi est nécessaire pour vérifier sa tenue et le recharger en cas de rupture liée à un ruissellement intense et concentré. Réaliser ce type d'aménagement en même temps que le semis d'une prairie temporaire peut laisser le temps à ce talus de s'ancrer avant retour à une culture moins protectrice pour les sols.

Désormais éprouvée et testée sur des dizaines de kilomètres cette technique a fait l'objet de nombreuses démonstrations sur différents secteurs. Les premiers talus construits de cette façon à échelle importante sont situés chez des agriculteurs de la commune du Gouray, (22) et ont 6 ans ; ils hébergent maintenant des milliers de jeunes arbres, auxquels s'ajoute le semis naturel rendu possible par ce travail (voir photo ci-dessous).

Cette technique permet donc d'augmenter considérablement la part de talus dans les projets d'aménagements, tout en réduisant les coûts unitaires de plusieurs milliers d'euros par km créés par rapport à la technique classique. Mais cela ne signifie pas qu'il faut renoncer à la pelleteuse dans tout les cas, aussi bien pour des raisons techniques que compte tenu de l'offre des entrepreneurs, beaucoup plus nombreux à être équipés de pelleteuse et maîtrisant la technique de talutage avec cet outil alors que bien peu maîtrisent la technique de talutage à la charrue forestière.





Diplôme : Ingénieur Paysagiste
Spécialité : Ingénierie des Territoires
Spécialisation / option :
Enseignant référent :

Auteur(s) : Mathilde BOZONNET

Date de naissance* : 20/07/1992

Nb pages : 47 Annexe(s) : 16

Année de soutenance : 2016

Organisme d'accueil : Parc Naturel Régional
des Boucles de la Seine Normande

Adresse : Maison du Parc

76 960 Notre Dame de Bliquetuit

Maître de stage : Aurélie DUFILS

Titre français : Politique de préservation des clos-masures et regard des agriculteurs cauchois sur leur corps de ferme.

Titre anglais : Clos-masures preservation policy and point of view of cauchois farmers about their farmyard.

Résumé : Cette étude se base sur une vingtaine d'entretiens semi-directifs menés avec des agriculteurs, basés dans l'aire conjointe du Pays de Caux et du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande. Les agriculteurs rencontrés exploitent des corps de ferme qui s'apparentent à des clos-masures. Lors des entretiens, 4 thématiques centrales ont été abordées : l'histoire et la nature de l'exploitation, l'état et la gestion des alignements d'arbres qui ceignent le corps de ferme, l'état et l'usage du patrimoine bâti et enfin les projets de transmission et/ou d'évolution de l'exploitation. Les résultats recueillis permettent de mettre en évidence les processus et les facteurs qui guident la prise de décision des agriculteurs. Ceci permet de mieux saisir les choix opérés par les exploitants en ce qui concerne l'évolution de leur corps de ferme. Les résultats mettent en lumière que des compromis sont réalisés entre d'une part, la volonté de préserver des formes anciennes, jugées patrimoniales et d'autre part, des évolutions nécessaires au fonctionnement de l'exploitation. Ceci remet en cause la vision d'une agriculture tournée exclusivement vers la recherche du gain économique, jusqu'à positionner l'activité agricole comme un levier possible de préservation des clos-masures et de ses composantes. Finalement, cette étude apporte des pistes de réflexion nouvelles en vue de la construction d'une politique de préservation des clos-masures.

Abstract : This study focuses on modern use and perception of traditional farm structure of the "Pays de Caux", in Normandy, called "clos-masure". Eighteen semi-structured interviews have been conducted with farmers who run farms that may appear similar to "clos-masure". These interviews were structured along 4 main topics: the history and nature of the farm unit, the state of preservation and the management of tree hedges that surround the farm, the state of preservation and uses of built heritage and finally, evolution projects and transfer of farms. Results bring to light processes and factors leading to farmers' decision-making. These allow us to have a better understanding of farmer choices concerning the evolution of these particular farm structures. Results show that farmers made compromises between preservation of old heritage forms and the necessary adaptation of these forms to modern agriculture. This puts into question the vision of agricultural activities only lead by profits and shows that farming can be a way to preserve "clos-masure" heritage. Finally, this study makes a useful contribution in the development of "clos-masure" preservation policies.

Mots-clés : Pays de Caux, clos-masure, patrimoine, perception du paysage, politique de préservation

Key Words: Pays de Caux, clos-masure, heritage, landscape perception, preservation policy